

SOUVENIR
DU
Deux Cent Cinquantième
Anniversaire

DE LA
Congrégation de Notre-Dame
de Québec

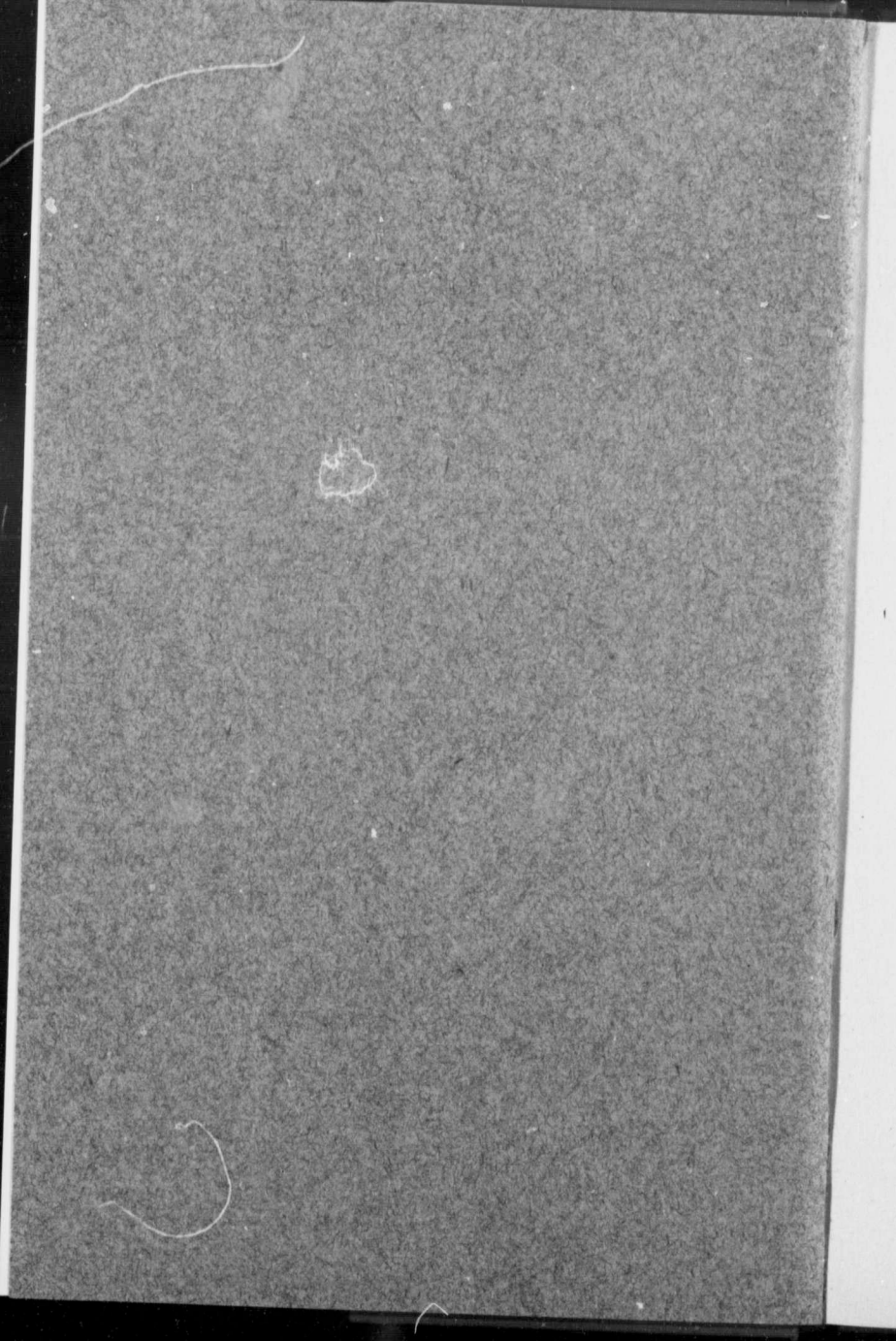
LE 4 FÉVRIER 1907

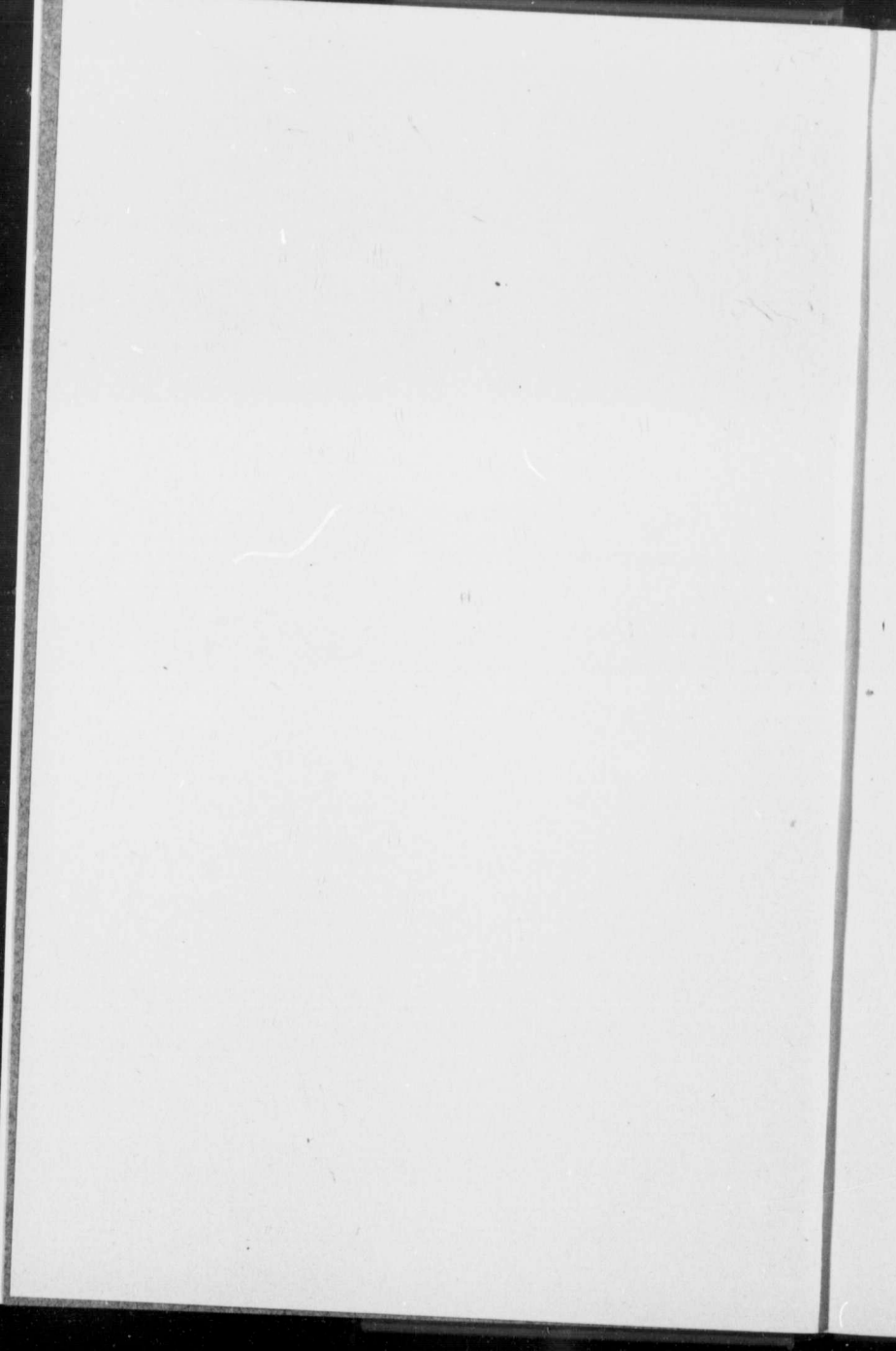


1657-1907

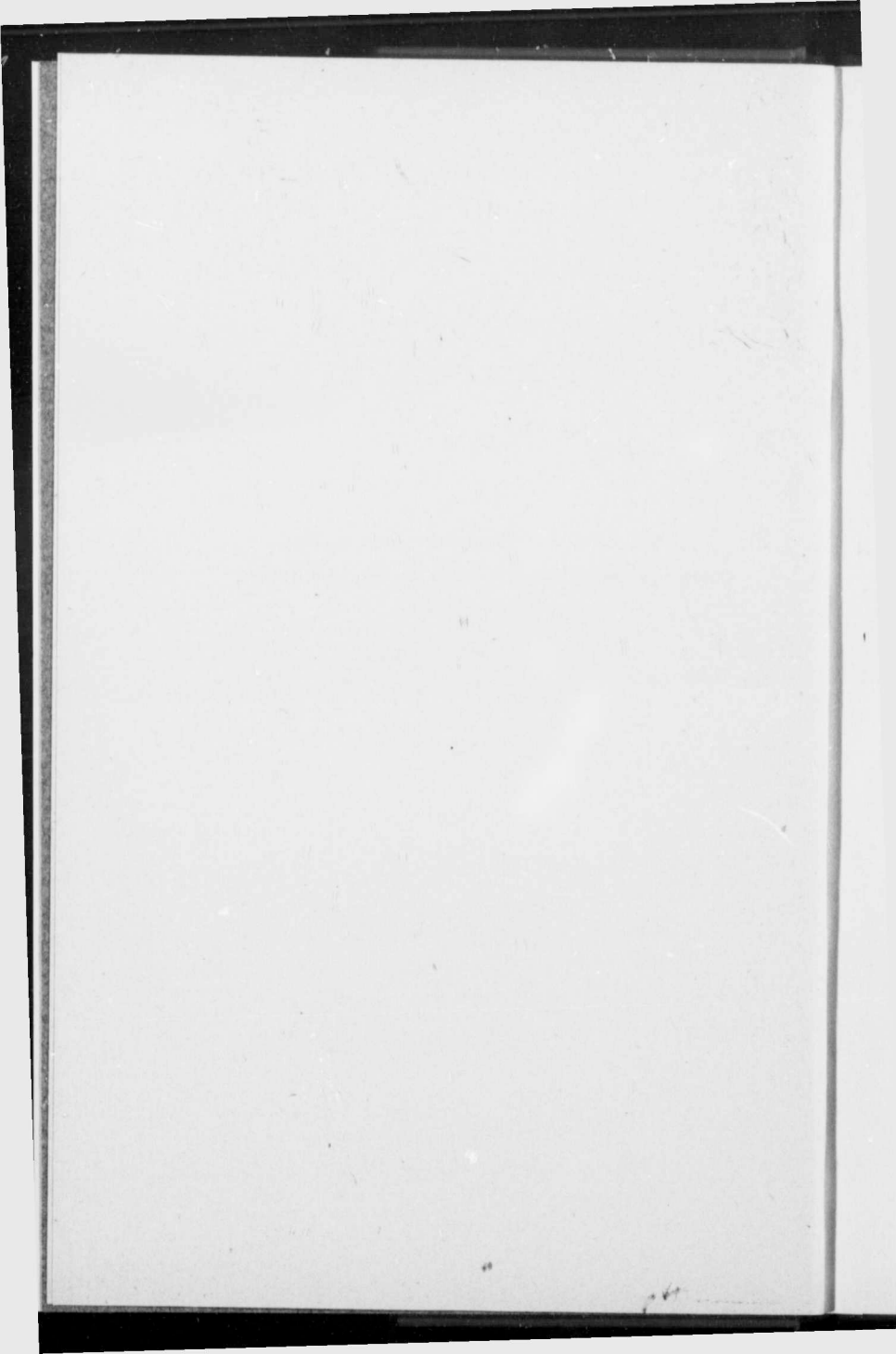


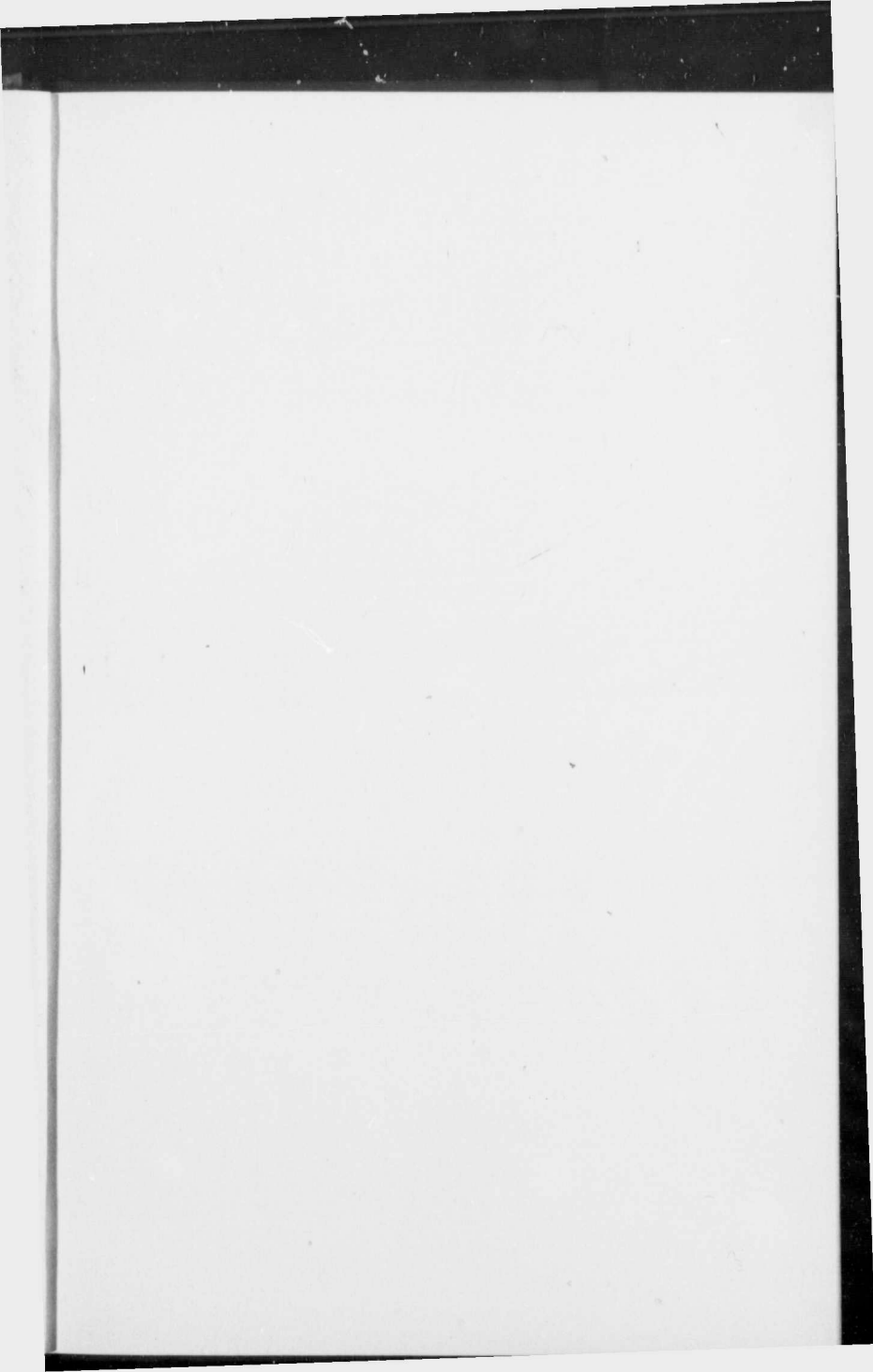
Laflamme & Proulx, imprimeurs, Québec





Deux Cent Cinquantième Anniversaire
de la Congrégation de Notre-Dame de Québec
le 4 février 1907







SA SAINTETÉ PIE X

SOUVENIR
DU
Deux Cent Cinquantième
Anniversaire

DE LA
Congrégation de Notre-Dame
de Québec

LE 4 FÉVRIER 1907



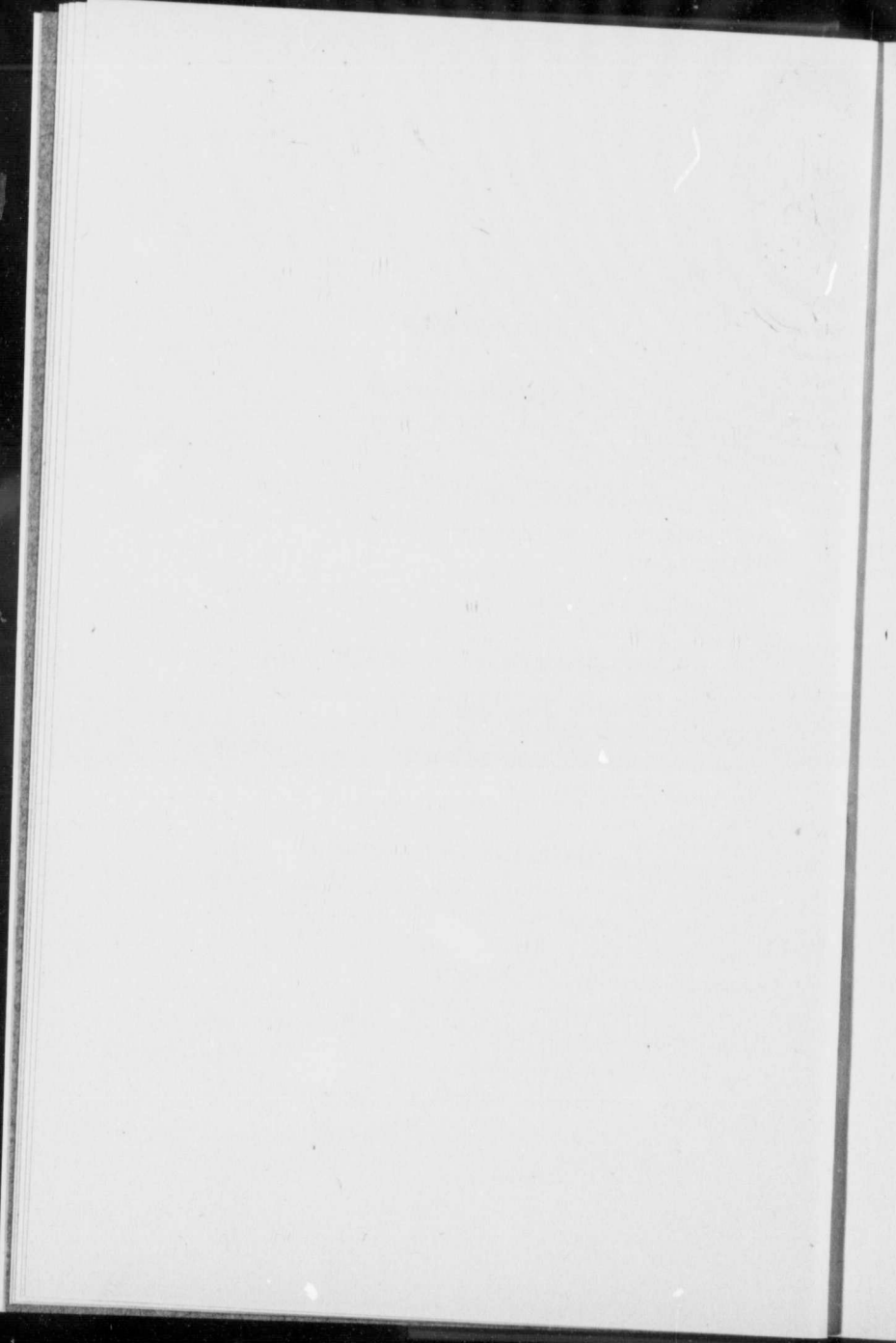
Laflamme & Proulx, imprimeurs, Québec

BX 809

C658

C3

A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE
DU
R. P. JOSEPH-ANTOINE PONCET
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
FONDATEUR ET PREMIER DIRECTEUR
DE
LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
DE QUÉBEC
CE LIVRE
EST PIEUSEMENT DÉDIÉ
PAR LES CONGRÉGANISTES



AVANT PROPOS

On lit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du "Jour des Cendres", 14 février 1657 :

"Le P. Poncet fit la première assemblée, dans sa chambre, des congréganistes de Notre-Dame. Ils étaient douze."

Et quelques lignes plus loin, à la date du 24 février suivant, le samedi, fête de saint Mathias, qui était alors d'obligation, comme toutes les fêtes d'apôtres :

"M. Vignard (1) dit la première messe dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, en la première assemblée des Congréganistes où M. de Charny fut reconnu le préfet de la dite Congrégation."

Deux siècles et demi se sont écoulés depuis que ces lignes ont été écrites. Elles n'ont rien perdu de leur saveur : au contraire, le temps en a augmenté le charme et le prix. Nous ne pouvons regretter qu'une chose, c'est la brièveté du récit.

L'auteur du *Journal* ne prévoyait pas évidemment l'intérêt que nous prendrions aujourd'hui à ces notes

(1) Quelques-uns écrivent Vignal.

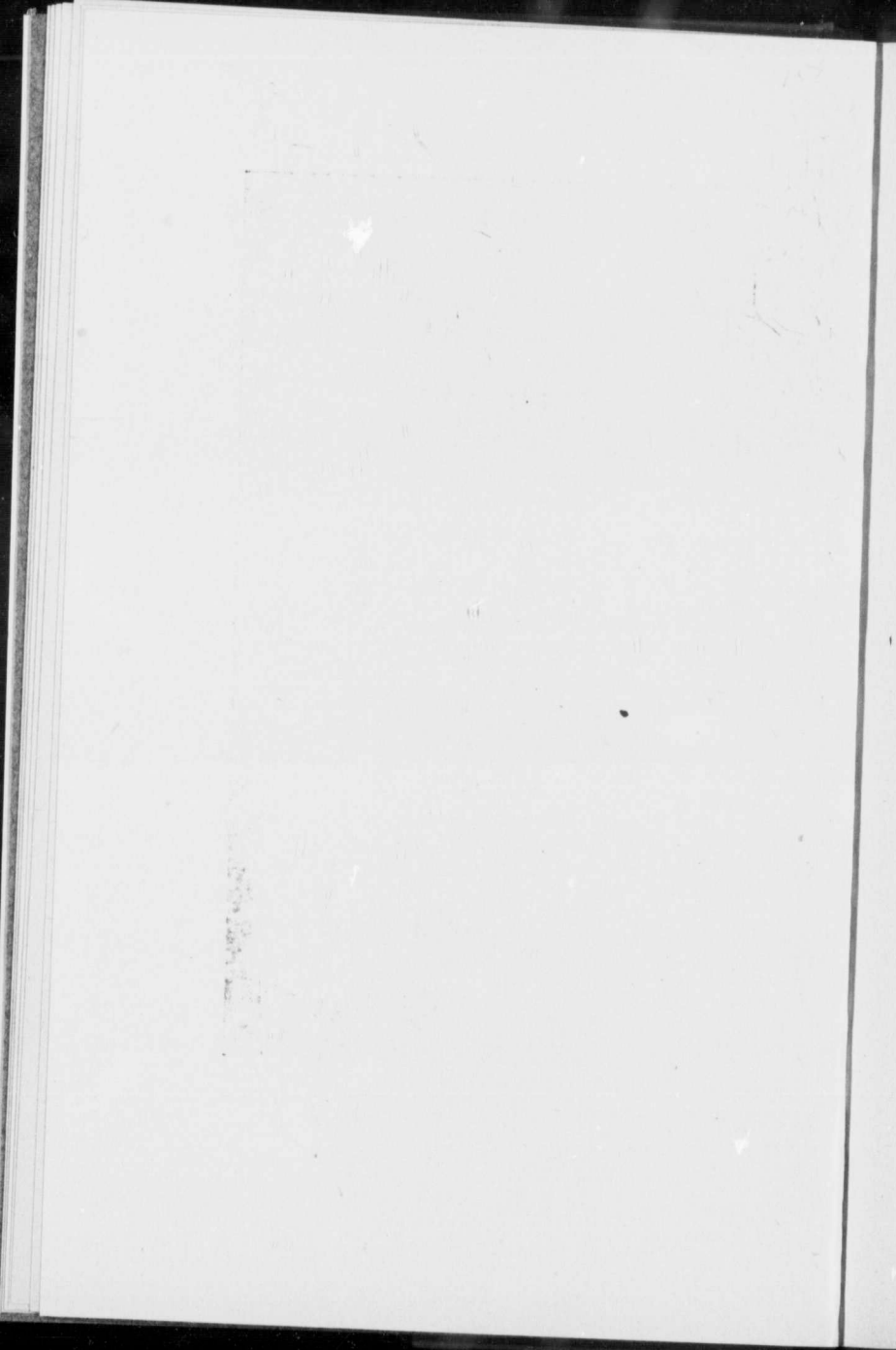
hâtives. Que de détails n'y aurait-il pas ajoutés ! Tel qu'il est cependant, son récit ne nous fait-il pas assister, comme si nous y étions, à la fondation de la première Congrégation de Notre-Dame établie au Canada, et peut-être dans toute l'Amérique, celle de la Haute-Ville de Québec, dont nous venons de célébrer joyeusement et pieusement le 250^{ième} anniversaire ?

Au berceau de notre Congrégation apparaît tout d'abord la douce et sympathique figure du P. Poncet. Il remplissait à cette époque les fonctions de curé de Québec ; et la Vénérable Mère M. de l'Incarnation écrit quelque part à son sujet : " Les habitants de la ville l'aiment comme un père." Il était en effet tout zèle pour ses paroissiens. Outre la Congrégation, c'est lui qui établit à Québec les confréries du Saint Rosaire et du Saint Scapulaire. Il nous apparaît dans l'histoire avec l'auréole du martyr, car il fut pris un jour par les Iroquois et emmené captif dans leur pays, où il eut à endurer d'indicibles souffrances. Déjà le généreux confesseur de la foi avait fait à Dieu le sacrifice de sa vie, lorsque les barbares se décidèrent à le ramener à Québec, dans le dessein de conclure plus facilement la paix avec les Français. Le Père Poncet est le père et le fondateur de notre Congrégation ; c'est " dans sa chambre ", au collègue des Jésuites, que les congréganistes tinrent leur " première assemblée."

" Ils étaient douze ", juste le nombre des apôtres. Est-ce à dessein que le P. Poncet s'était arrêté à ce chiffre, comme pour montrer qu'apôtres en effet, les congréganistes de Notre-Dame doivent l'être par le



L'ANCIEN COLLÈGE DES JÉSUITES



bon exemple de leur vie? Il le leur rappela, sans doute, dans cette " première assemblée " toute privée et intime, qui n'était qu'une préparation à l'autre " première assemblée ", celle-là solennelle et publique, qui eut lieu dix jours plus tard, le 24 février, un samedi, jour consacré à la Sainte Vierge.

Cette nouvelle assemblée se tint encore au collège, mais " dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame ", qui fut inaugurée ce jour-là. M. Vignard y dit " la première messe. " Les congréganistes firent sans doute leur consécration à Marie, procédèrent à l'élection de leurs officiers et récitèrent l'office de la Sainte Vierge.

M. Vignard ou Vignal, cette autre intéressante figure que nous voyons au berceau de la Congrégation, était un des rares prêtres séculiers qui habitaient alors le Canada. Depuis dix ans il était chapelain des Ursulines et leur rendait d'immenses services pour le temporel comme pour le spirituel. Mais il allait bientôt les quitter pour s'agréger à Saint-Sulpice. Passé en France en 1658, il revint au Canada l'année suivante et alla demeurer au Séminaire de Montréal.

" Il s'occupait du saint ministère, écrit l'annaliste des Ursulines, quand il fut chargé de l'économat de la maison, après la mort violente que les Iroquois avaient fait subir à M. LeMaitre. Deux mois après, ne soupçonnant pas qu'il dût partager le même sort, M. Vignal s'était transporté dans l'Ile-à-Pierre, en face de Montréal, pour surveiller les ouvriers qui y ramassaient des matériaux pour la maison des Sulpiciens. Les Iroquois, qui y étaient en embuscade, se

jetèrent sur les Français comme des loups enragés, et en tuèrent une partie. M. Vignal fut dangereusement blessé et ne tarda pas à succomber à ses blessures. Après sa mort les barbares lui enlevèrent la chevelure et firent rôtir son corps pour le manger.”

“ Sa vie, écrit le P. Lalemant, était d'une très douce odeur à tous les Français, par la pratique de l'humilité, de la charité et de la pénitence, vertus rares qui le rendaient aimable à tout le monde. Sa mort a été bien précieuse aux yeux de Dieu puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour lesquels il a bien souvent voulu donner sa vie. ”

Ainsi donc, nous trouvons au berceau de notre Congrégation deux hommes vraiment apostoliques, le P. Poncet et M. Vignal, deux confesseurs de la foi, qui s'intéressèrent aux destinées de cette société naissante, qui la bénirent et lui imprimèrent une sage direction.

Et que dire du premier préfet de la Congrégation de Notre-Dame, M. de Lauzon-Charny? Fils de l'illustre gouverneur du Canada, Jean de Lauzon, il avait été lui-même administrateur de la colonie durant plusieurs mois, après le départ de son père, et il était certainement le citoyen le plus instruit et le plus distingué. Ses vertus étaient à l'égal de sa naissance et de son mérite. Aussi avait-il été nommé à l'unanimité des suffrages préfet de la Congrégation.

Il passa en France l'année suivante et entra dans l'état ecclésiastique, puis revint au Canada en 1659 avec M^{gr} de Laval, qui le fit de suite son Grand

Vicaire, si grande était la confiance qu'il avait en lui. Voici ce que le prélat écrivait un jour à Rome à son sujet :

“ C'est un homme d'une haute naissance, mais plus
“ remarquable encore par sa piété, sa prudence, son
“ expérience qui est bien au-dessus de son âge, car il
“ a à peine trente ans. Avant d'être prêtre il a
“ remplacé son père comme gouverneur du Canada,
“ lorsque celui-ci est repassé en France il y a quatre
“ ans. Son père est conseiller du roi.”

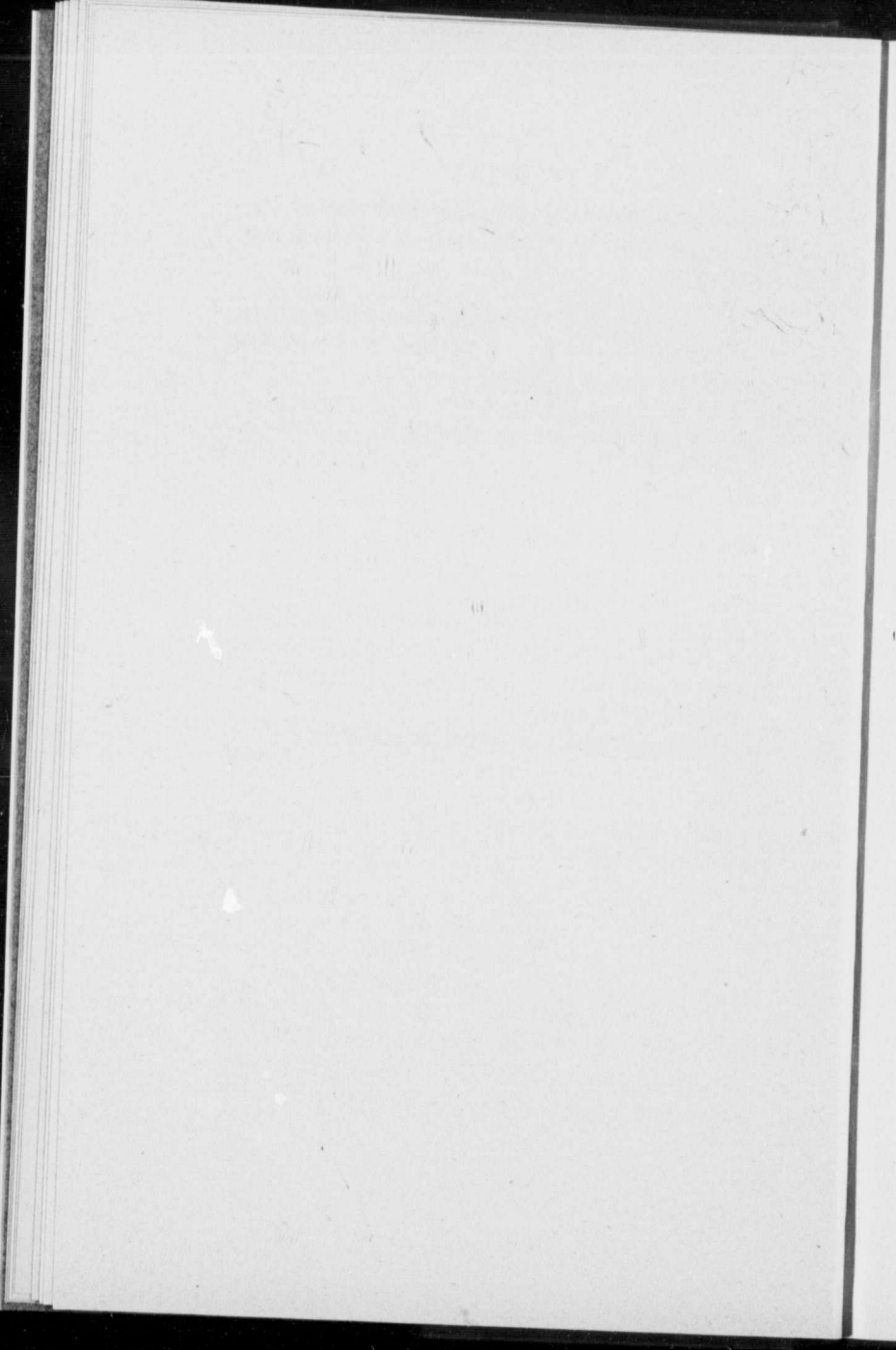
Des douze premiers membres de notre Congrégation, le nom du préfet, M. de Lauzon-Charny, est le seul qui nous soit parvenu. Nous ne pouvons douter, cependant, que les autres étaient dignes de lui, dignes du P. Poncet qui les avait admis, et qu'ils appartenaient à l'élite de la société canadienne, encore peu nombreuse, de l'époque.

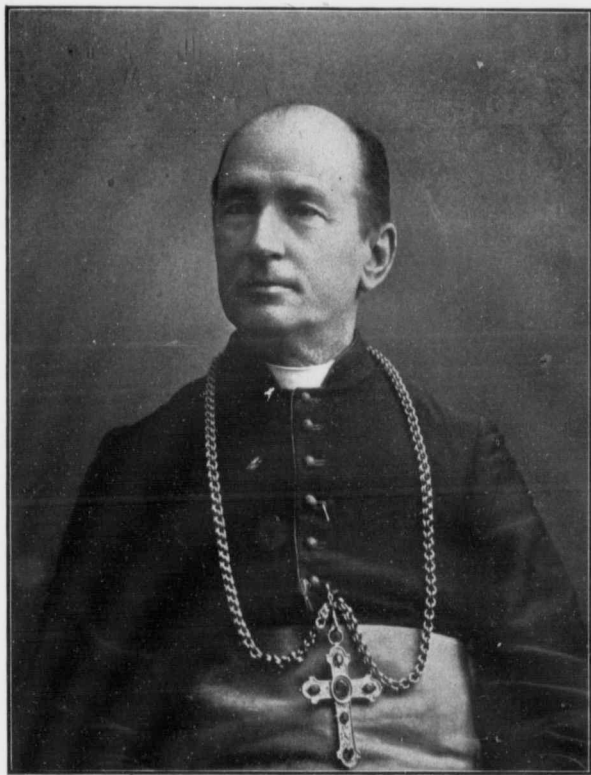
Qu'elles sont nobles et belles, les origines de notre Congrégation de Notre-Dame ! Nous avons tenu à les rappeler ici, au commencement de ce petit volume destiné à perpétuer la mémoire du 250^{ième} anniversaire de sa fondation.

Québec, 19 mars 1907.

J.-A. CHARLEBOIS,

*Préfet de la Congrégation
de N.-D. de Québec.*





MONSEIGNEUR L.-N. BÉGIN
Archevêque de Québec

HISTORIQUE

DE LA

Congrégation de Notre-Dame de Québec

DANS la jeune Amérique, si positive, où tout paraît de création récente, Québec parfumé de poésie et d'antiquité, semble seul faire exception. Tant d'institutions y sont restées debout qui datent des premiers temps de la colonie, tant de traditions y sont restées ininterrompues. Les rues grimpantes et tortueuses, les maisons massives, les vastes et graves monastères, les remparts, le rocher lui-même rappellent un passé de gloire et de sainteté. Si les Québécois résistent à l'attrait du changement, s'ils conservent pour la plupart cette distinction discrète et sûre d'elle-même qui fait le charme des relations dans l'antique cité de Champlain, c'est grâce aux multiples souvenirs qui les rattachent à leurs premières origines.

La Congrégation de Québec—vieille déjà de deux siècles et demi—a pour une bonne part contribué à la conservation de la foi et des mœurs. On a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt ni sans utilité de raconter l'histoire de sa fondation et de ses développements. Par malheur, les documents sont rares, beaucoup ont péri : ce qui nous force, à notre grand regret, de donner un récit très incomplet.

ORIGINES

C'est en 1657 que fut fondée, à Québec, la première Congrégation de la Sainte Vierge en Amérique. Depuis plusieurs années déjà (depuis 1650), une église paroissiale en pierre, sous le vocable de *Notre-Dame de la Conception*, s'élevait à l'endroit où se voit aujourd'hui la Basilique. Cette église remplaçait le modeste sanctuaire en bois dédié par Champlain à *Notre-Dame de Recouvrance*, en souvenir de la restitution de la colonie à la France en 1632.

Pour répondre à la piété et au désir des habitants, les Jésuites, chargés de la paroisse, à cette époque, y avaient introduit quelques-unes des saintes pratiques répandues dans l'Église et dont l'expérience a démontré la grande utilité pour les fidèles.

En 1656, la confrérie du scapulaire fut érigée dans la chapelle Saint-Joseph, par le P. Poncet. On possédait déjà, depuis plusieurs années, les lettres patentes du général des Carmes, pour cette érection, mais l'exiguité du sanctuaire ne s'était guère prêtée jusque-là à ces pieux exercices.

Le premier mai de l'année suivante (1657), fut installée dans la chapelle Sainte-Anne—troisième autel de l'église paroissiale—la confrérie de Sainte-Anne, pour les menuisiers, affiliée un peu plus tard à celle de Paris (1659), et enrichie d'indulgences par Alexandre VII et Innocent XII.

Après ces deux fondations, les Jésuites songèrent à former parmi les hommes de la ville, une Congrégation de la Sainte Vierge. Ces pieuses associations sont un puissant moyen d'inspirer à ceux qui en font partie l'amour et l'émulation de la vertu. Les membres se prêtent, sous l'égide et la protection de la Vierge MARIE, le secours mutuel de leurs exemples, de leurs prières, de leurs conseils et de leurs bonnes œuvres. «La Congrégation de la Très Sainte Vierge, dit le P. Leclercq, récollet, n'a pas opéré moins de fruits en

Canada que partout ailleurs. Les personnes de tout état, un peu vertueuses, se piquent d'honneur d'y être associées.

Le P. Poncet, curé d'office, sous l'administration du P. de Quen, supérieur des missions du Canada, fut chargé de jeter les fondements de cette Congrégation. C'est le même P. Poncet qui avait été, quelques années auparavant, victime de la cruauté des Iroquois. Enlevé par eux en 1653, près de Sillery, et emmené captif dans leur pays, il eut à subir pendant deux longs mois d'indicibles tourments : on ne lui épargna ni les bastonnades, ni le supplice de la faim et de la soif ; il eut les doigts brûlés et l'index de la main gauche mutilé. Il s'attendait de jour en jour à mourir de la main de ces barbares, et offrait sa vie pour le salut de la colonie. Mais Notre-Seigneur voulut que les Iroquois lui permissent de retourner à Québec en vue du rétablissement de la paix.

Le P. Poncet fit choix de douze des principaux citoyens, qu'il jugea dignes, par leur réputation et leurs vertus, de devenir les pierres fondamentales du nouvel édifice. Le projet que leur soumit le Père répondait trop bien aux heureuses dispositions des cœurs pour n'être pas accueilli avec reconnaissance (1).

Une première réunion eut lieu le mercredi des Cendres (14 février 1657), dans la chambre du P. Poncet : il fut décidé que l'installation de la nouvelle association serait fixée au samedi, le 24 février, jour consacré à la Mère de Dieu.

Une petite chapelle avait été préparée dans une des salles du "collège de Québec" et devait servir aux réunions. L'abbé Vignal, chapelain des Ursulines, fut chargé de dire la messe. Les douze premiers élus vinrent se grouper autour de l'autel et prononcèrent avec une pieuse ferveur leur acte de consécration à la Reine du ciel.

(1) Voir à l'appendice la liste des directeurs de la Congrégation sous le régime français.

Pour donner à cette association son organisation complète, il fallut, selon l'usage, nommer des officiers chargés de l'administrer. On suivit la marche adoptée en Europe dans les congrégations du même genre. La nomination se faisait par élection à la pluralité des voix. Le choix se porta spontanément sur Charles de Lauzon, sieur de Charny, fils du gouverneur du Canada. Il remplaçait alors son père, Jean de Lauzon, parti récemment pour la France.

Tout le monde applaudit à ce choix. Les autres dignitaires ayant été successivement élus, la Congrégation se trouva régulièrement établie, et bientôt elle vit s'accroître le nombre de ses membres. L'administration se trouvait confiée à un conseil, composé d'un directeur, qui était le Père spirituel de l'œuvre, et de dignitaires comprenant ordinairement un préfet, deux assistants, un secrétaire, un trésorier et des conseillers. Le conseil délibérait sur l'admission des membres nouveaux, les dépenses et les bonnes œuvres.

Pour la faire participer aux richesses spirituelles que les Souverains Pontifes ont accordées avec tant de libéralité à ces pieuses associations, il fallait l'affilier à la Congrégation "*Prima Primaria*" établie au Collège romain. La demande en fut faite au R. P. Possevin Nickel, général de la Compagnie de JÉSUS, et bientôt arrivèrent les lettres patentes. Elles étaient datées du 20 décembre 1657, et portaient ce titre : *Congrégation des hommes de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, au collège de Québec.*

La Congrégation ainsi constituée, on s'était occupé, comme nous l'avons déjà dit, du lieu de réunion où elle aurait ses exercices réguliers. Les Jésuites, qui, depuis 1650, habitaient le nouveau collège, cédèrent à la Congrégation l'étage supérieur d'un des corps de logis dont la menuiserie occupait le rez-de-chaussée.

Ce local aussitôt transformé en chapelle, les congréga-

nistes s'empressèrent de l'orner et de l'embellir. Ils se réunirent une fois la semaine, pour réciter l'office de la sainte Vierge, entendre la messe et une instruction du P. Directeur.

DE 1660 A 1760

Cependant des événements qui intéressaient toute la colonie obligèrent, en 1660, de modifier momentanément ces dispositions. La colonie, à cette époque, était dans des appréhensions continuelles, par suite des incursions iroquoises. La ville de Québec, très mal protégée par une ceinture de pieux et une douzaine de soldats—toute la garnison!—n'aurait pu résister à une attaque un peu sérieuse. Heureusement les Iroquois ne soupçonnaient pas la vraie situation.

Le Gouvernement et l'Evêque étaient inquiets pour les Ursulines et les Hospitalières, dont les maisons un peu isolées pouvaient, surtout de nuit, être facilement surprises par l'ennemi. Le collège des Jésuites offrait plus de sécurité. Les Pères furent priés de donner asile aux deux communautés. Le 19 mai 1660, les Ursulines allèrent occuper la salle qui servait de chapelle à la Congrégation, et les Hospitalières s'établirent dans la menuiserie. On voyait tous les jours ces religieuses sortir en procession de leur couvent, à six heures du soir, pour venir dans leur nouveau logement d'où elles retournaient le lendemain matin à leur monastère respectif.

Les moments d'alerte passèrent. La sécurité rétablie, Ursulines et Hospitalières reprirent leur vie accoutumée, et les salles furent rendues à leur destination primitive.

La chapelle des congréganistes n'était pas cependant si exclusivement à leur usage qu'elle ne servit dans certaines occasions solennelles à d'autres réunions. Ainsi, nous voyons qu'en 1662, M^{gr} de Laval vint dans cette chapelle conférer

la tonsure et les ordres mineurs à Louis Jolliet, âgé de dix-sept ans, élève du collège.

Le 2 juillet (1666), une solennité d'une autre nature réunissait dans cette chapelle une nombreuse assemblée. Suivant un usage adopté à Rome même, le sanctuaire fut transformé, à l'aide d'un rideau, en une vaste salle pour les exercices publics du collège. Il s'agissait d'une joute philosophique. Deux élèves, Louis Jolliet et Pierre Francheville, se présentaient pour soutenir contre tout venant des thèses sur la logique. Ils le firent avec succès. "Toutes les puissances, dit la chronique du temps, s'y trouvaient et M. Talon, l'intendant, entre autres, y argumenta très bien."

Cette chapelle de la Congrégation paraît avoir subsisté jusqu'à la reconstruction du "collège de Québec." C'était en 1720. Les anciens bâtiments menaçaient ruine. Il fut rebâti sur une plus large échelle, et on y ménagea une vaste salle pour la Congrégation. Longue de cinquante pieds, elle occupait la partie sud de la façade sur la grande place. Sa porte d'entrée donnait sur un vestibule qui servait en même temps de parloir au collège.

La liste des différents officiers de la Congrégation est à peu près impossible à reconstituer. Les archives, qui avaient été conservées jusqu'au milieu du siècle dernier, ont été entièrement détruites dans le grand incendie de 1845. Elles étaient déposées chez M. Gauthier, alors trésorier de la Congrégation. Quelques noms, cependant, nous sont parvenus.

Du petit groupe primitif nous ne connaissons que son préfet, M. de Lauzon-Charny, faisant alors les fonctions de gouverneur.

Peu d'années après, un autre gouverneur, M. de Mézy, tint à honneur de prendre rang dans cette sainte milice. On ne peut mettre en doute sa piété, mais sa mauvaise administration, ses indignes procédés envers l'évêque ont laissé de tristes souvenirs. Égaré plus par l'esprit que par

le cœur, il finit par reconnaître ses torts et les répara noblement. Sa mort, survenue à cette époque, fut pour tous un grand sujet d'édification.

Les membres les plus distingués de la Congrégation tinrent à honneur de porter eux-mêmes son corps au tombeau. Il fut inhumé dans le "cimetière des pauvres" de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, selon son désir formellement exprimé.

Le 15 août 1666, le marquis de Tracy, venu au Canada en mission spéciale, en sa qualité de lieutenant-gouverneur du roi pour toute l'Amérique, voulut faire partie de la Congrégation. Sa dévotion envers la sainte Vierge lui avait fait choisir la grande fête de l'Assomption pour faire sa consécration; et pour la sanctifier par l'humilité et la charité, il se chargea de donner un dîner aux pauvres de l'hôpital, et alla lui-même les servir comme les membres de Jésus-Christ.

Ce n'était pas un usage ni un exemple nouveau dans la colonie. M^{sr} de Laval ayant voulu dire la messe à la Congrégation, le 15 août 1659, était allé, le même jour, servir les pauvres à l'hôpital.

En 1695, le préfet était Jean Jobin et les assistants, Georges Duplessis et François Déline. Georges Duplessis, trésorier à la marine, fut le père de deux religieuses de l'Hôtel-Dieu et d'un jésuite, le P. François-Xavier Duplessis qui se fit une grande réputation en France par ses travaux apostoliques.

Dans la colonie, encore peu nombreuse et animée d'un vif sentiment de foi, la Congrégation se composait d'hommes faits, de tout rang et de toute condition, et de jeunes gens qui avaient terminé leurs études.

Il eût été intéressant de retrouver un tableau des générations successives de tant de citoyens vertueux, dévoués au culte de la sainte Vierge, et qui aimaient à mettre leur

vertu, comme celle de leur famille, sous sa puissante protection. C'était comme un héritage que les pères laissaient à leurs enfants. Nous savons seulement que ce grain de sénevé, si petit à son origine, devint un grand arbre. En 1679, le nombre des congréganistes atteignait près de 300, y compris les habitants des campagnes voisines.

La chronique de l'Hôpital-Général a conservé le souvenir d'un congréganiste de Charlesbourg, nommé Pierre Gosselet. Comme il sollicitait la faveur d'être admis à l'hôpital, on lui répondit qu'il aurait son entrée au retour des vaisseaux, à condition toutefois qu'il prierait pour l'évêque et la réussite de ses affaires. Ayant réitéré sa demande au nom de la sainte Vierge et du bon saint Joseph, assurant que l'évêque obtiendrait ce qu'il désirait, la Mère Saint-Augustin le reçut. C'était un homme fort pieux, toujours devant le très saint Sacrement, et qui se montrait content de tout ce que lui envoyait la Providence. Très dévôt à saint Joseph et à MARIE, qu'il appelait sa bonne mère, Pierre appartenait à la Congrégation de Notre-Dame. Tant qu'il fut capable de marcher, il se rendait à Québec aux réunions des congréganistes. Un jour qu'il était parti de grand matin, comme il avait la vue fort affaiblie, il s'égara. Il tournait et retournait sans se retrouver. Fatigué et craignant de ne pouvoir se rendre à l'assemblée, il se mit à prier ainsi la sainte Vierge :

« Hé! hé! ma bonne Mère, je ne sais où je suis. Ayez pitié de moi! »

A l'instant, une belle dame se trouve « à son abord », rapporte la chronique, et le prenant par la main : « Venez, mon ami, lui dit-elle. Je m'en vais vous remettre dans le chemin. » Elle l'y conduisit en ajoutant : « Allez maintenant, vous y voilà. »

Après avoir remercié sa conductrice, Pierre continua sa

route ; il se retourna pour voir si elle le suivait, mais il ne vit plus personne.

A la fin du siècle suivant, on n'admettait déjà plus que les habitants de Québec ; la Congrégation comptait alors 250 membres. Son influence au dehors était réelle. Ainsi, lorsque le P. Guesnier, étant directeur, introduisit l'usage de faire la méditation le samedi matin dans la chapelle, beaucoup de fidèles, et même des prêtres de la ville, se joignaient aux congréganistes pour ce saint exercice. Les congréganistes, en corps, prenaient part aux processions publiques de la paroisse. Pendant longtemps ils jouirent de l'honneur exclusif de porter le dais à la Fête-Dieu. Dès 1666, ils faisaient ensemble, en rang et en silence, la visite des tombeaux, le Jeudi saint ; le directeur et les principaux officiers ouvraient la marche. Une dévotion qui, depuis, s'est beaucoup répandue, mérite une mention. Après la fête patronale de la Congrégation, la fête de saint Joseph était la plus solennelle. Le 19 mars 1664, saint Joseph avait été établi préfet perpétuel, et c'est pour cette raison que, chaque année, le jour de sa fête, on renouvelle ce souvenir par une consécration en son honneur.

Parmi les actes de la Congrégation de Québec, qui resteront comme un monument de sa piété et de son zèle, il faut citer la fondation, à perpétuité, qu'elle voulut faire dans la cathédrale, de cinq messes solennelles du saint Sacrement, le lendemain des cinq principales fêtes de la sainte Vierge. Dans l'acte authentique qui fut dressé de cette fondation, le 16 mars 1695, et qui reste entre les mains des marguilliers de la paroisse, on trouve consignés les motifs qui poussèrent les congréganistes à cette fondation. Ils voulaient par là faire honorer le très saint Sacrement, remercier de la délivrance de la ville assiégée par les Anglais en 1690, obtenir une bonne mort, et une prompte délivrance du purgatoire

pour tous les membres défunts. Ces motifs peignent trop bien l'esprit religieux de ces hommes pour n'être pas connus. La première messe fut célébrée le 16 août 1695. M. le Grand Vicaire Glandelet fit ce jour-là un discours sur la grandeur de la Mère de Dieu et, expliquant les motifs de cette fondation, loua la piété des congréganistes. L'acte de 1696 est signé par le préfet Jean Jobin et par les assistants Georges-Regnard Duplessis et François Déline.

DEPUIS LA CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE

Pendant les dernières années de la guerre où le Canada fut cédé à l'Angleterre, les exercices de la Congrégation furent momentanément interrompus. Quelques Jésuites de Québec s'étaient même retirés à Montréal. Aussitôt la paix conclue, ils rentrèrent en juin 1761, avec l'approbation du gouvernement anglais, dans leur collège dont les deux tiers déjà servaient de caserne aux soldats. L'église avait été tellement maltraitée pendant le bombardement qu'on n'en pouvait plus faire usage. Restait la chapelle de la Congrégation. Les Jésuites s'établirent dans la salle des petites écoles et le corps de logis voisin de l'église. La chapelle fut aussitôt remise en état, et, à la grande joie des fidèles, on y reprit les offices. Les congréganistes recommencèrent leurs réunions régulières et leurs pratiques ordinaires : mais cette disposition ne devait être que temporaire.

Un des articles du traité de paix stipulait que les Jésuites resteraient en possession de leurs biens. Le traité de Paris confirma cette possession : seulement, dès 1763, le gouvernement défendit aux Ordres religieux de recevoir de nouveaux sujets. Il comptait que les biens des religieux feraient retour à la couronne à la mort du dernier Jésuite. Les vainqueurs, qui avaient trouvé un moyen détourné de

violier la justice, ne prévoyaient pas sans doute que les quelques vieillards qui composaient la communauté pussent prolonger longtemps leur existence. Cependant le P. Cazot le dernier Jésuite survivant, ne mourut que le 16 mars 1800. A cette époque, les Anglais prirent possession des biens que les Jésuites possédaient au Canada.

Les biens des Jésuites provenaient de trois sources différentes : les rois de France en avaient donné une partie ; quelques particuliers une autre, et une troisième avait été achetée par les Jésuites de leurs propres deniers.

Si les nouveaux maîtres du Canada ne se prévalurent pas de la suppression des Jésuites en 1774 pour s'emparer de leurs biens, ce fut grâce à M^r Briand. Celui-ci avait écrit à Clément XIV en faveur des Jésuites. Sa lettre, retardée longtemps à Londres, arriva trop tard. M^r Briand communiqua aux Pères le bref de suppression. « Leur prompt soumission, écrivait-il, a rendu ma peine plus sensible. » Seulement, le gouverneur s'opposa à la dissolution de l'Ordre pour empêcher que les biens ne fissent retour à l'église catholique. Mgr Briand fut contraint d'adopter un plan de conduite qu'il voulut faire approuver de Rome. Il ne reçut jamais de réponse. Dans l'intérêt des œuvres qui étaient confiées aux Jésuites et de l'estime dont ils jouissaient dans le pays, à cause aussi de l'opposition du gouverneur, l'évêque ne rendit pas public le bref de suppression, bien qu'il eût tout son effet dans le for intérieur. Rien ne fut changé extérieurement par rapport à eux. Ils pouvaient conserver leur nom, leur costume, le titre de leurs fonctions, continuer leur vie de communauté, de telle sorte que l'évêque et le gouverneur anglais, qui avaient souscrit à ce plan, étaient seuls dans le secret de la transformation qui avait été opérée.

En 1790, il ne restait que quatre Jésuites. Le P. de Glapion, supérieur, déclara à M^r Hubert que les Pères ne pouvaient plus diriger la Congrégation. L'évêque s'en

établit lui-même le directeur pendant un an, puis il nomma un prêtre séculier. Parmi les directeurs, quelques noms seulement ont été retrouvés.

Aussitôt après la mort du dernier Jésuite (16 mars 1800), on se préoccupa avec raison de ce qu'allait devenir la chapelle de la Congrégation. M^r Plessis, alors curé de Québec et en même temps coadjuteur de l'évêque, présenta au gouvernement, dès le 21 mars, une requête au nom des congréganistes pour obtenir de continuer les réunions au collège. Il faisait valoir l'importance de la Congrégation, composée de ce qu'il y avait de plus respectable parmi les gentils-hommes et les bourgeois de la ville, et son influence salutaire pour la conservation de la religion, des mœurs et aussi des principes de loyauté envers le roi et le gouvernement. La privation de cette chapelle les obligerait à interrompre leurs exercices. Leur désir serait d'en jouir jusqu'à ce qu'ils puissent acquérir ou construire un édifice convenable.

Cette requête fut bien accueillie ; mais la faveur sollicitée ne fut que provisoire : quelques années après, l'autorité militaire exigeait de rentrer en possession de cette salle.

M^r Plessis présenta une nouvelle requête, le 5 mai 1800. Il demandait pour la congrégation la concession d'un terrain à l'angle des rues Sainte-Anne et des Jardins (1). La requête fut envoyée en Angleterre où, promenade de bureaux en bureaux, elle finit par se perdre. Vers le même temps, — curieuse coïncidence ! — l'église écossaise faisait une démarche pour obtenir précisément la donation du même terrain : plus heureuse ou plus puissante, elle obtint l'emplacement désiré, autrefois la propriété des Jésuites.

Les congréganistes, ne voyant pour le moment aucun moyen de s'établir d'une manière définitive, se contentèrent

(1) Ce terrain, autrefois la propriété des Jésuites, avait été confisqué avec le reste par le gouvernement.

d'une mesure provisoire. Ils firent un arrangement (1812) avec la fabrique, qui leur céda, pour six années, la partie supérieure de la sacristie.

Avant la fin du contrat, M^{er} Plessis, toujours si zélé pour les intérêts de la Congrégation, avait fait de nouvelles démarches et trouvé un petit terrain appartenant à la couronne : il était situé sur la rue Sainte-Anne ou Dauphine (1). Le 31 mars 1817, l'évêque présenta sa requête à Sir John Sherbrooke. Ce gouverneur, très bienveillant envers les catholiques, approuva le projet et, le 9 novembre de la même année, il octroya la charte royale sous le grand sceau de la province, donnant à la Congrégation, en main morte et à perpétuité, le terrain sollicité, lequel mesurait 92 pieds sur 56. La Congrégation était représentée par messire Michel Dufresne, chapelain, et par Jean-Baptiste Grenier, tonnelier, Jean-Baptiste Richard, marchand, Etienne de Foy, marchand, Joseph Légaré, marchand, Charles Trudelle, marchand, François-Xavier Drolet, marchand, tous agissant comme syndics.

On se mit aussitôt à l'œuvre pour construire la chapelle avec un logement adjacent qui servirait de sacristie et de presbytère.

Une souscription fut ouverte en ville afin d'aider aux frais de construction, car les ressources modiques de la Congrégation n'y auraient pas suffi. La chapelle fut ouverte au culte vers 1820. On y installa la cloche de l'ancienne église des Jésuites.

Pour favoriser la fréquentation de cette chapelle et aider à l'amortissement de la dette, l'évêque décida, le 4 mai 1826, qu'un salut du saint Sacrement aurait lieu le vendredi de chaque semaine et qu'une messe publique serait célébrée les

(1) La rue Dauphine était alors connue sous le nom de rue Sainte-Anne, en bas, par opposition à la rue Sainte-Anne actuelle qui est plus élevée.

jours de réunion. En 1833, Rome accorda une faveur spirituelle pour le jour de la fête patronale de la Congrégation. Tous les fidèles pouvaient, en visitant la chapelle, gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

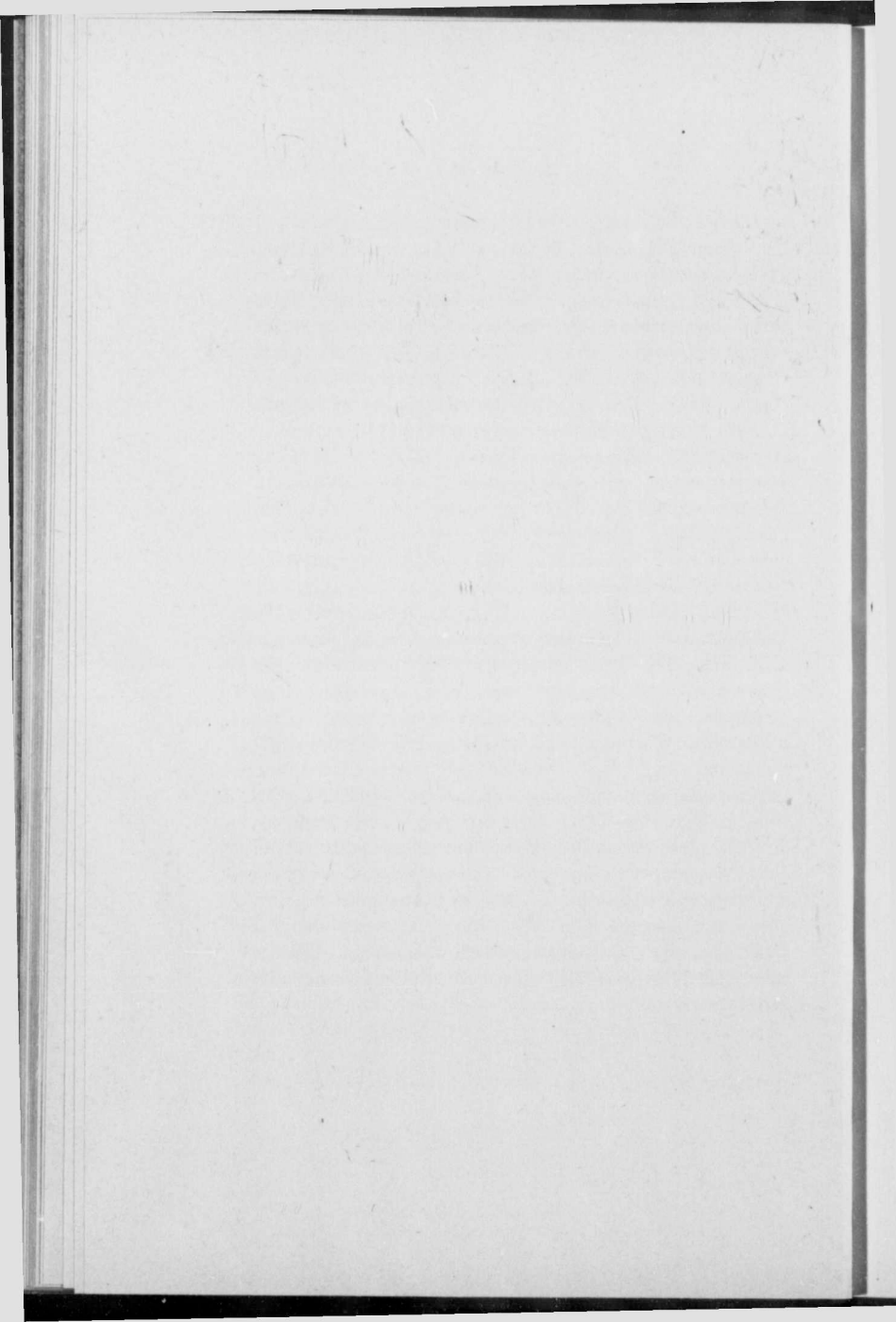
En 1836, l'autorité diocésaine crut prudent de renouveler l'affiliation de la Congrégation de Québec avec la Congrégation « *Prima Primaria* » de Rome, afin de s'assurer la participation aux faveurs spirituelles et privilèges que les Souverains Pontifes ont accordée à cette dernière. Elle désirait par ailleurs, substituer à la fête de l'Immaculée-Conception celle de la Purification, afin de ne pas faire coïncider la fête patronale de la Congrégation avec celle de l'église cathédrale. Le R. P. Jean Roothaan, général des Jésuites, délivra ces nouvelles lettres patentes le 17 mars 1836.

En 1839, les citoyens de Saint-Roch présentèrent une requête à M^{re} Signaï afin de former dans leur paroisse une nouvelle Congrégation. Le projet ayant été approuvé, l'abbé Charles-Félix Cazeau fut délégué par l'évêque afin de déterminer l'emplacement de la chapelle et du presbytère. La direction en fut confiée au curé, messire Zéphirin Charest. Le 12 janvier 1840, vingt congréganistes prononcèrent leur acte de consécration. Déjà cinquante membres de la Congrégation de Notre-Dame de Québec, résidant à Saint-Roch, avaient été admis dans la nouvelle Congrégation. Le 21 juillet de la même année, la Congrégation de Saint-Roch obtint son affiliation à celle du Collège romain, sous le vocable de l'Immaculée Conception de MARIE, avec saint Joseph comme second patron. A partir de 1849, les congréganistes de Saint-Roch furent dirigés par les Jésuites. A la demande de M^{re} Bégin, ils cédèrent la propriété de leur chapelle, qui devint église paroissiale, et la direction de la Congrégation passa alors au curé de la nouvelle paroisse (1901).

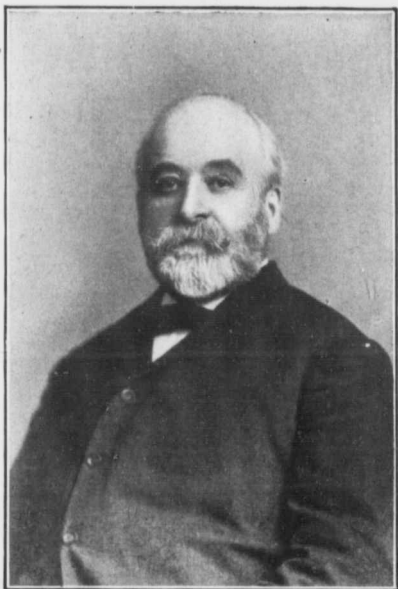
Les Jésuites néanmoins conservèrent la Congrégation de

la Haute-Ville dont ils avaient repris la direction lors de leur retour à Québec. Ce fut en 1848 que M^{sr} Turgeon, avec l'approbation de M^{sr} Signaï, forma le projet de fonder à Québec une maison de Jésuites et de leur confier la direction de leur ancienne Congrégation. Le conseil consulté (1^{er} décembre) approuva ce plan. Mais l'évêque voulut que la Congrégation entière fût appelée à donner son avis. La convocation eut lieu le 3 décembre et le projet fut adopté.

Les Pères répondirent à l'appel avec empressement : il leur semblait qu'ils renouaient les liens avec les premiers Jésuites qui vinrent féconder le champ apostolique du Canada. Ils se rappelèrent combien ces premiers vétérans étaient attachés à l'œuvre si salutaire de la Congrégation : pour l'établir et la maintenir, ils avaient multiplié les sacrifices, ils semblaient fiers de l'abriter dans leur collège, de lui céder dans les bâtiments qui furent construits une place toujours gardée. Les Pères de 1848 vinrent avec confiance aussi, parce que la Congrégation avait grandi sous l'œil bienveillant des évêques, qui l'encouragèrent toujours, n'épargnèrent aucune démarche pour la sauver de la destruction ou pour l'établir solidement. C'est que la Congrégation si répandue maintenant dans tout l'univers, et dont l'efficacité est si notoire, est une association régulière, bénie par les Souverains Pontifes. Son but n'est-il pas de promouvoir, par des pratiques de piété plus suivies, la dévotion d'un petit nombre d'une élite ? Il y aura toujours dans l'Eglise des âmes ferventes : la Congrégation discipline, coordonne, gouverne tous les efforts, elle donne à la prière et aux bonnes œuvres plus d'efficacité, elle y ajoute un sentiment de tendresse confiante envers JÉSUS parce qu'elle parle, prie et chante au nom de MARIE.







M. J.-A. CHARLEBOIS
Préfet

Deux Cent Cinquantième
Anniversaire de la Fondation
de la
Congrégation de Notre-Dame
de Québec

NOTRE siècle, malgré tous ses défauts, n'est pas un siècle ingrat: il aime à se rappeler les choses du passé, à honorer les hommes qui ont marqué leur carrière par quelques grands bienfaits, à célébrer les événements qui ont laissé une trace dans l'histoire; de là ces nombreuses fêtes jubilaires qui arrivent si souvent et dont la célébration paraît être entrée dans nos mœurs.

La Congrégation de Notre-Dame, à la Haute-Ville de Québec, qui comptait, en février dernier, 250 ans d'existence, n'a pas échappé au besoin d'exprimer sa reconnaissance envers ses fondateurs et tous ceux qui lui ont fait du bien au cours d'une carrière déjà si longue. Elle a voulu, elle aussi, avoir ses fêtes jubilaires, et, à cette occasion, jeter un regard sur son passé, remonter jusqu'à sa fondation, admirer la croissance merveilleuse de l'arbuste planté par les soins vigilants du Père Poncet en 1657, évoquer, pour ainsi dire, tout un monde de pieux souvenirs.

Ces fêtes jubilaires durèrent deux jours, le 3 et le 4 février 1907, mais pour les célébrer dignement et tout à leur profit spirituel, les congréganistes voulurent s'y préparer avec soin. A l'exemple de leurs pieux confrères d'autrefois, les douze de la fondation, qui laissèrent s'écouler dix jours entre leur « première assemblée » dans la chambre du Père Poncet et leur première réunion publique officielle, dans la chapelle de la Congrégation, et passèrent ce temps dans la prière, les congréganistes d'aujourd'hui firent une retraite préparatoire aux fêtes jubilaires à partir du 27 janvier jusqu'au 3 février. Nombre de citoyens de la ville se joignirent à eux. Le prédicateur de la retraite fut le R. P. A.-D. Turgeon, supérieur de la résidence de Québec et directeur de la Congrégation. Cette retraite se termina le dimanche, 3 février, jour de la solennité de la Purification de la Sainte Vierge, fête patronale de la Congrégation. Ce jour-là il y eut récitation de l'office et communion générale à la messe de 7 heures. Pendant la messe, le préfet renouvela solennellement, au nom de ses confrères, l'acte de consécration à la Bienheureuse Vierge Marie.

Après la messe, le directeur donna communication aux congréganistes de la dépêche reçue quelques jours auparavant, par laquelle le Saint-Père leur accordait sa bénédiction, et que nous tenons à reproduire ici :

Roma, 31 jan. 1907.

Congregationi Marianæ tot annis et meritis venerabili benedictionem suam peramanter Sua Sanctitas impertitur.

Le très révérend Père Général de la Compagnie de Jésus voulut aussi prendre part à nos fêtes, et nous adressa de Rome une dépêche pour nous offrir sa bénédiction et ses félicitations.

Sa Grandeur Monseigneur Bégin, archevêque de Québec,

avait bien voulu rehausser par sa présence l'éclat de nos fêtes jubilaires et donner aux Congréganistes un nouveau gage de son estime et de son affection, en consentant à célébrer une messe pontificale dans l'église des Jésuites. La chapelle était remplie : nombre de citoyens de la ville s'étaient joints aux congréganistes pour prendre part à la solennité.

Monseigneur l'Archevêque avait pour prêtre-assistant Monseigneur Mathieu, recteur de l'Université Laval, et pour diacres d'honneur MM. les abbés Lortie et Gariépy, du Séminaire de Québec.

Au bas-chœur des sièges étaient réservés au préfet, M. J.-A. Charlebois, et à ses deux assistants, MM. D.-E. Drolet et Alexandre Gauvreau.

De chaque côté des officiers de la Congrégation, sur des sièges spécialement réservés, on remarquait les préfets et assistants des Congrégations du Faubourg Saint-Jean, de Saint-Roch, de Notre-Dame du Chemin, de Jacques-Cartier, de Saint-Sauveur et de Saint-Malo. Les congréganistes de la Haute-Ville n'avaient pu inviter spécialement tous les membres des différentes Congrégations de Québec, mais ils tenaient à montrer l'union qui existe entre les membres de ces Congrégations sœurs en assignant à leurs officiers une place d'honneur dans leur chapelle.

Le sermon de circonstance fut donné par le R. P. Hage, de l'Ordre des Dominicains. Nous ne dirons rien de cette pièce d'éloquence, remplie d'élan pieux, d'appels religieux et patriotiques, de pensées sublimes et profondes, et d'enseignements solides qui en font une page digne des chaires les plus illustres : nos lecteurs pourront l'apprécier eux-mêmes, le prédicateur ayant eu la gracieuseté de nous passer son manuscrit et de nous permettre de le publier dans ce volume destiné à perpétuer le souvenir de nos fêtes jubilaires.

SERMON DU R. P. HAGE, O. P.

Memento, Domine, Congregationis
tuae, quam possidisti ab initio.
(Psaume 73, V. 2.)

Mes Frères,

Gracieusement invité par votre vénéré Directeur à me faire l'interprète de vos sentiments en cette fête de mémorable anniversaire, ne tromperais-je point votre attente si je ne commençais par envoyer vers Dieu et sa sainte Mère, l'hommage de votre reconnaissance? Les paroles liturgiques semblent se placer d'elles-mêmes sur nos lèvres: Il est vraiment digne et juste, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces, à vous, le Seigneur saint, à vous le Père tout Puissant, à vous le Dieu éternel. C'est lui, mes Frères, avec sa grâce, sa miséricorde, son amour, qui a visiblement béni votre Congrégation à travers deux siècles et demi d'existence, qui l'a maintenue en dépit de tous les obstacles, qui l'a protégée contre toutes les guerres et les révolutions, qui l'a rendue forte, parce qu'il l'a laissée elle-même alors qu'autour d'elle toutes choses changeaient et que les gouvernements se succédaient. Elle apparaît ainsi, la Congrégation de Notre-Dame de Québec, marquée du cachet des œuvres divines: la stabilité. Oui, *gratias agimus*, rendons grâces à Dieu! tel est le cri de votre cœur, mes Frères, après ces deux cent cinquante années de généreux efforts et de célestes faveurs. Ce cri fait tressaillir de la tombe où ils dorment — ou plutôt des cieus où ils nous ont précédés, — les milliers et les milliers de justes qui ont appartenu à votre société. Car, si vous êtes la Congrégation militante, vous avez la gloire d'être unis à la Congrégation triomphante, et si la communion des saints associe tous les combattants de la terre aux victorieux de l'éternité, cette même communion des saints ne devient-elle pas plus

intime et plus salulaire quand elle relie, dans une même société, les membres militants aux membres triomphants? Le ciel et la terre sont donc en sainte liesse, et voici qu'au-dessus de tous et près de Dieu, Reine des triomphants, Mère des militants, Marie préside à cette fête de famille, offrant à son divin Fils cette multitude d'âmes que sa protection a sauvées, vous présentant vous aussi à Lui, mes Frères, et le temple qui vous contient, comme elle Le présenta lui-même un jour au temple de Jérusalem — heureuse et glorifiée d'avoir apporté dans les bras du peuple canadien, à l'heure de sa fondation, le salut que Dieu à préparé à tous les peuples, et d'avoir fait luire devant ses yeux la lumière qui éclaire toutes les nations. Que vers elle et vers son Fils montent donc les acclamations de la joie et de la reconnaissance. A vous, jeunes gens, d'entonner cet hymne de l'allégresse et du merci: *Laudate, pueri, Dominum*. N'est-il point écrit que par votre bouche Dieu rend parfaite la louange, et, aujourd'hui les Benjamins de la Congrégation, n'êtes-vous pas appelés à en devenir plus tard le soutien et l'honneur? A vous, congréganistes plus avancés en âge et en vertu, de vous joindre au chœur des enfants — *senes cum junioribus*. N'êtes-vous point les grands bénéficiaires de cette pieuse société, et les loyaux héritiers des trésors spirituels qu'ont amassés vos ancêtres? A vous, prêtres et religieux, directeurs anciens et actuels de la Congrégation, de clore le cantique de l'action de grâces, en bénissant le Seigneur — *Benedicite, sacerdotes Domini Domino*. A vous enfin, Monseigneur, reviennent et la joie et le devoir de prendre entre vos mains de Pontife les prières et les offrandes de nos cœurs, afin de les porter jusqu'à Celui dont vous êtes parmi nous le représentant autorisé. A l'exemple de l'homme juste et pieux qui habitait Jérusalem, vous êtes venu en ce temple pour y voir la consolation d'Israël et bénir les congréganistes de Notre-Dame — l'élite

de votre beau diocèse. Nous nous inclinons, Monseigneur, sous la bénédiction de Votre Grandeur, en vous priant toutefois d'observer que notre filiale affection ne vous permettra pas de chanter de sitôt votre *Nunc dimittis*.

I

L'action de grâces terminée, il nous reste à considérer ce qu'est cette fête d'anniversaire, les réflexions qu'elle nous suggère, les encouragements qu'elle nous apporte, les résolutions qu'elle nous inspire. Elle ne doit pas être seulement un regard de complaisance sur le passé, mais la garantie du présent et la préparation de l'avenir. Pendant la retraite qui vous a été prêchée dans un esprit si apostolique, vous êtes venus faire provision de courage et d'énergie pour marcher à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires. Pour gagner celles-ci et pour affronter ceux-là, vous avez besoin d'une conviction d'abord, d'une science ensuite : il faut que vous soyez convaincus de la force, de la puissance de votre Congrégation pour le bien — et, pénétrés de cette conviction, il faut que vous sachiez, en second lieu, quel usage vous devez faire de cette force, à quels besoins vous devez appliquer cette puissance.

*
* *

La force, la puissance d'une association dépend du nombre de ses membres, de leur valeur, de l'arme que l'on met entre leurs mains, des moyens d'action dont elle dispose. Plus ces membres sont nombreux, plus ils se distinguent par leur valeur individuelle, par leurs qualités personnelles, plus leurs moyens d'action sont énergiques, plus l'association acquiert de force et travaille efficacement au but qu'elle

poursuit. Et votre Congrégation réunit tous ces éléments qui fondent et assurent la puissance d'une association.

Elle a le nombre — vous dirai-je que je le voudrais plus grand encore? — Comme toutes les œuvres de Dieu, elle a été numériquement modeste dans ses origines. Rappelez-vous votre date de naissance: c'était le mercredi des Cendres, 14 février 1657. Douze hommes — il y a des nombres prédestinés — étaient réunis dans la cellule d'un saint religieux, d'un courageux apôtre, — j'allais dire, d'un héroïque martyr: le P. Poncet. En contemplant avec admiration cette ébauche d'un dessein qu'inspirait la foi et que vivifiait l'amour, je me souviens de la parabole évangélique: «Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé, que l'homme prend et sème dans son champ. C'est la plus petite de toutes les semences, mais lorsqu'elle grandit, elle s'élève au-dessus de toutes les plantes qui l'entourent, et devient un arbre, dans les branches duquel viennent habiter les oiseaux du ciel.» Sans doute, dans cette parabole, Jésus-Christ prophétisait les prodigieux accroissements de son Église; si petite et si humble dans ses commencements, aujourd'hui si vaste et si glorieuse. Mais on peut l'appliquer à toutes les grandes œuvres où s'écoule la vitalité de l'Église, et en particulier à l'œuvre de votre Congrégation. Ces douze premiers prévoyaient-ils les magnifiques développements de l'avenir? Il n'importe. Le fait est là qui s'impose. La grâce du nombre leur a été donnée. Il atteignait le chiffre de trois cents, quelque vingt ans plus tard, y compris les habitants des campagnes voisines, et quand, à la fin du siècle suivant, on décida de n'admettre que les seuls habitants de Québec, le nombre des congréganistes n'en fut pas pour cela sensiblement diminué. Vinrent ensuite les jours difficiles et les douloureux épisodes, dans l'historique desquels il ne m'appartient pas d'entrer. Il me suffit de retrouver votre Congrégation vivante et florissante,

s'écoulant en deux canaux salutaires, qui, en haut comme en bas de la vieille cité, s'en vont répandre les eaux précieuses de la grâce divine. Or, il importe, Messieurs, que ce nombre s'accroisse de jour en jour, que les cadres s'élargissent, que la phalange se fasse plus dense et plus compacte. Il faut à vos prières une grande voix et une grande clameur — la voix et la clameur des foules. Il faut à votre action une force indomptable : la force, sinon de l'armée rangée en bataille, du moins celle du bataillon carré, la réserve suprême et le suprême honneur.

*
* *

Or, pour apporter dans la sainte milice du Christ cet accroissement de force, cet élan, cet irrésistible entraînement qu'apporte la présence de héros dans les cadres d'une armée, le nombre ne suffit pas. Il vous faut la valeur, la valeur morale, la valeur de conviction, la valeur de caractère, la valeur qui est synonyme, lorsqu'on parle à des catholiques, de vertu et de sainteté. A coup sûr, cet élément de puissance n'a pas manqué à votre Congrégation : elle a, dans ses fondations, de la vertu de saint et du sang de martyr. J'ai nommé tout à l'heure le Père Poncet, le père et le premier directeur de votre association. Vous savez s'il fut grand en cette époque où il ne suffisait pas à un apôtre d'être simplement vertueux, où il devait l'être jusqu'à l'héroïsme. Victime de la cruauté des Iroquois, il fut enlevé par eux, en l'année 1653, près de Sillery, et emmené captif dans leur pays, où il eut à subir pendant deux longs mois d'indicibles tourments : on ne lui épargna ni les bastonnades, ni le supplice de la faim et de la soif ; il eut les doigts brisés, et l'index de la main gauche mutilé. Il s'attendait de jour en jour à mourir de la main de ces barbares, et offrait sa vie pour le salut de la colonie. Mais Dieu le réservait à d'autres

œuvres, et tout heureux d'avoir été jugé digne de souffrir l'opprobre pour le nom de Jésus, le saint religieux revenait à Québec pour travailler au rétablissement de la paix, et pour fonder, quatre ans plus tard, la Congrégation de Notre-Dame. Ai-je raison de dire qu'elle est assise, votre Congrégation, sur une base d'héroïsme ? Ils se sont montrés aussi hommes de valeur morale, les directeurs et les préfets qui se sont succédé à travers les âges, et qui ont pour noms comme directeurs, les Dablon et les DuParc, les Dufresne et les Cazeau, les Saché et les Hamon ; comme préfets ou assistants, les de Lauzon et les de Tracy, les Jean Jobin et les Duplessis, toute cette suite, en un mot, de préfets dont on a pu rétablir la liste depuis 1798, et où brillent les plus beaux noms de nos familles québécoises. Vous n'avez point dérogé à ces nobles traditions, Messieurs, et si je tais les noms des directeurs récents et anciens préfets encore vivants, c'est que je veux obéir à l'Écriture Sainte qui nous dit : « Ne louez qui que ce soit avant sa mort (1). » Qu'il vous suffise d'être convaincus que ce qu'il faut, pour vous sentir utiles et vous attacher à la vie, c'est la certitude de travailler à quelque chose d'éternel ; et vous l'avez. Vous l'avez par la valeur morale, vous l'avez par la vertu. Ouvriers d'une œuvre commencée par Dieu, vous dirai-je avec le P. Lacordaire, vous y apportez une pierre que les siècles n'ébranleront jamais, et si faible que soit votre part dans l'édifice commun, elle y sera éternellement. A vous donc, de vous montrer meilleurs de jour en jour. Votre fonction vous y oblige, elle réclame de vous un effort plus sérieux pour la pratique des vertus chrétiennes, un regard attentif vers l'idéal divin que toute âme est appelée à reproduire : Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(1) Eccl. XI, 30.

J'arrive à vos moyens d'action, à l'arme qui est mise entre vos mains : cette arme, c'est l'union.

« L'union fait la force » : partout se vérifie cet adage, pour les êtres inférieurs comme pour les êtres supérieurs, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral. Jésus-Christ en a proclamé la vérité dans l'ordre surnaturel, quand il a affirmé la puissance de l'union dans la prière : quand, dit-il, deux ou plusieurs s'unissent pour prier, je suis au milieu d'eux. Ainsi, pour avoir Jésus-Christ, il faut, en quelque manière, sortir de soi, sortir de l'isolement, de la solitude ; il faut s'unir à d'autres âmes, se liquer, se coaliser. Qu'une âme prie, sans doute Dieu se penche vers elle avec la grâce qu'elle implore ; mais que deux âmes, que plusieurs âmes s'associent, l'union devient irrésistible. Toutes ces âmes sont comme autant d'aimants, comme autant de forces qui se combinent, multiplient leur action et rendent l'attraction toute puissante. Le ciel souffre violence, et pour lui arracher ses grâces, il faut une sainte coalition des cœurs et des volontés.

Ainsi donc, la prière multipliée, redoublée par l'action des âmes, ou, autrement dit, la prière de l'association a une efficacité, une force qui manque à la prière solitaire. Et voilà le premier moyen d'action que possède, pour opérer le bien, une association de pieux serviteurs de la Vierge, persévérant unanimement, comme autrefois les apôtres au cénacle, dans la prière avec Marie, Mère de Jésus.

*
* *

Avec Marie, par Marie, en Marie, la puissance de votre prière devient souverainement efficace. Tous les dimanches, vous célébrez ses louanges dans l'office que l'Eglise a particulièrement composé en son honneur. Vous lui chantez qu'elle est la plus belle de toutes les créatures, que le Sei-

gneur l'a choisie et préférée avant tous les temps, qu'il l'a aimée plus que tous, qu'il a répandu sur elle tout le flot des mérites qui devait racheter le genre humain, et l'a ainsi préservée des souillures qui attendent les enfants des hommes aux portes de la vie pour les déshonorer. Vous exaltez les opérations ineffables par lesquelles le Tout Puissant a disposé la Vierge au privilège insigne de la maternité divine, qui lui confère comme une dignité infinie au-dessus de tous les êtres créés. Toutes les vertus infuses, tous les germes sacrés de l'avenir étaient contenus dans sa chère âme dès le premier instant de sa vie. Que sera-ce donc, grand Dieu, quand, inondée des rayons de l'Esprit-Saint, cette fleur mystérieuse s'ouvrira pour produire la beauté in-créée, l'auteur de toute grâce et de tout salut? Que sera-ce, quand, par le libre usage des dons de Dieu, la pratique éminente et héroïque de toutes les vertus, au milieu des humiliations, des opprobres et des croix, empourprée par le sang de son fils, Marie aura fait croître en elle la grâce jusqu'à une plénitude de mérites incommensurable? Que sera-ce, quand, mortellement blessée par son amour et recueillie entre les bras des anges, la Vierge Sainte sera emportée à travers toutes les sphères et toutes les hiérarchies, assise auprès du trône de Dieu, pénétrée de sa gloire et mesurant tous les êtres par sa perfection, car, assure S. Thomas d'Aquin, tout ce qui n'est pas Dieu est moins qu'elle.—
Quidquid non est Deus, minus est Virgine.

Voilà ce que vous lui dites dans vos réunions de prières dominicales,— et comment une telle prière, se réclamant d'une telle intercession, ne serait-elle point une arme parfaite entre vos mains, pour faire le bien en vous et autour de vous ?

A l'union dans la prière, s'ajoute l'union dans l'action. S'il vous est jamais arrivé, en lisant l'histoire de l'Eglise et des luttes qu'elle a soutenues, de rechercher la cause de ses malheurs, vous aurez probablement, vous aussi, formulé cette plainte, hélas ! stérile, qui éclate de tous côtés : tous ces maux seraient évités, dit-on, si tous ceux qui sont pour le droit, la justice, la liberté, si tous ceux qui veulent sauver la religion, la patrie, les foyers, savaient s'unir dans une pensée commune de défense sociale, si, faisant taire leurs susceptibilités ou leurs préférences, ils organisaient la ligue du bien contre les envahissements du mal.

Et cette division entre les hommes de bien est d'autant plus lamentable, que les démolisseurs, pourtant si divisés entre eux, imposent silence à leur haine, à leurs rancunes, quand il s'agit de s'attaquer aux choses saintes et vénérables, et de renverser ce qui est respectable et sacré.

*
* *

Messieurs, la ligue du bien est organisée dans votre Congrégation et par votre Congrégation. Elle a ses chefs et ses directeurs, ses préfets et ses conseillers, ses assistants et ses secrétaires, ses lois et ses règlements, ses traditions et ses coutumes, ses conditions d'admission et ses cas d'exclusion. Fille de l'illustre Compagnie qui est née dans l'Eglise en des jours de bataille, elle se ressent de sa chevaleresque origine et quelque chose transpire, à travers tous ses statuts, de cette unité de but et de moyens, qui fait la force de la Société de Jésus, unité infrangible et souple tout à la fois, qui s'adapte sans dévier, qui se soumet sans fléchir, et qui se retrouve, vingt ans après qu'on a voulu l'abattre, plus vivante et plus vivace que jamais. Rien ne résiste à une pareille union dans une pareille action. Le triomphe du bien sur le mal n'a pas d'autre explication. Vieille de

250 ans, votre Congrégation ne serait pas parvenue à cet âge avancé, qui pour elle n'est que l'âge de la jeunesse, comme beauté, et l'âge de la maturité, comme force, s'il n'y avait eu ce principe de création et de conservation, de résistance et de progrès, d'expansion et de développement : l'union. Et s'il fallait, par le plus grand des malheurs qui pût vous atteindre, que cette union vint à se corrompre, autant vaudrait que votre association pérît aussitôt. D'ailleurs, elle ne serait plus destinée à vivre.

Mais non : elle est et restera prospère, votre société, parce qu'il n'est qu'un seul mot sur toutes les lèvres, une seule pensée dans tous les esprits, un seul sentiment dans tous les cœurs : Fidélité. — Fidélité à vos traditions et à vos coutumes, fidélité à vos libertés et à votre langue, fidélité à votre foi et à votre religion, fidélité à votre glorieux passé, fidélité de souvenir, fidélité de reconnaissance, fidélité d'attachement, fidélité de paroles et d'actes, fidélité de sentiment et de sacrifice, fidélité dans toute la vie et jusqu'à la mort.

II

Telle est la puissance de votre association, faite du nombre de ses adhérents, de leur valeur, de leur union dans la prière et dans l'action. Quel usage devez-vous faire de cette puissance, et à quels besoins devez-vous l'appliquer ? C'est ce qu'il me reste à vous dire, — et serez-vous bien étonnés, si j'insiste pour que vous employiez vos forces à protéger tout d'abord les intérêts de votre foi catholique, et si j'ajoute que ce sera par le fait même employer vos forces à protéger le bonheur de votre pays et l'honneur de l'Eglise ?

Messieurs, votre nation n'a-t-elle pas toujours placé la foi en tête de ses traditions et comme principe de toutes ses

actions ? N'est-elle pas née le même jour à la vie politique et à la vie religieuse ? N'est-ce pas l'heure de le rappeler, en rappelant les origines de votre Congrégation ? Le souffle de la foi, plus doux et plus fort que les souffles des vents, enflait les voiles des premiers découvreurs ; au grand mât, brillait la lumière de l'espérance, et le gouvernail, dirigé par la main de la charité, plus sûre que la main du pilote, pointait vers vos rivages le vaisseau de la civilisation et du salut. Depuis lors rien ne fut grand ici que par la foi ; rien ne manquera non plus aux splendeurs dont la foi a coutume d'être auréolée : ni le sang des martyrs, ni le zèle des apôtres, ni la sainteté des pontifes, ni la vertu des vierges, ni l'héroïsme des défenseurs, ni la fécondité des œuvres, ni l'extension du nom chrétien, ni même la prospérité matérielle et la gloire nationale. Oh ! oui, bénissez Dieu, vous tous qui, ayant abordé au port de la vérité, échappez aux tempêtes et aux naufrages de l'esprit, et quand, de cette terre ferme de la vérité où vous avez touché, vous regardez la mer et que vous la voyez furieuse, menaçant d'engloutir les vaisseaux qui la couvrent — les vaisseaux imprudents et attardés, les vaisseaux des prodiges, des envieux, ou des lâches, — apprenez, en voyant la misère de vos frères et la grandeur du péril où ils sont, à juger la paix et la sécurité que Dieu vous a faite, et employez tout votre cœur à bénir Celui qui vous a fait si heureusement aborder. Jamais vous ne saurez tous les biens que cette foi vous donne ; jamais vous ne saurez tous les maux dont cette foi vous délivre. Et croyez-nous, enfin, quand nous venons vous dire, au nom du Dieu que nous représentons, au nom de votre pays que nous aimons, au nom de vos âmes que nous voulons sauver, que séparer votre nation de la foi, c'est voter votre déchéance et décréter votre mort.

Or, vous ne l'ignorez pas, les faits sont assez probants, hélas ! Une sorte de vent satanique se répand impétueuse-

ment à travers le monde, et l'on citerait avec peine un seul pays où ce vent ne fasse rage, à moins qu'il ne se tempère en certaines zones, que l'habileté demande à ménager. Notre siècle sera, et a déjà commencé d'être le siècle de la négation absolue, universelle, radicale. C'est ce que l'on appelle éteindre les étoiles du ciel. Sans doute, vous vous levez tous, comme un seul homme, pour protester contre un pareil blasphème, et vos consciences, saisies d'indignation, lui dressent une barrière et lui crient : on ne passe pas ! Il n'empêche ; les courants des mauvaises doctrines circulent avec moins de rapidité, peut-être, mais peut-être aussi avec plus de sûreté que les courants du Gulf Stream, — et puisque la négation veut être totale, ayez toujours, vous, le courage de l'affirmation de la vérité. Rien ne prévaut contre une affirmation convaincue : l'erreur vient s'y briser comme la flèche contre le bouclier de fer. Grâce au ciel, ils ont été nombreux et glorieux, dans tous les temps et dans tous les pays, ces affirimateurs convaincus de la vérité chrétienne ; sur ce vaste champ de bataille, où se livre la lutte gigantesque entre la vérité et l'erreur, l'héroïsme s'est transmis de l'un à l'autre comme dans une mêlée, le drapeau du régiment passe des mains du blessé qui tombe à celles des soldats qui restent encore debout. Et de les admirer ainsi, nos chers défenseurs et nos grands martyrs, nous ne pouvons nous empêcher, malgré la charité que nous devons à tous, même à nos ennemis, de hausser les épaules et de sourire de pitié en entendant les prétentions qu'émettent les timides aboiements de petits roquets d'étouffer la grande voix qui s'élève de toutes ces tombes de héros et qui clame jusqu'au ciel la vérité de notre foi et la certitude de nos espérances.

*
* *

En consacrant les forces que possède votre Congrégation à la défense de la foi catholique, vous les dépenserez du même coup pour les deux plus grandes causes du monde : le bonheur de votre pays et l'honneur de l'Eglise. La patrie est notre Eglise du temps comme l'Eglise est notre patrie de l'éternité. La patrie et l'Eglise, le sentiment national et le sentiment religieux, loin de s'exclure, se fortifient l'un par l'autre, s'élèvent l'un par l'autre. Aidez la patrie par votre soumission à l'Eglise. Aidez l'Eglise par votre dévouement à la patrie. En Pologne, raconte le Père Lacordaire, quand le prêtre récitait l'Evangile à l'autel, le chevalier tirait à moitié son épée, et écoutait dans cette posture militaire la douce parole du Christ. Voilà les vrais rapports de la cité du monde et de la cité de Dieu. La cité de Dieu, représentée par le prêtre, parle, prie, bénit et se sacrifie. La cité du monde, représentée par le chevalier, écoute en silence, unie à tous les actes du prêtre, et tient son épée attentive, non pour imposer la foi, mais pour en assurer la liberté. *Cor unum et anima una.*

Oui, Messieurs — *cor unum* — pour aimer notre patrie, mais pour l'aimer d'un amour supérieur et intelligent, d'un amour surélevé et surnaturel.

Cor unum — pour aimer l'Eglise, pour la consoler de ses tristesses par vos affectueux respects, et pour la venger des injures qu'on lui prodigue, par votre humble soumission à sa doctrine, votre obéissance à ses lois, votre inébranlable attachement à tous ses droits.

Cor unum — pour vous aimer les uns les autres et donner au monde l'édifiant spectacle de charité qui jadis convertissait les païens.

Cor unum — pour aimer Marie, notre Mère, notre Dame, gardienne titulaire de cette cité, Protectrice de votre Congrégation.

Cor unum — pour aimer le Christ-Roi et Sauveur, Chef de l'Eglise, Fils de Marie, Fils de Dieu.

Cor unum — pour aimer Dieu, auteur et consommateur de tout bien, le roi immortel dans les siècles des siècles.

* * *

Terminons par le touchant souvenir que nous rappelle cette douce fête, votre fête patronale, de la Purification de la Vierge. Quand Joseph et Marie apportèrent au temple l'Enfant Jésus, il se trouvait là un homme appelé Siméon. En deux mots, l'Evangile nous trace le portrait moral de ce vieillard. Il était juste et pieux, c'est-à-dire que, soit vis-à-vis de la loi des hommes, soit vis-à-vis de la loi de Dieu, il était également irréprochable. Et c'est pourquoi l'Esprit l'avait secrètement averti ; il lui avait mystérieusement promis une grande récompense, une grande gloire, la plus grande récompense et la plus grande gloire pour un Israélite de ce temps, et de tous les temps de la vie du peuple juif : Siméon ne devait pas mourir avant d'avoir vu le Christ du Seigneur. Poussé par l'Esprit-Saint, il est venu ce jour-là au temple, et il a vu le salut préparé par Dieu même, la lumière destinée à éclairer toutes les nations, la gloire d'Israël et de tous les peuples. Il l'a vu, il le tient en ses bras, et il chante : « Maintenant je puis mourir. Maintenant, vous pouvez, Seigneur, laisser aller votre serviteur en paix. Votre parole est accomplie. »

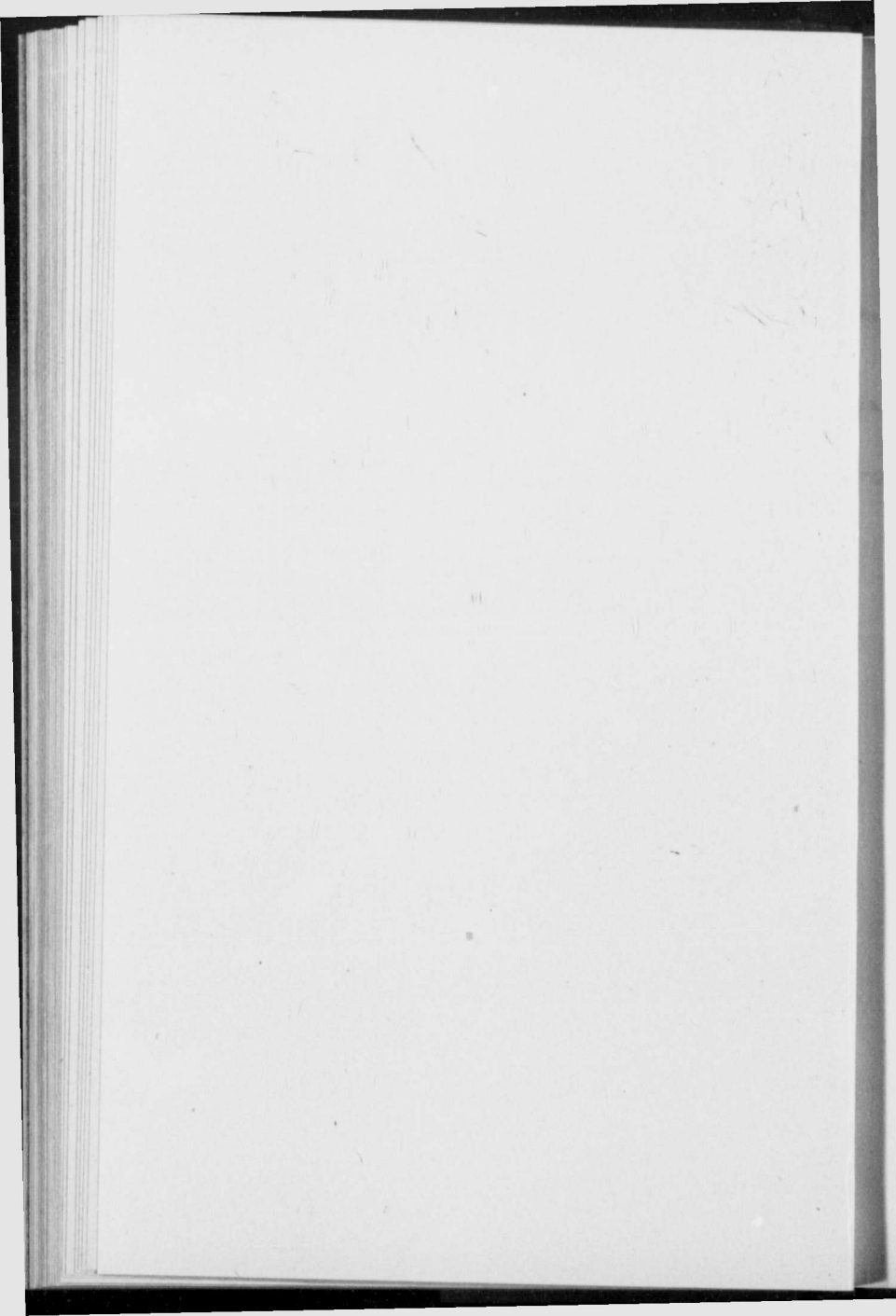
Voulez-vous, Messieurs, mourir en paix ? Voulez-vous vivre tous les jours de votre vie en paix, en honneur, en gloire ? Tout aussi bien que Siméon, aussi longtemps que Siméon, jusque sous les cheveux blancs et par delà les impuissances de la vieillesse vaincue, vous le pouvez. Seulement, pour vous d'abord, jeunes gens, il ne s'agit pas

d'attendre — il s'agit de commencer dès maintenant. Ce n'est pas à cinquante ans ni à quarante ans, que Siméon a commencé d'être un homme juste et pieux. L'Écriture ne distingue pas dans sa vie. Et quand un jour nous avons compris ce qu'est la foi, la justice, la religion, nul ne doit pouvoir non plus distinguer dans notre existence. De quel droit — et ici je m'adresse à tous — y faire deux parts : l'une au plaisir, l'autre au devoir ; l'une à la folie, l'autre à la sagesse ? De quel droit compter qu'un jour, tout à coup, à la fin de votre vie, dans la débilité de vos mains, vous ressaisirez votre force, et dans le débordement des fautes, le rivage sacré de l'honneur ? Chers congréganistes, c'est votre heure : en grâce, ne la laissez pas aller. Ou plutôt, mieux encore, c'est à vous, Seigneur, que je m'adresse : Ne les laissez pas aller, je vous en prie, qu'ils ne vous aient juré du fond de l'âme d'être désormais vos invincibles serviteurs. Que si plusieurs oublièrent un jour leurs serments, ne les laissez pas aller en paix. Poursuivez-les de vos appels, de vos reproches, et que dans leurs remords, ils reconnaissent votre parole.

Et à ces prêtres, à ces vieillards, ainsi que la langue sacrée appelle tous les fronts marqués du sacerdoce, à ces prêtres, à ces vieillards qui autour de vos âmes multiplient tant de soins, tant de conseils, tant de prières, donnez-leur cette récompense, cette joie, cette gloire de voir en chacun de leurs congréganistes, votre salut accompli, votre parole respectée, votre nom vénéré, votre loi pratiquée — non pas seulement dans l'ombre, dans le secret de leur conscience ou dans la chapelle de leur Congrégation, mais partout, *ante faciem populorum*, devant le peuple entier, devant d'autres peuples encore, s'ils se trouvent au milieu d'autres peuples. Que partout où ils iront, ils brillent, lumière pour éclairer les nations, portant en tous lieux, avec la paix de la justice et



M. D.-E. DROLET
1er assistant



l'honneur de la piété, la gloire d'Israël votre peuple, la gloire du Canada.

Au sortir de la messe pontificale, dans le grand parloir de la Résidence des RR. PP. Jésuites, le Préfet de la Congrégation de Notre-Dame présenta les officiers des autres Congrégations au R. P. Turgeon, qui les félicita cordialement de l'esprit de fraternité chrétienne dont ils avaient fait preuve en venant rehausser par leur présence l'éclat de cette fête mémorable.

A 1 heure de l'après-midi, dîner chez les RR. PP. Jésuites, présidé par Monseigneur Bégin. Le Prélat était accompagné d'un nombreux clergé, notamment de M^{sr} Mathieu, recteur de l'Université Laval, et du R. P. Le-compte, provincial des Jésuites. Les laïques invités à ce dîner de famille étaient MM. Charlebois, Drolet et Gauvreau, en leur qualité d'officiers de la Congrégation. C'est du reste la coutume chez les RR. PP. Jésuites d'inviter à dîner, le jour de la fête patronale de la Congrégation, le Préfet et ses deux assistants.

Le dimanche, 3 février, avait été consacré à la partie religieuse de nos fêtes jubilaires; le lendemain était réservé à la partie profane.

Le lundi, 4 février, il y eut grande soirée dans la salle Loyola, chez les RR. PP. Jésuites.

En voici le programme :

SALLE LOYOLA

SOIREE DE GALA

Le 4 février, à 8 heures

Sous la présidence de M. Jean-A. Charlebois
Préfet de la Congrégation

Programme

Discours de Monsieur le Président

Marche héroïque (à deux pianos) SAINT-SAENS
Melles M.-B. Robitaille et G. Dessane

Arioso LÉO DÉLIBES
Monsieur A. Leclerc

Rondel DUBOIS
Mademoiselle J. Déry

« *Beause* » G. D'HARDELLOT
Madame E. Foley

Présentation de l'adresse des Congréganistes au R. P. Turgeon

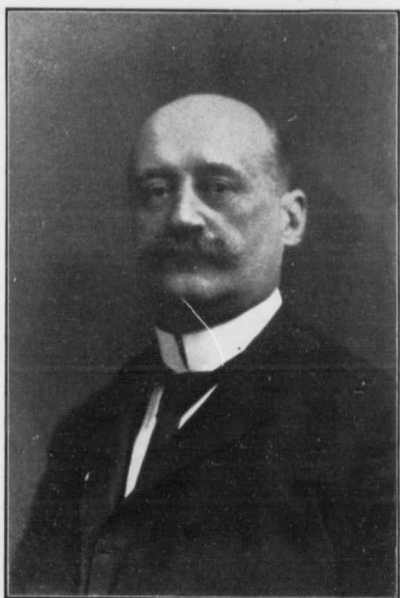
Gavotte et Musette (suite, op. 200) J. RAFF
Melles M.-B. Robitaille et G. Dessane

L'EGLISE ET LA FRANCE

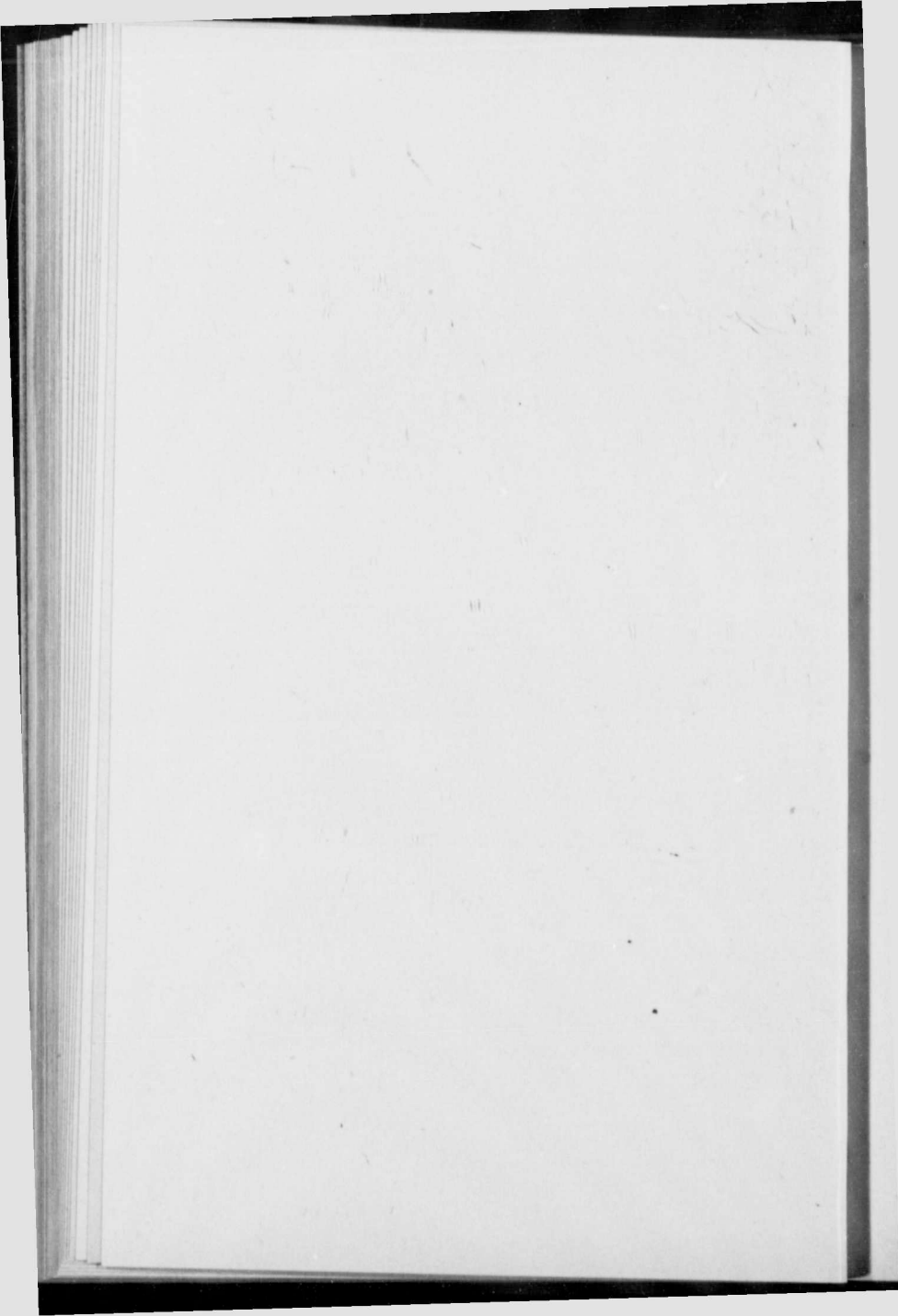
Conférence par l'honorable juge A.-B. Routhier

Chœur « La Gigale et la Fourmi » C. GOUNOD
Chœur d'amateurs

Dieu sauve le Roi !



M. ALEXANDRE GAUVREAU
2ième assistant



La séance était présidée par M. J.-A. Charlebois, préfet de la Congrégation. Il avait à sa droite l'honorable Henri Taschereau, Juge-en-Chef de la Cour d'Appel, M^{me} Jean-Thomas Taschereau, l'honorable François Langelier, Juge-en-Chef suppléant de la Cour Supérieure pour le district de Québec, M^{me} Georges Garneau, épouse du Maire de la Cité.

A la gauche du président se trouvaient Sir C.-A.-P. Pelletier, K. C. M. G., juge de la Cour Supérieure, l'honorable Lomer Gouin, premier ministre de la Province de Québec, le R. P. Lecompte, provincial des Jésuites, M^{sr} Mathieu, recteur de l'Université Laval et supérieur du Séminaire de Québec, l'honorable juge A.-B. Routhier, l'honorable L. Rodolphe Roy, secrétaire de la Province, l'honorable L. P. Pelletier, et le R. P. Turgeon.

On remarquait dans la salle, entre autres personnes distinguées, M^{sr} Henri Tétu, M^{sr} Faguy, curé de Québec, l'honorable Thomas Chapais, le R. P. Forbes, supérieur des Pères Blancs, l'Hon. P.-E. LeBlanc, de Montréal, M. P. P. l'honorable Charles Langelier, MM. Cyrille Tessier, L.-A. Cannon, D.-E. Drolet, Alexandre Gauvreau, M^{mes} A.-B. Routhier, J.-A. Charlebois, J.-J.-T. Frémont, D.-E. Drolet, L.-A. Cannon, et une foule d'autres personnes appartenant à toutes les classes de la société.

Le Président ouvrit la séance par un précis de l'histoire de la Congrégation de Notre-Dame à Québec, que nous reproduisons ici :

Mesdames et Messieurs,

Appelé, comme préfet de la Congrégation des hommes de Notre-Dame de Québec, à présider cette réunion composée des personnes les plus distinguées de notre ville, je vous

prierai de m'accorder pendant quelques instants votre bienveillante attention.

La Congrégation célèbre aujourd'hui ses nocés d'or — ses nocés de diamant — plus que cela, elle célèbre le 250^{ème} anniversaire de sa fondation. Il y a donc deux siècles et demi que notre Congrégation existe ; nous sommes presque aussi vieux que notre ville, et nous devons être les aînés de toutes nos Congrégations sœurs d'Amérique.

Il eût été difficile pour nous de laisser passer cet anniversaire sans le solenniser par tout l'éclat que nous pouvons donner à une fête qui doit en perpétuer le souvenir.

J'ai cru que, dans les circonstances, il ne serait pas sans intérêt de vous donner quelques notes historiques sur la fondation des Congrégations, et en particulier de la nôtre.

Les Congrégations de la sainte Vierge doivent leur origine au zèle, au dévouement et à la piété d'un jeune jésuite, le Père Léon, qui enseignait à Rome en l'an 1565. Ce jeune Père, convaincu que la protection de la Mère de Dieu était d'un grand secours pour ceux qui voulaient devenir ou rester de bons chrétiens, rassemblait autour de lui les plus fervents de ses disciples. L'on sait qu'à cette époque les grandes écoles d'Italie étaient fréquentées par une jeunesse brillante venant de toutes les parties de l'Europe. On se réunissait donc, on improvisait un oratoire, une petite statue de la sainte Vierge occupait la première place, on faisait des lectures, on prenait l'engagement d'honorer Marie d'un culte particulier, on se mettait sous sa protection spéciale, et l'on s'engageait à défendre le nom et les prérogatives de la Reine du Ciel et à fréquenter les sacrements.

Voilà l'origine des Congrégations de Notre-Dame, qui se répandirent dans toutes les maisons de la Compagnie de

Jésus, notamment en Italie et en France, particulièrement à Lyon et à Paris.

Le 5 décembre 1584, Grégoire XIII érigea canoniquement la Congrégation du collège Romain en Congrégation *Pre-mière et Principale, Prima primaria*, la mettant à perpétuité sous la direction du général de la Compagnie de Jésus, et autorisant celui-ci à affilier à cette Congrégation-Mère toutes les autres Congrégations déjà établies ou qui s'établiraient plus tard.

Je désirerais vous donner des détails plus nombreux. J'aurais voulu vous montrer comment, peu à peu, les Congrégations se sont répandues dans le monde, mais je m'aperçois que le temps me manque, et je me hâte d'arriver à la période de la fondation de la nôtre.

* * *

Le fondateur de la Congrégation à Québec fut le révérend Père Poncet, jésuite. Ce généreux missionnaire avait échappé au martyre malgré lui, pour ainsi dire. Étant tombé aux mains des Iroquois, il avait été amené captif dans leur pays, où on lui infligea de cruels tourments qui faillirent causer sa mort, lorsqu'un traité de paix avec ces ennemis le ramena dans la colonie.

Ce fut le 14 février 1657 que le Père Poncet réunit dans sa chambre les douze citoyens qui, les premiers, décidèrent de fonder à Québec une Congrégation affiliée à celle du Collège Romain. Aussi, le 24 février de la même année, l'on se réunissait pour une première fois dans une des salles du vieux collège des Jésuites.

Ce premier lieu de réunion ne fut qu'un oratoire improvisé, où l'abbé Vignal fut invité à célébrer la messe pendant laquelle les douze premiers congréganistes prononcèrent leur acte de consécration.

Pour compléter l'organisation, il fallut se choisir des

officiers. Cette élection, qui avait lieu pour la première fois en Amérique, éleva à la charge de préfet de notre Congrégation le fils du gouverneur de la Nouvelle-France, Charles de Lauzon, Sieur de Charny, qui remplaçait son père alors absent à Paris.

Pour faire participer cette Congrégation aux grandes faveurs accordées par les Souverains Pontifes, il fallut l'affilier à la Congrégation *Prima Primaria* établie au Collège Romain. Des lettres patentes, datées du 20 décembre 1651, furent octroyées par le T. R. P. Possevin Nickel, général des Jésuites, à la Congrégation des hommes de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame au Collège de Québec.

Lors de la reconstruction du collège des Jésuites, vers 1720, on aménagea dans le nouvel édifice une grande salle où l'on installa la chapelle des congréganistes.

Du passé de notre Congrégation sous le régime français, il ne nous reste que peu de matériaux pour reconstituer notre histoire. Nos archives, conservées avec soin depuis le commencement de la Congrégation, furent détruites lors du grand incendie de 1845, chez le trésorier, feu Monsieur Augustin Gauthier, où elles avaient été déposées.

Ce que l'on peut dire, c'est que la Congrégation a été formée d'hommes et de jeunes gens de tous rangs et de toutes conditions, désireux de se mettre sous la protection de la Reine du Ciel et de l'adopter pour leur patronne.

L'on sait aussi qu'à l'exemple de Monsieur de Lauzon, le gouverneur Augustin de Saffray de Mézy, dont la mort fut si édifiante, et, plus tard, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant-général du Roi dans toute l'étendue des possessions françaises en Amérique, devinrent des membres de notre Congrégation, ce dernier ayant choisi la fête de l'Assomption pour prononcer son acte de consécration.

Le nombre des congréganistes s'éleva bientôt à 300.

Vinrent ensuite les jours sombres et pourtant glorieux de la dernière lutte de l'Angleterre contre la France pour obtenir la suprématie en Amérique, heures tristes pour la colonie et douloureuses surtout pour ceux qui étaient chargés des intérêts religieux du pays. Qui nous redira les angoisses mortelles qui envahirent la grande âme de Monseigneur de Pontbriand en songeant que la victoire des Anglais pouvait faire passer le gouvernement de la colonie entre les mains de ceux qui se donnaient pour les plus grands ennemis de la France et pour les champions du protestantisme en Europe et en Amérique.

Malgré les premières victoires, le grand évêque ne se faisait pas d'illusion sur l'état de faiblesse de la colonie ; il avait comme une intuition prophétique des malheurs qui allaient fondre sur le pays. Comme autrefois le prophète Jérémie avait pleuré sur les ruines de sa patrie aux bords du fleuve de Babylone, le pontife exhalait sa douleur dans ses mandements, et, mêlant ses larmes aux larmes de son peuple, il s'écriait : « Moins frappé des succès et des victoires que touché de la misère que vous ressentez, notre devoir est de nous attrister avec vous. »

Avant la prise de Québec, Monseigneur de Pontbriand s'était retiré dans le gouvernement de Montréal. C'est là que, sentant approcher sa fin, il fit ses dernières recommandations à son clergé, le 19 mai 1760. En lisant les instructions et les adieux suprêmes du pontife mourant, il nous semble assister à l'une de ces scènes de la mort d'un patriarche de l'Ancien Testament, recommandant à ses fils la fidélité au Dieu de leurs pères qui les avait si souvent sauvés et protégés.

Il nous réjouirait de croire que, sur le seuil de l'éternité, Dieu voulut bien consoler son serviteur en lui faisant voir, comme à Moïse, la terre de ses promesses, en permet-

tant que son âme fût visitée par les visions de l'avenir, lui laissant entrevoir l'image consolante des triomphes et des gloires que son infinie sagesse réservait à l'Eglise du Canada.

Comment se fait-il que ce vaillant capitaine qui commandait des troupes françaises dont la bravoure avait fait l'admiration de l'Europe, qui avait sous ses ordres des Canadiens valeureux, prêts à donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour leur pays, cherche une défaite certaine sur les Plaines d'Abraham en précipitant un combat qu'il aurait pu changer en victoire en le retardant de quelques heures ?

Montcalm tombe sur le champ d'honneur enveloppé dans les plis de ce drapeau fleurdelisé qu'il avait souvent conduit à la victoire, et la figure encore illuminée des reflets du soleil de Carillon.

Comment se fait-il que toutes ces ruines soient devenues les gages du triomphe du catholicisme dans ce pays ?

Il n'y a qu'une réponse, Mesdames et Messieurs, et vous la connaissez : « le doigt de Dieu est là ! »

Les réunions de la Congrégation, interrompues momentanément par les travaux et les devoirs de la défense du pays, furent bientôt reprises. Un grand nombre des personnes les plus distinguées de la Nouvelle-France, en dehors du clergé, était retourné dans la mère-patrie avec le gouverneur, M. de Vaudreuil.

J'imagine facilement la scène qui dut se passer et les serremments de cœur que l'on dut éprouver quand, après le départ de ceux qui avaient quitté le pays, l'on se réunit une première fois à la Congrégation et que l'on put compter les vides qui s'étaient faits dans ses rangs.

Le peuple canadien, épuisé par les sacrifices exigés par la guerre, mais non découragé, continua, sous la conduite

de ses évêques et de ses prêtres, sa marche vers les nouvelles destinées que la Providence lui préparait.

Ce petit peuple, qui ne se composait, à l'origine, que d'une poignée d'hommes, vit augmenter son nombre au point que son vainqueur dut bientôt compter avec lui.

Dans cette pléiade d'évêques, de prêtres, de religieux et de religieuses dévoués à leurs compatriotes, toujours prêts à se sacrifier sur l'autel de la patrie : fondateurs de collèges et d'écoles, d'hospices et de tant d'autres œuvres admirables qui couvrent notre Province, j'évite de choisir des noms de peur d'en oublier. Qui nous dira les sacrifices sans nombre que ces âmes héroïques mais humbles se sont imposés ? sacrifices souvent consommés dans le silence et ignorés du monde, connus seulement du regard de Celui qui sonde les reins et les cœurs.

* * *

La chapelle des Jésuites, fort maltraitée durant le siège, fut bientôt restaurée et l'on y reprit les exercices de la Congrégation ; mais Dieu réservait à la colonie une autre épreuve ; un nouveau malheur devait l'affliger profondément : c'était la suppression de l'Ordre des Jésuites. Bientôt réduits au nombre de quatre, les Pères se déclarèrent incapables de diriger la Congrégation. Monseigneur Hubert s'en établit le directeur pendant un an, puis il chargea un prêtre séculier de remplir cet office.

Privés de leur chapelle par la confiscation des biens des Jésuites, les congréganistes, en 1812, obtinrent l'usage de la partie supérieure de la sacristie de l'église cathédrale, et ils occupèrent ce local jusqu'au moment où Monseigneur Plessis obtint du gouverneur Sherbrooke l'octroi d'un terrain où se trouve la chapelle actuelle.

Cette petite église fut ouverte au culte en 1820, et la

cloche qui avait autrefois convoqué les congréganistes au vieux collège des Jésuites, fut installée sur le nouvel édifice et fit encore entendre sa voix pour les réunir. Ce fut un jour de joie solennisé par une grande fête.

Pour des motifs de prudence, l'affiliation de la Congrégation à la *Prima Primaria* de Rome fut renouvelée le 17 mars 1836, par le Révérend Père Jean Roothaan, général des Jésuites, à la demande de l'autorité diocésaine. L'on profita de l'occasion pour substituer la fête de la Purification, comme fête patronale, à celle de l'Immaculée-Conception, afin de ne pas intervenir avec les cérémonies de la célébration de cette solennité dans l'église cathédrale.

L'œuvre du Père Poncet avait grandi et devait grandir encore. La Congrégation de Saint-Roch, fondée en 1840, et celle de la paroisse St-Jean-Baptiste, établie en 1906, ont été formées par des membres de notre Congrégation.

En 1843, la Congrégation obtenait une incorporation civile par l'acte 7 Victoria, chapitre 51, intitulé : « Un acte pour incorporer l'association dite *La Congrégation de Notre-Dame de Québec*. » Il peut être intéressant pour quelques-uns d'entre vous de relire les noms des personnes qui sont mentionnées dans ce statut. Ce sont Messieurs Charles-Alfred Besse, Louis Bilodeau, Charles Cinq-Mars, Raphaël Martin, Louis Lemieux, Edouard Pâquet, Georges-S. Audet, Thomas Gauvin et Gaspard Lortie. Le dernier que je viens de nommer est le grand-père de M. l'abbé Lortie, dont les leçons et les écrits ajoutent un nouveau lustre au nom de notre Université. Monsieur Georges-Siméon Audet est le père de cette pieuse et dévouée Ursuline que vous connaissez tous sous le nom de Mère Marie de la Providence.

Après Monseigneur Jean Hubert, la direction des Congréganistes fut confiée à des prêtres séculiers, dont le zèle et le dévouement fécondèrent l'œuvre si bien commencée. Parmi ces vénérables serviteurs de Dieu, je ne puis résister

à la tentation de m'arrêter un instant devant la bonne, l'aimable, la souriante figure du pieux abbé Charles-Félix Cazeau, mieux connu parmi nous sous l'appellation de Monseigneur Cazeau. Il fut directeur de la Congrégation jusqu'au retour des Jésuites en 1849, alors qu'il devint vicaire-général de l'archidiocèse de Québec, charge qu'il occupa avec tant de distinction et de savoir-faire, laissant à sa mort le souvenir de sa charité sans bornes et celui d'œuvres nombreuses entreprises pour la gloire de Dieu.

*
* *

Comme je le disais, il y a un instant, les Jésuites nous revinrent en 1849, et Monseigneur Turgeon se hâta de leur confier de nouveau la direction de notre Congrégation, fondée par les soins et le zèle de leurs vaillants et généreux prédécesseurs à 60 ans de distance. Les Pères reprirent possession des champs que ceux-ci avaient autrefois ensemencés et arrosés de leurs sueurs, champs que les circonstances les avaient forcés de quitter mais qu'ils n'avaient pas abandonnés, champs que des mains généreuses avaient cultivés en leur absence et qui furent retrouvés dans l'épanouissement d'une brillante floraison.

Parmi les noms des Jésuites qui ont dirigé la Congrégation depuis 1849, nous trouvons quelques-uns des membres les plus distingués de l'Ordre : le révérend Père Félix Martin, le révérend Père Firmin Vignon, le révérend Père Louis Saché, le révérend Père Edouard Hamon, et tant d'autres, y compris notre directeur actuel dont le zèle et le dévouement vous sont bien connus et dont je craindrais de blesser la modestie en faisant l'éloge.

Je ne saurais quitter ce sujet sans mentionner le nom du révérend Père Louis Champagne, qui a montré tant de dévouement et d'attachement pour nous et qu'une cruelle

maladie a arraché à sa chère Congrégation en le forçant d'aller chercher sous d'autres climats une guérison que nous prions Dieu de lui donner.

Dans la longue liste des préfets, depuis 1798 jusqu'à ce jour, nous retrouvons les noms de quelques-uns de nos principaux citoyens : les Panet, les Landry, les Caron, les LeMoine, les Cinq-Mars, les Tessier, les Lemieux, les Cannon, les Routhier, les Chapais, et un grand nombre d'autres.

L'honorable René-Edouard Caron fut préfet de la Congrégation en 1832. Qui d'entre vous a pu oublier cette noble figure, ce gentilhomme aux grandes manières ? Longtemps il a présidé à nos fêtes religieuses et nationales avec cette distinction, cette amabilité et cette urbanité qui en faisaient l'ornement de notre société québécoise. Monsieur Caron, juge de la Cour d'Appel, devint plus tard lieutenant-gouverneur de notre Province, après avoir attaché son nom, comme légiste, à l'œuvre de la codification de nos lois civiles.

Qu'il me suffise d'ajouter que, depuis quelques années, nous avons salué l'entrée dans nos rangs des hommes occupant les postes les plus élevés dans la magistrature du pays.

Parmi les différents livrets publiés sous les auspices de la Congrégation, un ami m'a passé celui de 1819, portant l'approbation de Monseigneur Joseph-Octave Plessis, intitulé : « Règlements et exercices propres de la Congrégation de Notre Dame de Québec, établie à Québec pour les hommes faits. » A la suite de ce règlement se trouve un abrégé des principaux devoirs des congréganistes, et parmi ces devoirs l'on mentionne l'assiduité à la Congrégation, la soumission aux chefs spirituels, la fidélité aux devoirs de chrétiens, l'amour du prochain, la justice envers tous, et *une inviolable fidélité envers notre Gracieux Souverain.*

Comme on peut le voir, le grand évêque Plessis tenait non-seulement à ce que les congréganistes fussent de bons chrétiens, mais il voulait qu'ils fussent aussi de bons et loyaux sujets.

*
* *

Avant de remettre à mon successeur la charge que je dois bientôt quitter, qu'il me soit permis, en terminant, de remercier mes confrères des égards et de la déférence dont ils m'ont constamment entouré dans l'exercice de mes fonctions ; qu'ils me permettent de leur demander de rester fidèles aux engagements pris lors de leur entrée dans la Congrégation : c'est un moyen sûr de rester bons catholiques.

Un grand orateur disait : « Qui fait la destinée du genre humain, sinon celle des peuples ; qui fait la destinée des peuples, sinon celle des familles ; et qui fait la destinée des familles sinon celle du père et de la mère ? »

Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'un souffle d'indépendance et d'incroyance religieuse nous arrive de temps à autre de certaines parties de notre Province. Le remède le plus efficace contre le mal que l'on veut nous inoculer, la meilleure armure pour résister à ceux qui livreront l'assaut à nos convictions religieuses, ce sera l'attachement inviolable à nos devoirs de bons chrétiens ; ainsi armés, « les fils des Croisés ne reculeront pas devant les fils de Voltaire. »

Après l'exécution de la première partie du programme musical, M. le Président monta sur l'estrade accompagné du R. P. Turgeon auquel il présenta une adresse au nom de tous les Congréganistes. Nous reproduisons ci-après le

texte de cette adresse ainsi que la réponse du R. P. Supérieur.

AU RÉVÉREND PÈRE ADRIEN TURGEON
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
SUPÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE DE QUÉBEC
ET DIRECTEUR DE LA CONGRÉGATION DES HOMMES
DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC.

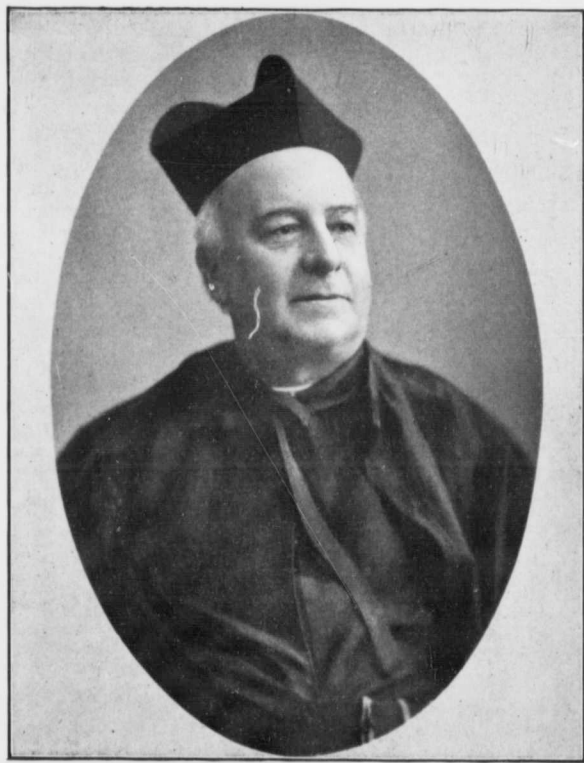
Mon Révérend Père,

Les congréganistes de la Haute-Ville de Québec ne sauraient laisser passer la commémoration de ce 250^{ième} anniversaire sans vous présenter l'hommage de leur vénération profonde et de leur sincère gratitude.

La lecture de leurs annales leur a appris que leur Congrégation, la plus ancienne de l'Amérique du Nord, doit son origine à l'illustre Compagnie de Jésus, qu'elle est née dans nos temps héroïques sous le toit béni du vieux collègue qui abrita tant de vertus et de vaillance apostolique, qu'elle eut pour initiateur et premier Père un de vos généreux confesseurs de la Foi, et que, durant plus d'un siècle et quart, elle grandit, s'accrut et se développa sous l'égide et la direction de vos ancêtres spirituels.

Nos vicissitudes publiques brisèrent pour un temps le lien qui unissait notre association aux Révérends Pères Jésuites, condamnés à l'extinction sous une domination nouvelle. Mais ce lien fut renoué avec empressement après un intervalle d'à peu près cinquante années, lorsque vos Pères furent appelés à cultiver encore le champ fécondé jadis par leurs vénérés prédécesseurs. Et depuis la date de ce retour, à l'heure fixée par la Providence, ils n'ont cessé de prodiguer à cette Congrégation les témoignages de leur sollicitude et de leur zèle infatigable.

C'est donc une longue, une pieuse et glorieuse tradition



R. P. A.-D. TURGEON, S. J.
Directeur



qui nous attache à votre Compagnie, mon révérend Père. Depuis les jours des Lauzon-Charny, des Mézy et des Tracy jusqu'à notre époque, notre pays a subi bien des fluctuations et a traversé bien des orages. Mais, Dieu merci ! la foi chrétienne implantée sur nos rives par vos intrépides précurseurs n'a point défailli parmi nous. Et c'est une joie bien douce et une fierté bien légitime pour les congréganistes de Québec de pouvoir, après deux cent cinquante ans, faire écho aux sentiments de fidélité religieuse qui animaient le petit groupe de Français canadiens réunis dans l'humble cellule du vénéré Père Poncet, le 14 février 1657, afin de jurer entre les mains de cet apôtre, décoré des stigmates du martyr, une éternelle allégeance à leur Mère du Ciel.

Veillez, mon révérend Père, comme directeur de notre Congrégation, recevoir le renouvellement solennel de cette allégeance ; et, en même temps, qu'il vous plaise d'agréer nos vœux et nos souhaits pour vous, qui vous dévouez avec tant d'ardeur au bien de nos âmes, et pour votre Institut qui a présidé à notre naissance et qui, au bout de deux siècles et demi, nous éclaire, nous guide et nous dirige encore.

Nous vous prions aussi d'accepter comme souvenir de cette célébration un humble témoignage de notre sympathie, de notre respect et de notre reconnaissance.

J.-A. CHARLEBOIS,

*Préfet de la Congrégation des Hommes
de Notre-Dame de Québec.*

ED. GAGNÉ,

*Secrétaire de la Congrégation des Hommes
de Notre-Dame de Québec.*

Messieurs et chers Congréganistes,

Je suis heureux de pouvoir, en mon nom, comme directeur de la Congrégation des hommes de Notre-Dame de Québec, et au nom de la Compagnie de Jésus, recevoir cette expression si belle de vos sentiments, en même temps que la généreuse offrande qui l'accompagne.

Peu d'institutions en notre pays peuvent se reporter à deux cent cinquante ans en arrière. Et pour nous, Canadiens, ce long regard sur le passé a le charme singulier de nous rejeter en pleins temps héroïques. Qu'il est doux ce souvenir, que vous venez d'évoquer, du petit groupe du vieux Collège, mais aussi qu'il est fortifiant ! Qu'il fait bon voir ce martyr, le Père Poncet, entouré de ces virils chrétiens que les labeurs et les luttes grandissaient chaque jour, et qui prirent leur large part dans l'œuvre de fixer à jamais sur le Cap Diamant, ce nid d'aigles, notre chère et si catholique ville de Québec !

Les directeurs qui se sont succédé à la tête de la Congrégation, prêtres de la Compagnie de Jésus, prêtres séculiers ensuite, puis de nouveau les Pères Jésuites, par l'insigne bienveillance de Sa Grandeur M^{gr} l'Archevêque de Québec, forment avec les Messieurs de la Congrégation, depuis les Lauzon, les Mézy et les Tracy, jusqu'aux membres actuels, une chaîne ininterrompue, chaîne d'or qui relie le passé au présent, et que nous voulons léguer intacte, brillante et forte aux âges futurs.

Messieurs, par l'œuvre de la Congrégation, nous croyons entrer pleinement dans les vues du bien-aimé Pontife Pie X. Il veut tout restaurer dans le Christ, il veut faire régner partout Jésus-Christ. Il veut, dans ses bras puissants, soulever le monde et l'offrir en hommage au Maître Souverain de l'univers. Or, comment mieux coopérer à ce dessein sublime qu'en allant au Fils par la Mère, à Jésus par Marie,

et par Marie fonder le règne de Jésus-Christ dans le monde ?

Je termine, Messieurs, par un souhait. Ce sera le mot que Tacite met sur les lèvres de son héros, Agricola, au moment d'une grande bataille : « *Majores vestros, dit-il à ses soldats, et posteros cogitate !* » Songez à vos ancêtres et à votre postérité ! Eh bien ! que la postérité la plus reculée puisse dire de nous, en y puisant elle-même un nouveau courage, que nous n'avons pas dégénéré de nos illustres aïeux !

A la suite de ce discours, l'honorable juge Routhier monta sur la scène. Il fut salué par d'enthousiastes applaudissements qui répondaient aux termes élogieux par lesquels M. le Président venait de présenter à l'auditoire le distingué conférencier.

L'EGLISE ET LA FRANCE

Mesdames et Messieurs,

Vous connaissez les graves événements dont je viens vous parler ce soir. Ils ont passionné l'opinion publique dans tous les pays du monde, et depuis des mois il n'est pas un journal qui n'en ait parlé chaque jour.

Mais si les faits importants de la persécution religieuse qui sévit en France sont connus de tous, le vrai caractère de la lutte engagée et la question de doctrine qu'elle soulève, ne sont pas généralement compris.

C'est pourquoi les esprits se sont divisés, et pourquoi un certain nombre de catholiques, même dans notre pays, ont pensé que le Pape s'était montré trop intransigeant, et que s'il avait dirigé les évêques de France dans la voie de la

conciliation, cette lutte malheureuse n'aurait pas eu lieu.

Il est donc nécessaire de vous renseigner exactement là-dessus, et je me propose de vous démontrer 1° que notre Souverain Pontife ne pouvait pas accepter la loi de séparation votée par les Chambres françaises sans trahir la divine mission qu'il remplit sur la terre; 2° que par cette lutte, la France s'est placée dans une situation déplorable et risible; 3° qu'il est temps de nous prémunir contre la funeste influence que notre ancienne mère-patrie, toujours aimée malgré tout, exerce parmi nous.

Je sais que ma parole éveillera dans vos âmes, comme dans la miennne, de pénibles sentiments de tristesse et d'indignation; mais la vérité a ses droits, et je la dirai suivant mes convictions.

L'Eglise et la France sont les deux mères que nous avons appris à chérir dès le berceau, et toujours nous les avons unies dans le même amour filial — plus étroitement qu'elles n'étaient unies elles-mêmes par le Concordat.

Mais puisque la France a brisé son union avec l'Eglise dont elle ne veut plus, elle ne peut pas espérer que nous lui restions toujours attachés, nous les fils dévoués de l'Eglise catholique. Elle ne saurait même nous signifier plus clairement qu'elle ne tient pas du tout à notre amitié.

Sans doute, elle n'en a pas besoin, et ce que nous, Canadiens-français, pensons de sa politique lui importe peu. Mais nous ne pouvons pas rester neutres dans cette guerre déclarée par notre mère selon le sang à notre mère selon la foi, et c'est celle-ci qui a droit à toutes nos sympathies. Car c'est elle qui est outragée, tyrannisée, dépouillée; et ses douleurs sont d'autant plus grandes qu'elles lui viennent de sa fille aînée, de celle des nations chrétiennes qu'elle a le plus aimée, et le plus associée à ses grandeurs et à ses gloires.

Oui, Messieurs, la chose est à peine croyable: c'est la

France qui est devenue la persécutrice de l'Église catholique ! C'est la France qui est atteinte d'une folie d'iniquité, et qui veut tuer sa mère ! Que dis-je ? Sa guerre impie va plus loin : elle veut se débarrasser de Dieu ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Pape lui-même dans sa dernière encyclique :

« Ce n'est plus seulement la foi chrétienne qu'on veut à tout prix déraciner du milieu des cœurs, c'est encore toute croyance. On a déclaré la guerre à tout ce qui est surnaturel, parce que, derrière le surnaturel, Dieu se trouve, et que ce qu'on veut rayer du cœur et de l'esprit de l'homme, c'est Dieu. »

Depuis longtemps des journalistes et des écrivains français ont publié volumes sur volumes, très documentés, pour établir que la France est juive. Je n'ai jamais voulu, pour ma part, m'en laisser convaincre. Mais il faut bien admettre aujourd'hui qu'elle manifeste les mêmes instincts, les mêmes passions que le Juif. Elle a, comme la Judée au temps d'Hérode et de Caïphe, la haine du Christ ; et comme le peuple qui s'agitait dans le prétoire de Pilate, elle vocifère : Otez-le ! Otez-le !

Peut-être me direz-vous que ce cri n'est pas celui de la France, mais celui de quelques sectaires. Je le voudrais bien, certes. Mais quand les sectaires commandent une majorité de plus de quatre cents voix au Parlement, quand leurs actes ne sont pas de simples paroles, mais des lois votées par l'immense majorité des représentants du peuple et par le Sénat, la France ne peut pas en rejeter la responsabilité. Sans doute, elle n'est pas responsable des actes *privés, individuels* de ses gouvernants ; mais les lois que lui proposent les sectaires qui la gouvernent, et qu'elle vote, sont bien les siennes, et si l'Église n'était pas immortelle, il faudrait prendre son deuil ; car la France la tuerait !

Quels peuvent donc être les motifs de cette guerre lamentable à Dieu et à son Eglise? — Evidemment, ils sont les mêmes que ceux des Juifs.

« Nous ne voulons pas, criaient ceux-ci au Prétoire, que ce Jésus règne sur nous ! » Les gouvernants français poussent le même cri du haut de la tribune parlementaire : « Nous ne voulons pas que celui-ci, le Vicaire de Jésus-Christ, règne sur nous ! »

Autre motif identique : en mettant Jésus à mort, les Juifs prétendaient bien prouver qu'il n'était pas Dieu.

Eh bien ! les gouvernants français ne croient plus à la divinité de l'Eglise, et ils prétendent prouver au monde qu'elle n'est pas divine, en la tuant.

C'est le même crime, la même erreur politique, et les résultats seront les mêmes : Jésus a survécu, et le peuple Juif est mort, comme peuple.

Eh bien ! l'Eglise aussi survivra, et la France sera peut-être effacée de la carte des nations, si elle persiste dans l'exécution de ses desseins pervers.

Mais non, nous espérons encore contre toute espérance, ce grand crime ne sera pas consommé.

Ceci, qui est la force, ne tuera pas *cela* qui est la faiblesse. Ceci, qui est une brillante et puissante nation ne tuera pas cela qui est l'Eglise. Ceci qui est la Franc-Maçonnerie ne tuera pas cela qui est la Religion. Ceci qui est la matière ne tuera pas cela qui est l'esprit. Ceci qui est le corps mourra, mais cela qui est l'âme du monde est immortel !

Donc espérons encore contre toute espérance. Un jour, peut-être, touchée par le repentir, la belle pécheresse, qui se nomme la France, voudra se jeter aux pieds de Jésus, comme Madeleine, et si elle ne trouve plus alors sur le sol natal un seul crucifix qu'elle puisse couvrir de ses baisers et de ses larmes, quelque vieux moine revenu d'exil lui offrira le

sien ; et du haut de sa croix Jésus dira encore à son Père :
Pardonnez-lui car elle ne sait ce qu'elle fait.

* * *

Mais il est temps, Messieurs, de vous expliquer à quelle occasion cette guerre malheureuse a été déclarée, et sous quelle forme elle s'est produite.

Toute nation chrétienne se compose, comme l'homme, de deux éléments de nature différente, l'un spirituel et l'autre corporel. Toute nation chrétienne a une âme qui est l'Eglise, et un corps qui est l'Etat.

Dans l'individu ces deux éléments sont si étroitement et si nécessairement unis que la mort se produit dès qu'ils se séparent.

Dans la société chrétienne, il n'en est pas rigoureusement ainsi. Sans doute, l'union est désirable. Elle est même l'idéal. Mais elle n'est pas toujours possible, et dans certaines conditions données, le régime de la séparation est le plus pratique et le plus avantageux.

Sous le régime de l'ancienne monarchie, il y eut union qui fut pendant longtemps *sincère, loyale et large*, mais qui, à certaines époques, ne laissa pas à l'Eglise toutes les libertés nécessaires.

Cette union qui a duré des siècles, et qui a enfanté bien des gloires ; cette union qui a valu à la France le plus bel éloge qu'on ait jamais fait d'aucun peuple, « *Gesta Dei per Francos* » fut brisée violemment et radicalement par la Révolution.

Mais elle fut refaite, au moyen d'un concordat, par Napoléon Bonaparte, en 1801.

Il est curieux de se reporter au temps où ce traité célèbre (le Concordat) fut fait entre le souverain pontife Pie VII et Bonaparte, alors premier consul de France.

L'Eglise de France n'existait plus. — La Révolution l'avait renversée, bouleversée de fond en comble. Le clergé était non seulement dispersé, exilé, mais les prêtres restés en France étaient divisés profondément dans toutes les questions de discipline. Un certain nombre s'étaient mariés et menaient une vie plus ou moins misérable.

Les temples étaient fermés, et le culte aboli, de fait, sinon de droit.

Mais Bonaparte, tout révolutionnaire qu'il fût, n'était pas un homme ordinaire. Il était le plus grand de sa race, et le plus grand de son époque.

En dépit des creuses théories des philosophes qui l'entouraient, malgré les impiétés de sa nation, et les rires des disciples de Voltaire, il était d'avis qu'une nation ne peut pas vivre sans croyance religieuse, et qu'il n'y a pas de gouvernement stable sans religion comme fondement.

Son grand génie comprenait aussi que la seule religion qui eût démontré aux hommes sa divine origine était celle du Christ.

Il voulait donc la rétablir, et en assurer le culte dans cette France illustre, dont elle avait été l'honneur et la gloire, et dont il était déjà le maître et le chef suprême.

Mais le chef de cette Eglise était le Pape; et Bonaparte comprit qu'il lui fallait son concours. Ce concours ne pouvait lui faire défaut si Bonaparte voulait respecter la constitution de l'Eglise.

Mais il avait trop d'ambition, et trop de soif du pouvoir, pour ne pas imposer des conditions draconiennes, de façon à accaparer pour lui-même une large part des pouvoirs disciplinaires de l'Eglise; et pour ressusciter l'Eglise de France aussi bien que cette grande nation, le Saint-Siège fut obligé de faire bien des concessions.

Ce fut l'objet du Concordat, œuvre difficile, compliquée, qui mettait beaucoup d'entraves au gouvernement de l'Eglise,

mais qui reconnaissait au moins la plupart de ses droits essentiels, et notamment sa hiérarchie.

Je n'entre pas dans les détails ; vous le savez, ce régime concordataire a duré un siècle, et malgré ses défauts, il a permis à l'Eglise de France de revivre, de se développer, de grandir et de jouer un rôle glorieux dans l'histoire du monde pendant le siècle qui vient de finir.

Si bien que les maîtres du jour en France ont jugé qu'elle occupait trop de place, et comme ils n'ont pas le génie de Bonaparte, qui comprenait l'impossibilité de constituer une nation sans religion, ils ont entrepris de faire une France sans Dieu.

Messieurs, c'est le plus grand crime que des hommes d'Etat puissent commettre.

Vouloir faire une église nationale c'est déjà une erreur, et ce fut l'erreur de Napoléon, et aussi de Louis XIV assisté par Bossuet, hélas !

Car il est bien évident que la vraie religion doit être la même pour tous les peuples. Elle est catholique, donc universelle. Vouloir la nationaliser, et la faire gallicane, ou anglicane, ou russe, c'est la dénaturer. C'est une erreur fondamentale. Et cependant c'est une religion, et le peuple qui pratique cette religion nationale est un peuple croyant.

Mais vouloir faire un peuple sans religion, c'est plus qu'une erreur, c'est le plus grand crime contre la Divinité.

Or c'est là vraiment ce que le gouvernement français veut faire, sauf à tolérer pendant quelque temps encore une église gallicane, exclusivement française, et complètement séparée et indépendante du Souverain Pontife.

Pour arriver à ce résultat, il a déguisé son plan sous le nom de séparation de l'Eglise et de l'Etat, tandis qu'au fond c'est une séparation de l'Eglise et de la Papauté qu'il a voulu réaliser d'abord, pour assujettir ensuite l'Eglise à la suprématie absolue de l'Etat.

Hélas ! il a trouvé dans l'immense majorité des Chambres une docilité incroyable, et grâce à leur appui il a pu couvrir d'une forme légale la plus révoltante des spoliations, les plus criantes injustices, et les plus odieux attentats contre la liberté.

Voilà ce que je tiens à vous démontrer aussi brièvement que possible.

Et d'abord, vous savez que le gouvernement français a commencé par briser le Concordat, de sa propre autorité, sans le dénoncer, sans aucun avis au Saint-Siège, et sans lui demander s'il avait quelque raison à faire valoir pour la continuation du Concordat. C'est un outrage en droit international. Car un Concordat est un traité, un contrat synallagmatique, et l'une des parties contractantes ne doit pas le mettre à néant sans au moins solliciter le consentement de l'autre partie.

Si la France agissait ainsi avec l'Angleterre, ou avec la Russie, ce serait une cause de guerre. Mais comme le Pape n'a pas d'armée, le gouvernement français ne s'est pas gêné vis-à-vis de lui. Il a rappelé son ambassadeur, et cassé le Concordat sans le dénoncer, pour faire bien comprendre au Pape qu'il ne lui reconnaissait plus le titre de *Souverain*, que le droit international lui reconnaît pourtant depuis des siècles.

Cet acte d'absolutisme accompli, le pape devenait pour la France un *étranger*, et tout lien entre eux était rompu.

Le gouvernement français s'exprima très clairement et formellement là-dessus. Et dès lors il n'avait plus à se préoccuper des décisions et des encycliques papales. Elles n'étaient plus que les opinions du citoyen Sarto, fils d'un paysan de Venise et sujet italien.

C'est ainsi que la presse le désignait.

Par là même, aucune dénonciation, aucun pourparler,

aucun rapport diplomatique n'étaient plus possibles entre le gouvernement français et le Pape.

Le premier résultat de cette rupture et de la mise à néant du Concordat semblait favorable à l'Eglise; car le Pape devenait libre de nommer seul des évêques sans consulter le gouvernement, et c'est ce qu'il fit.

Mais le gouvernement, qui n'était pas sans avoir prévu cette conséquence, en tira une autre: c'est que les évêques ne seraient plus que les fonctionnaires de l'*étranger* Sarto. Individuellement ils seraient bien des citoyens français, mais comme évêques ils ne seraient plus que des fonctionnaires revêtus d'aucune autorité reconnue par l'Etat.

Dès lors l'Etat pouvait les ignorer, et c'est ce qu'il prétendit faire.

Cependant, le sentiment religieux était encore trop fort, et le nombre des électeurs catholiques trop grand pour supprimer le culte. Il fallait donc l'organiser, mais de façon qu'il fût soumis à la suprématie absolue de l'Etat.

Pour cela, se dirent les gouvernants, nous allons faire inventorier les biens ecclésiastiques, afin d'en prendre la possession légale, et nous en remettrons la jouissance à ceux que nous chargerons du culte.

Mais qui chargerons-nous du fonctionnement culturel, puisque nous ignorons les évêques?

Voici: Les citoyens formeront des associations dites culturelles. Ces associations choisiront un curé, et après les avoir approuvées, nous leur remettrons les églises et les autres biens nécessaires au culte.

Faudra-t-il au moins être catholique pour devenir membre de ces associations culturelles? — Non. Tout citoyen français pourra l'être.

Et si le curé choisi par l'association ne convient pas à l'évêque du diocèse? Et s'il en nomme un autre, lui? Ces difficultés seront soumises à la décision du Conseil d'Etat.

Et les cultuelles seront-elles soumises à l'autorité épiscopale? — Oh ! non, puisqu'elles tiendront leurs pouvoirs de l'Etat.

Et qu'est-ce que le Pape aura à faire dans tout cela ? — Rien.

Et c'est ainsi que le gouvernement français a opéré la prétendue séparation de l'Eglise et de l'Etat en France. C'est ainsi qu'il a mis fin avec un sens-gêne et une désinvolture incroyables à cette grande union qui avait duré tant de siècles, et qui malgré ses troubles et ses désaccords plus ou moins graves avait donné à la France et à l'Eglise des influences, des forces et des gloires incontestables.

Vous voyez déjà, n'est-ce pas, que notre Souverain Pontife ne pouvait pas accepter une séparation effectuée dans de pareilles conditions ? Mais je veux vous en montrer de plus près encore le vice radical.

Qu'est-ce qu'une séparation ? — C'est la rupture d'un lien qui unissait deux êtres entre eux. Et comme tout lien crée des devoirs et des obligations qui gênent plus ou moins la liberté des personnes liées, la séparation doit rendre ces personnes entièrement libres vis-à-vis l'une de l'autre.

Voilà ce que doit être une vraie séparation. Et si le gouvernement français l'avait faite ainsi, l'Eglise et l'Etat auraient été libres tous les deux, chacun dans les limites de ses attributions, de sa nature et de sa fin : l'Eglise libre comme société spirituelle, l'Etat libre comme société temporelle.

Mais la législation imposée à l'Eglise est tout le contraire d'une séparation. Au lieu de rendre à chacun des associés sa liberté et son indépendance, elle incorpore l'Eglise dans l'Etat, elle en fait une des institutions de l'Etat, un de ses rouages de gouvernement de façon à réduire en servitude l'un des associés qui est le faible, au profit de l'autre associé qui est le fort.

Par sa loi de prétendue séparation, le gouvernement français dit au clergé : Puisqu'un grand nombre de Français veulent encore un culte religieux, nous voulons bien vous en laisser l'exercice, pour la bonne raison que nous ne pourrions pas nous-mêmes nous en charger ; mais vous en remplirez les fonctions sous notre contrôle et notre direction. Toutes les matières du culte confiées à vos soins étant choses françaises, vous serez soumis à ma suprématie, et non à celle du Pape qui est un étranger, ni des évêques qui sont ses fonctionnaires et non les nôtres.

Les églises et tout leur contenu seront sous notre administration. Les presbytères, les évêchés seront à nous, et pour vous en mieux convaincre nous vous en chasserons si vous n'en sortez pas au plus tôt.

Tous ces biens seront confiés à des associations culturelles approuvées par nous, et, par l'entremise de ces associations, nous vous en permettrons l'usage pour le culte si vous acceptez nos conditions et notre direction.

Singulière séparation, comme vous le voyez, et surtout singulière manière de comprendre la liberté des cultes. Au surplus, il ne faut pas s'imaginer que cette législation despotique ait été improvisée. Depuis plusieurs années on la préparait, et on préparait les esprits à l'accepter.

Dans son ouvrage sur le « Libéralisme », M. Emile Faguet, qui n'est pas un clérical, mais qui est le plus brillant esprit de la France contemporaine, cite le programme des radicaux — qui tiennent aujourd'hui le pouvoir — aux élections générales de 1902 ; et il en fait une appréciation des plus piquantes.

Voici comment ce programme pouvait être résumé :

- 1° Suprématie absolue du pouvoir civil sur les églises.
- 2° Abolition des Congrégations.
- 3° Sécularisation de leurs biens.
- 4° Suppression du budget des cultes.

« En d'autres termes, ajoute Emile Faguet, l'Etat dira aux églises : Je ne vous paie plus. Je supprime les Congrégations religieuses et je confisque leurs biens. J'interdis à de nouvelles Congrégations de se former. Maintenant, vous êtes libres sous la suprématie absolue de l'Etat. »

« C'est-à-dire : Article I : il n'y aura plus d'églises sous aucune forme. — Article II : elles seront libres. »

Eh bien ! ce programme est en voie d'être réalisé par la loi de 1905 que le Pape n'a pas voulu accepter, et par les lois antérieures. La spoliation des églises sera bientôt complète. Les évêques, les prêtres, les religieux, les religieuses sont chassés de leurs demeures, et l'Etat a pris possession de leurs biens, même des dons que leur avaient faits les fidèles.

Enfin, le budget des cultes est supprimé, c'est-à-dire que le gouvernement a répudié ses engagements les plus sacrés et dit au clergé : Je m'étais lié, par un contrat solennel, à vous faire vivre. Mais à dater de ce jour, je me déclare moi-même déchargé. C'est mon dernier moyen de vous réduire — la famine !

Vous allez dire, peut-être : « Mais ce sont des voleurs de grand chemin ! » Non. Car des voleurs de grand chemin se cachent, et reconnaissent par là même qu'ils transgressent la morale. Mais les gouvernants français volent au grand jour — excepté pourtant Viviani qui a des scrupules, et qui, préférant opérer dans l'ombre, veut éteindre les lumières du ciel.

Les voleurs de grand chemin sont poussés par le besoin, par la faim, par la nécessité ; et quand ils ont vraiment faim, et que le volé est millionnaire, on est bien près de croire que c'est bien fait.

Mais la France n'a pas besoin de recourir au vol pour vivre, et le curé à qui le gouvernement payait 900 francs par an n'a pas pu devenir millionnaire.

Et cependant, le gouvernement lui refuse ce salaire qui n'égalé pas tout à fait celui que nous payons à une bonne cuisinière.

Mais vous me direz peut-être : Est-ce que M. Briand n'a pas offert, si l'on se montrait plus souple, des conditions moins dures ?

Messieurs, toutes les offres doucereuses de M. Briand, jusqu'à ces derniers jours, équivalent à ceci : « Voyez comme nous sommes bons : nous sommes prêts à tolérer l'Eglise et à la tenir ouverte, mais nous voulons en avoir les clefs. »

Le Pape répond : « Non. Ces clefs ont été données à Pierre ; je suis Pierre et je ne puis les remettre à personne. »
Quoi de plus simple ?

Il n'est pas nécessaire de vous dire ce que ces clefs signifient : elles sont le signe ou le symbole de la suprême autorité.

Et non seulement le Pape ne peut pas céder ce pouvoir que représentent les clefs ; mais il n'y a pas de puissance au monde qui puisse l'en dépouiller par la force. Prisonnier ou libre, dans son palais ou dans un cachot, le Pape a toujours les clefs.

Et remarquez bien que cette souveraine autorité du Pape n'embrasse pas seulement la foi et les mœurs. Elle s'étend aussi *sur la discipline et le gouvernement* de l'Eglise, et de toutes les Eglises, de l'Eglise de France comme des autres.

Or quelle discipline et quel gouvernement de l'Eglise seront possibles sous l'empire d'une loi qui méprise les pouvoirs et les droits de la hiérarchie ecclésiastique et tout spécialement du Souverain Pontife ?

Comment peut-on prétendre laisser la liberté à l'Eglise, quand le culte est confié à une association culturelle qui n'aura aucun compte à rendre aux évêques, mais qui sera sous le contrôle du Conseil d'Etat ?

Est-ce que tout cela n'est pas contraire en principe à la constitution même de l'Eglise ?

Le gouvernement français et ses amis ne comprennent pas que les catholiques aient obéi au Pape, avec leurs évêques et leurs prêtres, et ils les appellent des esclaves. C'est que l'institution de l'Eglise leur est encore radicalement inconnue.

L'Eglise catholique n'est pas un gouvernement démocratique. Elle ne tient pas ses pouvoirs du peuple, et le Pape n'a pas à consulter le suffrage universel pour gouverner. Et les catholiques cesseraient de l'être s'ils ne croyaient pas que leur chef est le représentant de Dieu sur la terre et s'ils n'acceptaient pas sa direction

L'un des dogmes fondamentaux du catholicisme est que la constitution de l'Eglise est divine, et qu'elle est immuable. Non seulement personne ne peut la changer, mais elle ne pourrait pas elle-même en adopter une autre.

Il y a vingt siècles que des millions d'hérétiques et de schismatiques, soutenus par les gouvernements les plus puissants, s'essaient à la modifier, à l'amender comme on fait pour une loi — et ils ont tous échoué parce qu'ils se sont heurtés à la divinité de son institution.

Et s'ils réussissaient à la détruire, ils auraient, le lendemain, une autre religion. Car l'homme ne peut pas s'en passer.

C'est le fondement nécessaire de toutes les sociétés humaines. Et c'est pourquoi toute tentative de l'arracher du cœur d'un peuple prend toujours les proportions d'une calamité nationale. C'est facile à comprendre,

Détruisez un grand édifice, renversez ses murailles, creusez le sol pour en arracher les fondements : qu'aurez-vous fait ? Vous aurez creusé un abîme.

Eh bien ! jugez vous-mêmes de l'étendue et de la profon-

deur de l'abîme que la France aura creusé si elle réussit à détruire l'Eglise catholique. L'Eglise n'est pas seulement un immense édifice ayant de profondes assises; c'est aussi un grand arbre dont les puissantes racines ont envahi tout le sous-sol de France, et les en arracher serait détruire la France elle-même.

Cette guerre du gouvernement français à l'Eglise n'est donc pas seulement criminelle, elle est insensée. Car c'est à la France qu'elle sera le plus funeste.

Les ennemis de l'Eglise ont acclamé M. Clémenceau quand il s'est écrié du haut de la tribune: « Puisque l'Eglise veut la guerre, elle l'aura! »

« Quel beau geste! » ont-ils dit.

Mais cette parole n'est que la sinistre forfanterie d'un bravache.

Ah! si M. Clémenceau se dressait en face de l'Allemagne et lui disait: « Vous voulez la guerre, eh bien! vous l'aurez! »

Je reconnâtrai là un beau geste, imprudent, sans doute, courageux au moins!

Mais que le maître du jour, armé de pied en cap, prenne une pose de bretteur devant une femme sans défense; que dis-je devant une femme? devant une mère qui ne demande qu'un peu de liberté pour ses enfants — et qu'il lui adresse cette menace: « Vous voulez la guerre, eh bien! vous allez l'avoir. »

Messieurs, c'est le geste d'un vilain. Et c'est de plus un mensonge. Car tout le monde sait bien que ce n'est pas l'Eglise qui veut la guerre. Ce n'est pas elle qui a violemment brisé l'union, en annulant le Concordat. Ce n'est pas elle qui a chassé les religieux et les religieuses, qui a vidé les monastères et les séminaires, expulsé de leurs demeures les évêques et les prêtres, mis en séquestre les temples catholiques.

Et quand M. Clémenceau dit que c'est le Pape qui veut

la guerre, il veut tromper audacieusement le monde entier. L'agresseur, c'est lui ; et s'il osait parler en toute sincérité, son vrai cri serait celui des Juifs : « Otez-le ! Je ne veux pas que le successeur du Christ règne sur nous, pas plus que le Christ lui-même ! »

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que le crime du gouvernement français est plus grand que celui des Juifs et des peuples infidèles ?

Même après leur déicide, les Juifs croyaient encore en Jéhovah, et ils continuaient d'attendre le Messie. Les Musulmans croient toujours à Allah, et à Mahomet son prophète. Ils ont une religion. Les Indous et les Chinois croient à Boudha et à ses prêtres. Ils ont une religion.

Mais les gouvernants de France ne veulent d'aucune religion. Non seulement ils n'en veulent aucune pour eux-mêmes, ni pour l'Etat ; mais ils veulent en dépouiller le peuple en soustrayant le culte à la direction du Pape et des évêques, et en le plaçant sous la dépendance et le contrôle exclusif de l'Etat, convaincus que l'Eglise de France, une fois séparée de Rome, dépérira, comme une branche d'arbre meurt quand on la sépare du tronc.

Domitien et Néron persécutaient les chrétiens. Mais ils le faisaient au nom de Jupiter et pour défendre une religion qui avait été celle de leurs glorieux ancêtres. Les persécuteurs français renient la foi des ancêtres, ils la suppriment, ils l'effacent du cœur du peuple, pour y substituer, non pas une croyance nouvelle, mais l'athéisme, l'absence de toute croyance religieuse.

C'est effrayant !... Et j'ai peur des châtimens qu'une pareille perversité pourrait attirer sur la France. Mais voici ce que je me dis : Si Dieu châtie, tant mieux ; car ce sera pour guérir. Si sa patience se prolonge trop longtemps, tant pis, peut-être ; car cela pourrait signifier que la France est condamnée à la décadence finale.

Singulier spectacle à observer que celui de notre première mère-patrie depuis un quart de siècle surtout. Nul pays n'a un plus grand besoin de paix intérieure, et nul ne présente au monde un plus affligeant tableau de luttes intestines en permanence, qui absorbent toutes les forces vives de la nation.

Toute question politique en France devient une cause de guerre civile. Et quand on a trouvé une solution, la guerre continue sur la solution. Voyez plutôt :

Question d'enseignement : guerre. Solution : écoles sans Dieu. Guerre sans fin, et des plus légitimes, pour la liberté d'enseignement.

Ordres religieux : guerre. Solution : suppression, expulsion, confiscation. Et la guerre continue contre les religieux qui n'y sont plus.

Organisation de l'armée : guerre aux officiers, et surtout aux officiers cléricaux qui sont exclus des promotions.

Affaire Dreyfus : simple procès d'un officier accusé de trahison : guerre civile farouche. Première solution : exil de Dreyfus ; guerre pire que jamais. Deuxième solution : rappel de Dreyfus, sa réhabilitation, sa promotion. Et la guerre se poursuit.

Question religieuse : Emeutes, rébellion, inventaires des églises à main armée. Expropriations par la force. L'armée prêtant main-forte à la police pour enfoncer les églises, vider les évéchés, les presbytères, les séminaires et les couvents. Guerre au Pape, guerre à l'Eglise, guerre à Dieu !

Comment expliquer cette permanence de luttes intérieures chez un peuple si intelligent et si éclairé ? Que lui manque-t-il donc ?

C'est la religion qui lui manque, la religion qui est un *lien*, comme le mot lui-même l'indique, la religion qui unit les citoyens entre eux, qui met un frein à leurs convoitises,

et qui oppose la charité et la justice à la satisfaction des intérêts individuels.

Ah ! Messieurs, sommes-nous vraiment dans la terre de France, jadis si féconde en grands hommes, celle qu'on appelait la terre des géants, et dont les armées victorieuses promenaient les drapeaux à travers l'Europe entière, au lieu d'enfoncer des églises et des couvents ?

Quels sont les Lilliputiens qui ont pris la place de ces glorieux ancêtres, et qui font la paix à tout prix avec ceux qui veulent se battre — et la guerre sans pitié à ceux qui ne peuvent pas se battre ?

Ecoutez les proclamations militaires et les bulletins de victoires du général Clémenceau :

1^{ère} proclamation — L'Eglise veut la guerre ! Elle l'aura.

2^{ème} proclamation — Le premier coup de canon est tiré.

Bulletins de victoires : « Nous avons pris la nonciature, et sans perdre un seul homme, nous avons saisi tous les papiers de M^{sr} Montagnini.

« Il y avait sur la rive gauche de la Seine un vieillard de 87 ans, qui nous résistait, et qui ne voulait pas nous céder son palais cardinalice. Nos troupes ont pris le poste d'assaut, et malgré la résistance du terrible vieillard, nous l'avons expulsé.

« Nos couleurs flottent sur tous les évêchés, les séminaires, les monastères et toutes les autres forteresses du cléricalisme. Quelques églises étaient fermées : Nous en avons enfoncé les portes à coups de crosses de fusil.

« Nos troupes ont fait preuve d'un courage superbe : Ni les moines sanguinaires, ni les religieuses invincibles n'ont pu les faire reculer. Le butin est considérable, et vaut des millions.

« Un seul officier a manqué à la discipline, en refusant

d'enfoncer les portes d'une église. Il subira le châtement que mérite son crime.

« Nos victoires dans les tribunaux ne se comptent plus, et des centaines de prêtres ont été condamnés pour avoir dit la messe sans notre autorisation.

Aujourd'hui même nous avons cinquante-neuf arrestations pour délits de messe. »

Si tout cela n'était pas si lamentable, si affligeant pour nous, je vous en montrerais d'autres côtés comiques. Ecoutez seulement ces deux traits : Le curé de St-Germain-des-Prés est traduit devant le commissaire de police, le 23 décembre, 1906 :

— Vous avez dit la messe ce matin ?

— Certainement, j'ai dit la messe.

— Eh bien ! disculpez-vous.

— Je n'ai à me disculper de rien. L'église était ouverte, je m'y suis rendu pour prier. Et comme je suis prêtre, ma prière à moi, c'est la messe. . .

— Mais il paraît que de temps en temps vous interpelliez la foule ?

— Moi ? Jamais.

— Oui, vous vous retourniez vers la foule, et vous lui disiez : *Dominus vobiscum*.

Au curé de St-Séverin, le commissaire de police dit : que s'il continue à dire la messe tous les jours il le condamnera à l'amende d'abord, mais ensuite à la prison.

— Ah bien ! dit le curé, pourrais-je exprimer une préférence ?

— Laquelle ?

— Je voudrais être interné à *Tresnes*. Il paraît qu'on y est chauffé avec des calorifères, éclairé à l'électricité, et qu'on y a de l'eau chaude à volonté. Or, je ne suis pas

habitué à pareil luxe, et je voudrais y goûter une fois dans ma vie...

N'est-ce pas qu'on est bien tenté de rire devant ce spectacle, renouvelé de Tartarin de Tarascon ! Mais non, c'est l'indignation qui l'emporte, et c'est le dégoût qui monte aux lèvres.

Un journal parisien disait, l'autre jour, que le gouvernement était acculé dans une impasse où il avait à choisir entre le ridicule et l'odieux. Mais je crois que l'un n'empêche pas l'autre, et que le gouvernement mérite bien les deux qualificatifs.

Pauvre France ! Et dire qu'il fut un temps — et ce temps a duré des siècles — où l'axe du monde civilisé s'étendait de Paris à Rome, qui en étaient les deux pôles. Plus puissantes que l'électricité, la force intellectuelle et la force morale couraient de l'un à l'autre pôle, et donnaient au monde le mouvement, la lumière et la vie.

Quel honneur ! Quelle gloire pour la France d'alors d'être l'un des facteurs de ce puissant dualisme ! Et quand cette gloire civilisatrice s'éclipsa, la gloire militaire la remplaça.

Ce fut le temps où le poète Barbier comparait la France à une « cavale indomptable et rebelle, sans freins d'acier ni « rênes d'or, dont le large dos n'avait jamais porté la selle ni « le harnais de l'étranger, et qui pendant vingt ans, fumante, « à toute bride passait en triomphe sur le ventre des nations. »

Que sont devenus ces jours de gloire ? Hélas ! Je veux croire qu'elle est encore la cavale indomptable et rebelle ; mais ce n'est plus le Corse à cheveux plats qui est monté botté sur son dos. Ce sont des acrobates jockeys très habiles, certes, qui la cravachent cruellement.

De temps en temps, la fière coursière fait un bond, et se débarrasse de son jockey. Mais un autre plus alerte monte

en selle à sa place, et c'est toujours le dernier qui est le pire.

Après Waldeck Rousseau, Combes. Après Combes, Clémenceau. Après Clémenceau, ce sera Jaurès. Et après Jaurès ?

La franc-maçonnerie qui tient école de jockeys internationaux, et qui les entraîne supérieurement, en fournira d'autres jusqu'à ce que la France, redevenue maîtresse d'elle-même, reprenne le cours de ses glorieuses destinées.

Peut-être me direz-vous : Mais comment se fait-il que cette impression de réprobation, qui est la nôtre, ne soit pas universelle ?

C'est parce que le grand nombre n'est pas suffisamment renseigné et ne se rend pas un compte exact des événements. Et surtout c'est parce que le langage officiel des gouvernants français est un mensonge.

Briand, qui est le porte-parole du ministère, ne fait pas un discours sans affirmer avec onction que c'est la paix, la liberté et la prospérité qu'il veut donner à l'Eglise de France. Et les grands journaux de tous les pays et la presse associée transmettent ces belles paroles à des millions de lecteurs qui prennent cela pour des vérités.

M. Loubet disait, il y a quatre ans : « La République est respectueuse de toutes les croyances . . . passionnée pour la justice et la liberté. » C'est de l'ironie !

Et M. Fallières disait, l'autre jour : « L'idéal vers lequel nous tendons, c'est la concorde et la paix. »

Ne sont-ce pas là des mensonges officiels impudents ? On ne peut travestir la vérité dans un langage plus radicalement faux.

L'état actuel de la république française, c'est le contraire de la tolérance religieuse, de la concorde et de la paix, c'est le déni de la justice et la suppression de la liberté, imposés

par la force à des hommes qui ont reçu instruction de leurs chefs de ne pas verser d'autre sang que le leur.

Et cependant le nom de la liberté est écrit partout sur les murs.

Le nom ; mais la chose, où est-elle ?

Nulle part en France.

La liberté individuelle est gênée de tous les côtés. Dans tous les arrondissements de villes et de villages, il y a un conseiller municipal, ou un maire, ou un employé de préfecture, ou un fonctionnaire quelconque, ou un électeur influent qui vous persécutent et qui disposent pour cela de toutes les faveurs de l'Etat. Partout vous êtes épiés, dénoncés tantôt pour vos opinions politiques, tantôt pour vos croyances religieuses. Ah ! vous allez à la messe ! Eh bien ! pas d'avancement pour vous ni pour vos enfants qui resteront dix et vingt ans sans promotions, qui n'arriveront pas même à un bureau de tabac. Toutes les carrières vous seront fermées.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que la tyrannie s'attache à une classe particulière de citoyens, je veux dire les religieux et les prêtres.

Pour eux, pas de liberté d'associations. Et quand ils sont accusés, ils sont présumés coupables. C'est l'opinion d'Emile Faguet.

Et pourquoi donc la liberté ne règne-t-elle pas en France, après un siècle d'efforts pour l'y établir ?

Voilà un problème qui semble bien difficile à résoudre ; et cependant cela s'explique très bien quand on remonte aux principes fondamentaux des Etats. Et pour vous donner cette explication, j'emprunterai à Donoso Cortès une comparaison dont il s'est servi dans un discours célèbre.

Vous admettez bien, n'est-ce pas, que toute nation doit avoir des moyens de répression :

Eh bien ! il n'y a, dit Donoso Cortès, que deux représ-

sions possibles : la répression religieuse et la répression politique. Elles sont de telle nature, que lorsque le thermomètre religieux s'élève, le thermomètre de la répression baisse, et que réciproquement lorsque le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique, la répression politique, la tyrannie montent.

C'est une loi de l'humanité, une loi de l'histoire. Appliquez cette loi à la France, et vous comprendrez pourquoi la liberté ne peut s'y acclimater. Le thermomètre religieux y est tellement bas qu'il faut absolument que la répression politique monte, c'est-à-dire la tyrannie.

Il n'en saurait être autrement. Quand on ne croit plus à Dieu, il ne peut plus y avoir de morale. Et alors, il faut une armée, une police formidable, et ce qui est plus terrible et plus puissant, une centralisation administrative composée d'un million de fonctionnaires. Or vous ne sauriez vous faire une idée de la tyrannie exercée en France par cette immense armée de fonctionnaires administratifs, que l'on pourrait comparer à une pieuvre gigantesque dont les tentacules enserrant la France, et lui enlèvent toute liberté d'action.

Et c'est ainsi que la répression politique en France s'exerce par un million de bras (l'armée) par un million d'yeux (la police) par un million d'oreilles (l'administration) (1).

Mais enfin, me direz-vous, il reste encore une France catholique? — Oui, sans doute, et c'est elle qui est persécutée. Lors donc que je m'indigne contre les persécuteurs, c'est elle que je défends.

Malheureusement, cette France catholique n'est qu'une minorité. Je ne méconnais ni ses mérites, ni les œuvres

(1) Donoso Cortès.

admirables qu'elle fait, ni les sacrifices qu'elle s'impose pour maintenir l'enseignement religieux, ni ses efforts pour reconquérir l'influence et le pouvoir.

Mais il faut bien admettre que depuis un quart de siècle ce n'est pas elle qui gouverne, ce n'est pas elle qui fait les lois, ce n'est pas elle qui entretient des relations avec les autres peuples, et que par conséquent, aux yeux du monde entier, ce n'est pas elle qui est à proprement parler la France.

Si elle était la France, elle n'aurait pas expulsé par la force les évêques de leurs demeures, comme s'ils étaient des scélérats, et en même temps canonisé à sa façon l'infâme et sale Zola en le plaçant au rang des dieux du Panthéon; elle n'aurait pas effacé de ses monnaies l'antique exergue « Dieu protège la France », et donné à l'Allemagne cette joie de penser que la France a une protection de moins, qui lui valait peut-être plus que celle de l'Angleterre.

Si elle était la France, elle ne soutiendrait pas de son influence et de son argent un évêque apostat, Villate, un prêtre apostat, Roussin, et un renégat, Des Houx, pour fonder à Paris une église schismatique. La tentative est ridicule, mais c'est bien du gouvernement français que ces Judas ont reçu leurs trente deniers. Heureusement, une grande chose reste pour nous consoler: c'est l'attitude du clergé de France. Certes, il donne un exemple dont le monde avait besoin. Il était temps que cet exemple fût donné! On croyait trop généralement, dans le monde, que le clergé tenait, avant tout, aux douceurs de la vie paisible et confortable — à sa position — à ses revenus — à son bien-être.

Et c'est parce qu'on a eu cette opinion du clergé français que l'on croyait au schisme.

Mais le Pape a mieux jugé la situation parce qu'il est placé sur des hauteurs où l'assistance de Dieu ne lui fait pas défaut. Il a eu plus de confiance dans le désintéresse-

ment et l'abnégation du clergé français et il n'a pas été trompé.

Le clergé français a fait face aux persécuteurs, et plutôt que de courber l'échine devant eux, il s'est laissé dépouiller de tout.

C'est une illusion de croire qu'on réduira l'Eglise par la famine. L'Eglise n'a pas besoin d'or ni d'argent. Sans doute ses ministres ont besoin de pain. Mais soyons assurés qu'ils n'en manqueront jamais. Ils n'ont pas à faire vivre des femmes et des enfants comme les ministres des autres églises. Et s'il leur faut se faire ouvriers pour vivre, ils se feront ouvriers, comme le fut Jésus-Christ.

Quand Jésus confia aux apôtres leur mission évangélique, voici quelles furent les instructions qu'il leur donna :

« Ne prenez ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans vos ceintures. . . En quelque ville ou village que vous entriez, informez-vous qui est digne de vous recevoir, et demeurez chez lui jusqu'à votre départ. En entrant dans sa maison, saluez-la en disant : « paix à cette maison. »

« Si l'on refuse de vous recevoir et d'écouter votre parole, sortez de cette maison ou de cette ville en secouant la poussière de vos pieds. Et je vous le dis en vérité il y aura moins de rigueur pour Sodome et Gomorre que pour cette ville. »

Quelle menace terrible pour la France dans cette parole !

Et malgré certaines apparences de pacification, je crains bien que demain ne soit pire qu'aujourd'hui.

Les fauves une fois lâchés ne voudront plus rentrer dans leurs cages.

La spoliation des biens ecclésiastiques n'est qu'un acompte, ou une avance aux faméliques socialistes.

Mais ceux qui auront bu le vin de messe auront encore soif, et ceux qui mangent du prêtre auront encore faim. Alors ils mangeront du bourgeois, et même du banquier

juif ; car déjà on commence à attaquer la Haute-Banque, et un journal socialiste disait l'autre jour : « Le Veau d'or ne nous fait pas plus peur que le Saint-Esprit. »

C'est après cela peut-être qu'on verra se réaliser le programme du Grand Orient de France formulé par le Fr. : Delpech, sénateur :

« Une procession triomphale de francs-maçons gravissant les hauteurs de Montmartre, envahissant l'église du Sacré-Cœur, chantant sous ses coupes l'hymne de la paix et de la libre pensée, et dédiant ce temple à la France et à l'humanité en souvenir des crimes de l'Eglise et des folies des prophètes ! »

* * *

Et maintenant, Messieurs, parler de la France comme je viens de le faire, est-ce se montrer son ennemi ?

Je ne le crois pas. Les vrais ennemis de la France sont ceux qui depuis longtemps la défigurent de manière à la rendre méconnaissable, qui la mutilent, qui la dépouillent de tout ce qui a fait sa gloire et sa grandeur dans le passé.

Ses vrais amis sont ceux qui s'indignent de ses erreurs, et qui la rappellent au sentiment de ses devoirs, de sa mission et de ses glorieuses destinées.

Les Allemands se montraient les vrais ennemis de la France quand ils lui enlevaient deux provinces. Mais ceux qui lui enlèvent sa foi, son culte, sa religion, son clergé, lui font infiniment plus de mal que les Allemands.

Non seulement nous ne sommes pas les ennemis de la France ; mais je suis d'avis que nous l'aimons *trop intégralement*. Aimons tout ce qu'elle possède encore de bon, et tout ce qu'elle produit de bien et de beau, ce qui est considérable. Mais défions-nous, et sachons nous garder de ses mauvaises doctrines, de son impiété, de son enseignement sans Dieu.

Elle est notre mère sans doute, mais il y a longtemps que nos pères qui s'étaient illustrés sous le nom de *rois très chrétiens* sont morts ; et elle a fait depuis lors une série de mésalliances déplorables.

Nous pouvons bien lui reprocher de s'être donné des époux indignes d'elle et indignes de nous, et nous ne sommes pas obligés d'aimer tous les beaux-pères qu'elle nous présente. Ce n'est pas notre faute si elle n'a plus nos idées, nos croyances, notre mentalité.

Les Français d'ailleurs ne nous aiment guère, et pour une raison très bien fondée en fait : c'est que nous sommes tous ou presque tous des *cléricaux*.

Or c'est une injure grave en France, la pire qu'on puisse adresser à un citoyen, et la plus dommageable à son avenir.

Nous avons trop prodigué nos amitiés et notre encens à ces beaux discoureurs qui viennent nous endoctriner, et qui de retour en France nous proclament d'obscurs cléricaux.

Pour mieux définir notre attitude vis-à-vis de la France, emparons-nous d'une formule de Gambetta, et modifions-la. Il disait : « L'anti-cléricalisme n'est pas un objet d'exportation. » Nous dirons, nous, que ce n'est pas un objet d'importation, et nous élèverons à la frontière les barrières les plus hautes pour l'empêcher d'entrer.

Plus notre amour pour la France est persistant en nous, plus le danger est grand pour nous.

Qu'ils viennent donc à nous, les bons Français qui sont encore des catholiques pratiquants ! Qu'ils viennent à nous les bons pères de famille qui ont beaucoup d'enfants ! Qu'ils viennent à nous ceux qui, comme le R. P. Nunesvais, par exemple, consacrent leurs talents, leur santé, leur vie à des œuvres admirables comme celle du Patronage.

Qu'ils viennent à nous enfin, ceux qui sont expulsés de France ! Ils seront les bienvenus. Car si le gouvernement français les chasse, c'est qu'ils sont bons.

Qu'ils viennent à nous, tous ceux dont le gouvernement de France ne veut plus parce qu'ils sont cléricaux. Nous les accueillerons comme des frères ; car ce n'est pas le titre de *clérical* qui nous effraie, nous, mais celui de franc-maçon.

Quant aux proscripteurs, et à tous ceux qui les soutiennent, il faudra les traiter comme ils traitent les prêtres, les évêques et le Pape. Il faudra leur appliquer l'antique loi romaine qui traitait les *étrangers* comme des *ennemis*.

*
* *

A MES LECTEURS

A ceux qui seraient tentés de trouver un peu violent le discours qui précède, je crois devoir rappeler qu'il a été fait au temps où la persécution religieuse en France avait créé une indignation profonde dans tout l'univers catholique, et surtout dans notre pays.

C'est d'ailleurs une œuvre de polémique, et le polémiste n'est pas un prédicateur aux accents onctueux. C'est un soldat engagé dans la bataille. Il frappe avec les armes dont il dispose : le raisonnement, le sarcasme, la satire, l'ironie et le ridicule. Est-ce que cela n'est pas de bonne guerre ?

Et ceux que j'ai traités durement sont-ils donc des pacifiques ? Etais-je obligé d'être bienveillant pour ceux qui enfonçaient les portes des maisons de mon Dieu, et qui chassaient à main armée de leurs demeures les ministres de ma religion ? — Non. Si j'ai été violent, j'avais raison de l'être. Se servir du fouet pour chasser les vendeurs du temple est une violence permise depuis vingt siècles.

Qui croit fortement parle fortement. Qui aime avec ardeur défend ardemment l'objet aimé contre ceux qui l'attaquent. Qui voit un péril grave menacer sa famille ou sa race doit pousser des cris pour réveiller les endormis.

A.-B. R.

Hauterive, St-Irénée-les-Bains, juillet, 1907.

Nous n'avons pas besoin de dire avec quel plaisir et quelle attention fut écoutée cette admirable conférence, interrompue à plusieurs reprises par de vifs applaudissements.

Encore un morceau de chant, délicieusement rendu par un chœur d'amateurs, sous la direction de M. Léon Dessane, puis l'hymne royal, *God save the King*, et la séance était terminée; nos belles fêtes jubilaires n'étaient déjà plus qu'un souvenir!

FORSAN ET HÆC OLIM MEMINISSE JUVABIT.

LA CONGRÉGATION DES JEUNES GENS

La cinquième fête jubilaire de la Congrégation de la Haute-Ville a été célébrée en commun par les hommes et les jeunes gens. Ils se réunirent pour suivre ensemble les exercices préparatoires à cette grande solennité ; et, au cours de la retraite ainsi qu'à la grand'messe du jour de la fête de la Purification, le chant fut soigneusement exécuté par le chœur des jeunes congréganistes.

La Congrégation des jeunes gens se rattache à celle des hommes par sa fondation. Lorsque, en 1873, le R. P. Vignon, S. J., en organisa le Conseil, ce fut avec le concours de plusieurs de ses membres. Au sein de cette Congrégation première se retrouvent aujourd'hui plusieurs de ceux qui se sont enrôlés dans la société des jeunes et qui, après leur mariage, ont été admis dans la Congrégation des hommes. Ils sont devenus ce qu'ont été leurs pères et ce que seront leurs fils : des citoyens exemplaires qui font honneur à la société, à la religion et à la Congrégation de Notre-Dame de Québec.

SOUVENIR

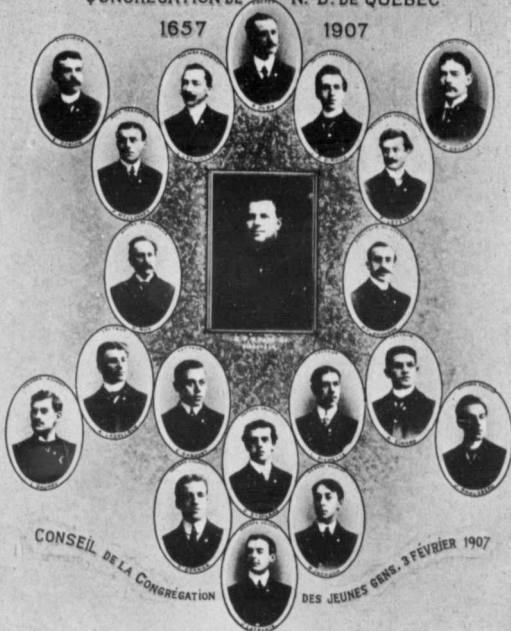
DU 250^e ANNIVERSAIRE

DE L'ÉRECTION DE LA

CONGRÉGATION DE N.-D. DE QUÉBEC

1657

1907



CONSEIL DE LA CONGRÉGATION

DES JEUNES GENS. 3 FÉVRIER 1907



APPENDICE

I

LES DIRECTEURS DE LA CONGRÉGATION

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À LA CESSION DU
CANADA À L'ANGLETERRE

P. J.-Antoine Poncet. . .1657	P. Joseph Germain.1700-1709
P. Claude Pijart . . .1657-65	P. Jacques Bigot. . . .1709-12
P. Claude Dablon. . .1665-68	P. J.-Bte du Parc. . .1712. . .
P. Henri Nouvel. . . .1669-76
P. Claude Dablon. . .1676-80	P. Pierre de la Chasse.1724. . .
P. Thierry Beschefer. .1680-81	P. François Guesnier.1732-34
P. Claude Dablon. . .1681-96	P. Michel Guignas. .1749. . .
P. Jacques Bruyas. . .1697-99	P. Ar. de la Richardie.1752-54
P. Aug. Le Blanc. .1699-1700	P. Pierre du Jaunay. .1754-55

DEPUIS 1790 JUSQU'À 1849

M^{gr} Jean Hubert, 1790, directeur un an.

Messire Pierre-Antoine Tabeau, chapelain de la Congrégation en 1807.

Messire Thomas Bédard aurait été chapelain entre 1813 et 1817.

Messire Michel Dufresne, chapelain en 1817.

Messire Philippe Auger, nommé curé de Notre-Dame de Sainte-Foy, 1826, et en même temps chapelain de la Congrégation des hommes. Il résidait près de la chapelle actuelle.

Messire Charles Fortier, secrétaire des évêques Plessis et Panet, dirigea la Congrégation à partir de 1829.

L'abbé Charles-Félix Cazeau fut nommé directeur de la Congrégation le 4 janvier 1830. Il l'était encore en 1849, alors que les Pères Jésuites en reprirent la direction après une interruption de 59 ans. L'abbé Cazeau devint vicaire-général de l'archidiocèse de Québec en 1850. Il fut créé, en 1875, prélat domestique de Sa Sainteté Pie IX.

DEPUIS L'ARRIVÉE DES PÈRES EN 1849

P. Louis Saché.1849-53	P. Louis Héroux. . .1889-90
P. Georgius Schneider 1854-56	P. Adrien-D. Turgeon.1891-92
P. Ant. Braun.1856-60	P. Édouard Hamon. .1893-94
P. Félix Martin. . . .1860-61	P. Eugène Carré. . . .1894-96
P. Pierre Point. . . .1861-72	P. Ernest Desjardins.1896-97
P. Firmin Vignon. . .1873-76	P. Ed. Hamon. . . .1897-1900
P. Louis Saché. . . .1877-80	P. Ls Champagne. . .1900-06
P. Firmin Vignon. . .1881-82	P. Léonce Devictor . . .1906
P. Louis Saché. . . .1882-87	P. Adrien-D. Turgeon. .1907
P. Edmond Rottot. . .1887-88	

II

LES PRÉFETS DE LA CONGRÉGATION

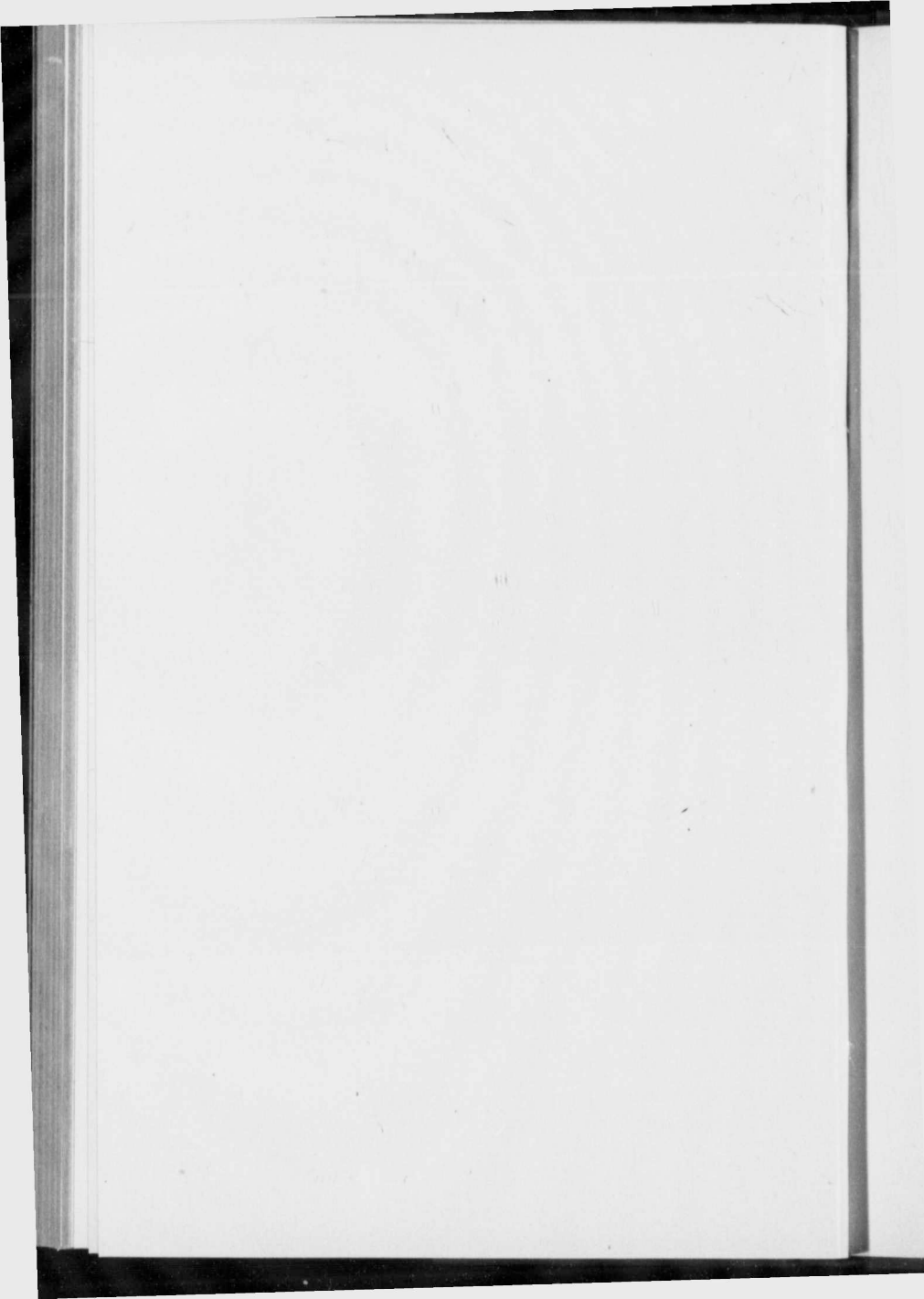
DEPUIS 1798

Juste Mongeon.1798	Frs. Protain, 1 ^{ère} fois. . .1809
François Filion.1799	Jean-J. Dumontier, 2 ^e fois.1810
Michel Clouet.1800	François Protain, 2 ^e fois.1811
J.-Bte Corbin.1801	Joseph Pageot, 3 ^e fois. . .1812
Barthélemi Hainse. . .1802	Chs. Lefrançois, 1 ^{ère} fois.1813
Pierre Bruneau.1803	Augustin Defoy, fils. . .1814
Joseph Pageot, 1 ^{ère} fois.1804	A.-Arch. Parent, 1 ^{ère} fois.1815
Jean-J. Dumontier. . .1805	Frs. Protain, 3 ^e fois. . . .1816
Louis Robitaille. . . .1806	And.-R. Hamel, 1 ^{ère} fois.1817
Joseph Noël.1807	Augustin Gauthier, père.1818
Joseph Pageot, 2 ^e fois. .1808	Pierre Langlois.1819

DIRECTEURS DE LA CONGREGATION
DEPUIS - 1849



Guillaume L...



Jos. Marmette, 1 ^{er} fois.	1820	Thomas Fournier.	1857
J.-Bte Corbin.	1821	G.-E. Talbot.	1858
A.-Arch. Parent, 2 ^e fois.	1822	Alexandre Lemoine.	1859
Frs. Protain, 4 ^e fois.	1823	Philippe Wells.	1860
Chs. Lefrançois, 2 ^e fois.	1824	Gaspard Drolet.	1861
And.-R. Hamel, 2 ^e fois.	1825	F.-X. Drolet.	1862
Victor Hamel.	1826	David Pampalon.	1863
J.-B. Fréchette.	1827	Alfred Paré.	1864
Philippe Panet.	1828	Ferdinand Hamel.	1865
Jacques Delorbaez.	1829	Olivier Marmette.	1866
A.-Arch. Parent, 3 ^e fois.	1830	Félix Fortier.	1867
Chs-Max. Defoy.	1831	J.-B. Martel.	1868
René-Edouard Caron.	1832	André-E. Tessier.	1869
Joseph Petitclerc, fils.	1833	L.-J. Roy.	1870
Jacques Bédard.	1834	J.-L. Martineau.	1871
Michel Tessier, fils.	1835	Nicolas Rouillard.	1872
Joseph Marmette, 2 ^e fois.	1836	C.-Narcisse Hamel.	1873
Jean-J. Dumontier, 3 ^e fois.	1837	Pierre Lafrance.	1874
Louis Fiset.	1838	G.-Antoine Larue.	1875
Joseph-E. Defoy.	1839	Narcisse Lemieux.	1876
Olivier Fiset.	1840	A. Marsan.	1877
David Dussault.	1841	J.-B. Cloutier.	1878
Augustin Gauthier, fils.	1842	J.-O. Fontaine.	1879
J.-Bte Trudel.	1843	Marcel Chabot.	1880
Jean Chabot.	1844	Joseph Garneau.	1881
Michel Lamontagne.	1845	L.-Pamphile Lemay.	1882
A.-Arch. Parent, 4 ^e fois.	1846	Charles Pageau.	1883
A.-B. Sirois.	1847	Cyrille Tessier.	1884
Vital Têtu.	1848	Joseph Drolet.	1885
Jacques Jolicœur.	1849	Jean-Magloire Turcot.	1886
Charles Cinq-Mars.	1850	J.-Aurèle Grenier.	1887
Jean Landry.	1851	Lazare Noël.	1888
Simon Roy.	1852	Ephrem Dugal.	1889
François Vézina.	1853	Félix Gauvreau.	1890
J.-M. Muir.	1854	Achille Boucher.	1891
L.-A. Cannon.	1855	Cyprien Labrecque.	1892
Stanislas Drapeau.	1856	Samuel Bussière.	1893

Misaël Thibaudeau.	1894	A.-Charles Guilbault.	1901
Ferdinand de Varennes.	1895	D ^r J.-Alph. Couture.	1902
L'hon. Thomas Chapais.	1896	C.-A. Langlois.	1903
Fortunat Gauvreau.	1897	L.-G. Desjardins.	1904
Charles-Ed. Gauvin.	1898	Ls.-J. Prégen.	1905
D ^r J.-P. Boulet.	1899	J.-A. Charlebois.	1906
L'hon. juge A.-B. Rou- thier.	1900	D.-E. Drolet.	1907

III

CONGRÉGANISTES DÉCÉDÉS DEPUIS 1893, DATE DE PUBLICATION DU DERNIER CATALOGUE

1893 à 1894

M. Louis-B. Demers, département des Postes ; M. Jules Lortie, autrefois serviteur ; M. Louis-Darley LeMoine, fonctionnaire civil ; Enoch Lepage, fonctionnaire civil ; Clodomir Delisle, organiste ; Elzéar Dubuc, journalier.

1894 à 1895

M. Urbain Leclerc, ancien marchand ; M. le D^r Philippe Wells, 50 ans congréganiste le 7 mars 1893 ; M. Narcisse Gingras, charretier ; M. Edouard Soulard, peintre ; M. Clément Vincelette, surintendant de l'asile de Béauport ; M. Nicolas Rouillard, marchand, 54 ans congréganiste ; M. Joseph Hamel, négociant ; M. Charles Valin, perruquier ; M. Herménégilde Hamel, journalier ; M. Félix Gauvreau, entrepreneur ; M. Napoléon Deblois, typographe ; M. Félix-Arsène Mathieu, étudiant.

1895 à 1896

M. François Boisbrillant, garde-magasin ; M. Augustin

Renaud, menuisier ; M. Charles Renaud, menuisier ; M. Charles Dolbec, fonctionnaire civil ; M. Ferdinand Jobin, menuisier ; M. le D^r Charles Verge, senior ; M. Edouard-Charles Binet, cordonnier ; M. le D^r Charles-Octave Lebel ; M. Onésime Poitras, menuisier ; M. Alphonse Marquis, fonctionnaire civil ; M. Napoléon Turcotte, commis ; M. Camille Chouinard, menuisier.

1896 à 1897

M. Frs.-Xavier Dion, charpentier ; M. Joseph Soulard, huissier ; M. Siméon Gagné, fonctionnaire civil ; M. Frs.-Xavier-Clovis Fecteau, comptable ; M. Jules Taché, fonctionnaire civil.

1897 à 1898

M. J.-B. Marois, boucher ; M. Louis Dumas, tailleur ; M. Félix Lemieux ; M. Louis Amyot, entrepreneur-menuisier, près de cinquante-six ans congréganiste ; M. Narcisse Lemieux, ancien marchand, reçu congréganiste au Séminaire en 1841.

1898 à 1899

M. Nérée-Yves Montreuil, embouteilleur ; M. Isidore Matte, boucher ; M. Vincent-Célestin Côté, menuisier ; M. Joseph Donati, horloger ; M. Thomas Fournier, doreur ; M. Louis Robitaille, entrepreneur-menuisier ; M. Olivier-F. Campeau, notaire ; M. Jean-Louis Martineau, ancien marchand, qui a été congréganiste pendant 61 ans ; il est décédé à l'âge de 82 ans et 10 mois ; M. François Pageau, menuisier, qui a été congréganiste pendant 56 ans ; il était âgé de 82 ans et 2 mois ; M. le D^r Eusèbe Lemieux ; M. Charles Michaud, notaire ; M. D.-N. Saint-Cyr, fonctionnaire civil ; M. W.-E. Brunet, pharmacien ; M. J.-L. Beaupré,

quincaillier, approbaniste, mais reçu par privilège la veille de sa mort.

1899 à 1900

M. Alfred Richard, commis ; M. Lépine, charretier ; M. Jean-Baptiste Hébert, notaire ; M. Barthélemi Verret, négociant ; M. Joseph Drolet ; M. Joseph Caron, ancien messager ; M. Antoine Despins, menuisier, âgé de 94 ans et congréganiste pendant 50 ans ; M. Augustin Gaboury, président de la Banque Nationale.

1900 à 1901

M. Joseph Déry, peintre ; M. Augustin Labrecque, huissier ; M. Edouard Matte, entrepreneur-menuisier ; M. Charles Fecteau, commis ; M. Isidore Laliberté, tailleur de pierre ; M. Alfred Leclerc, M. John Blagdon, commis ; M. Achille Lachance, ferblantier.

1901 à 1902

M. le D^r A.-Emile Hébert ; M. Charles Noël, menuisier ; M. Robert McGreevy, entrepreneur ; M. Pierre Patoine, marchand ; M. Louis Guérard, meublier ; M. Simon-Jude Roy, marchand ; M. Ovide Picard, plombier ; M. Joseph Frémont, avocat et ancien député aux Communes du Canada ; M. Joseph Chrétien, fonctionnaire civil.

1902 à 1903

M. Gaudiose Chrétien ; M. Louis Dubé, agent, département de la Marine, Québec ; M. le D^r J.-P. Boulet ; M. Paul Blouin, ancien messager ; M. Etienne Bolduc, courtier et ancien assistant-maître de poste, Québec ; M. Onésiphore Jackson, menuisier ; M. Odilon Boulet, ancien marchand,

84 ans, congréganiste pendant 60 ans et 6 mois ; M. Philéas Côté, charron.

1903 à 1904

MM. Hyacinthe Denis, G.-A. Lafrance, Thomas Pampalon, J. Laperrière, Napoléon Servais, A.-Uldéric Desroches, Michel Mercier, Ant. Painchaud, G. Langlois, L.-Z. Joncas, John Henry, P.-G. Bussière.

1904 à 1905

MM. Louis L'Heureux, Thomas Lebel, Léonard Lefebvre, Daniel Rosa, Robert McGreevy, Jos. Gilbert, Augustin Côté, Joseph Clavet, Joseph Bussière, F.-X. Genest, Thomas Flood, Fortunat Gauvreau, Jean Nadeau.

1905 à 1906

MM. Joseph Déry, Pierre Voyer, Edouard Harpe, Ch. Berthiaume, l'hon. Gédéon Ouimet, Wilbrod Matte, F.-X. Robitaille, Ch. Blanchet, Ephrem Dugal, Boniface Côté, Honoré Gingras, Oscar Côté, Moïse Cantin, Oct.-Dollard Racine, Emmanuel Bergeron, Pierre Dorion, Elzéar Drolet, Jean Moisan, Zéphirin Tardif, Roch Boisseau, Louis Drolet, Bruno Duval, G.-P. Langlois, Prudent Vallée, Jos.-Art. Verreault.

1906 à 1907

MM. Olivier Lizotte, Raphaël Déry, Charles Hardy, Ernest Landry, Jean-Baptiste Voyer, Léon Rochette, Jos. Létourneau.

1907, DE JANVIER À JUILLET

MM. Louis Tardif, L.-P. Chaloult, Napoléon Lacasse, Philippe Malouin.

IV

MEMBRES QUI ONT CÉLÉBRÉ LEUR 50^{ème} ANNIVERSAIRE
DE CONSÉCRATION À LA S^{te} VIERGE DEPUIS 1840

	RÉCEPTION
MM. Jean-Jos. Dumontier.....	doyen
* Charles Trudelle.....	9 mars, 1851
Florent Bertrand.....	“ “
Charles Hianveu.....	“ “
Errol B. Lindsay.....	2 janv., 1826
Benjamin Vohl.....	2 fév., 1833
Abraham Durand.....	21 oct., 1832
* F.-X. Métivier.....	8 déc., 1837
* Joseph Corbin.....	20 mai, 1837
* Hilaire Bernier.....	mai, 1841
Simond Bédard.....	11 juil., 1841
D ^r Philippe Wells.....	3 mars, 1843
Antoine Despins.....	23 déc., 1849
* J.-D. Brousseau.....	23 fév., 1845
* Alfred Paré.....	20 juil., 1845
* Augustin Côté.....	6 janv., 1841
* Louis Amyot.....	24 avril, 1842
* Odilon Boulet.....	5 mai, 1842
* François Pageau.....	21 août, 1842
* Simon Roy.....	12 mars, 1843
* Augustin Renaud... ..	7 mai, 1843
* Nicolas Rouillard.....	30 juil., 1843
* George Dugal.....	13 oct., 1844
* Olivier Marmette.....	18 mai, 1845
* Félix Béland.....	22 mai, 1845

* L'astérisque placé vis-à-vis du nom signifie que ce congréganiste a célébré ses noces d'or dans la chapelle même.

	* Thomas Fournier.....	8 fév., 1846
	* Charles Langlois.....	21 mai, 1846
E	* Leonard Lefebvre.....	2 août, 1847
	* Paul Blouin.....	10 mai, 1868
	* Magloire Turcot.....	12 déc., 1880
	* Sylla Côté.....	15 mars, 1850
	* Ferdinand Drouin.....	3 mai, 1850
I	* George Costolow.....	30 mai, 1850
	* Edouard Côté.....	20 avril, 1851
	* Napoléon Lacasse.....	24 avril, 1839
6	* Louis Martineau.....	20 août, 1837
3	* Joseph Garneau.....	7 juin, 1855
2	* Antoine Langlois.....	7 juin, 1855
7	* Cyrille Tessier.....	12 mars, 1854
7	* Etienne Hébert.....	1835
I	Léon Rochette.....	8 déc., 1855
I	Léon Vohl.....	5 oct., 1856

V

CONGRÉGANISTES QUI ONT CÉLÉBRÉ LEURS NOCES
DE DIAMANT :

L'honorable Gédéon Ouimet, le 15 mai 1898. M. Odilon
Boulet, le 8 mai 1902. M. Louis Tardif, 1^{er} novembre
1901. M. Jos. Clavet, 1^{er} mai 1901. M. Etienne Hébert,
en 1905. M. Charles Langlois, en 1906.



VI

DONATION DE LA CHAPELLE
PAR LA
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC
AUX
MISSIONNAIRES DE N.-D. DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Le 27 février 1905, le conseil de la Congrégation de N.-D. de Québec se réunissait sous la présidence du R. Père. L. Champagne, directeur. Étaient présents : MM. L.-G. Desjardins, préfet, L.-J. Prégen, 1^{er} assistant, Jean-A. Charlebois, 2^{eme} assistant, E.-S. Gagné, secrétaire, Geo. Gagné, J. Minguy, F. Létourneau, H. Lemieux, L. Noël, D.-E. Drolet, E. St-Hilaire, D^r Ch. Delagrave, C.-E. Dorion, A. Gauvreau, Ph. Dallaire.

A ce conseil fut soumise et unanimement adoptée la résolution suivante, proposée par M. le Préfet et secondée par les deux assistants :

Attendu que d'un examen minutieux des livres et affaires de la Congrégation pour ces dernières années il ressort :

1° Que les dépenses de la chapelle de la Congrégation ont été limitées à ce qui était strictement nécessaire (certaines dépenses moins urgentes ayant été payées par des souscriptions volontaires), et que de grosses réparations devront être faites à brève échéance à la dite chapelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, réparations qui nécessiteront l'emprunt de plusieurs milliers de piastres ;

2° Que les revenus de la Congrégation sont absolument insuffisants pour cette entreprise, bien que la souscription annuelle des Congréganistes ait été augmentée, il y a quelques années ;



CHAPELLE DE LA CONGRÉGATION



3° Que le Conseil ne voit aucun moyen de diminuer les dépenses ou d'augmenter les recettes de manière à équilibrer le budget de la Congrégation ;

4° Que les revenus provenant du nombre croissant des membres peuvent augmenter légèrement ces recettes, mais qu'il ne faut pas oublier que la perception des contributions annuelles est onéreuse, qu'elle rend la charge de trésorier assez lourde pour qu'il faille changer souvent le titulaire ;

5° Qu'avec un revenu aussi précaire, le Conseil et les membres de la Congrégation ne seraient pas justifiables de négocier de gros emprunts ;

6° Que cette situation financière peut créer un état de gêne et devenir un sujet de troubles sérieux parmi les conseillers ;

7° Que la qualité de propriétaires de la chapelle n'est nullement nécessaire aux congréganistes, pour atteindre leur fin, qu'elle est même plutôt une source d'embaras ;

8° Que les RR. PP. Jésuites, en vertu de l'acte d'accord de 1862, modifié en 1892, et approuvé chaque fois par l'autorité diocésaine pour de bonnes et graves raisons, peuvent être considérés dès à présent comme quasi propriétaires de la chapelle, les congréganistes n'en ayant qu'un usage limité ;

ET ATTENDU, comme l'a prouvé l'expérience, que l'administration d'une chapelle ou église, en dehors du cas où la loi la donne aux fabriciens, est plus avantageusement exercée par une corporation religieuse, dont quelques-uns des membres peuvent donner aux affaires de cette chapelle ou église tout le temps nécessaire ;

IL EST RÉSOLU : 1° Qu'en considération de ce qui précède, et afin de resserrer davantage les liens de reconnaissance qui unissent notre Congrégation aux successeurs des missionnaires Jésuites, qui l'établirent à Québec dès l'année 1657, ce Conseil, en cette séance régulière, où il y a

quorum, déclare qu'il lui paraît avantageux, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel de la Congrégation, de se départir d'une propriété qui lui est devenue onéreuse, et décide, sujet à l'approbation de qui de droit, de donner sa chapelle et tous les biens meubles qui s'y rattachent, aux RR. PP. Jésuites, constitués en corps politique, connu sous le nom : « Les missionnaires de Notre-Dame de la Société de Jésus », ceux-ci devant prendre l'engagement d'assurer, à la satisfaction de ce Conseil et de l'autorité diocésaine, un service égal à celui qu'ont actuellement les congréganistes ; et d'assumer toutes les dettes hypothécaires et chirographaires, et en général toutes les obligations de la Congrégation, de quelque nature qu'elles soient ;

2° Que le Préfet et les deux Assistants soient autorisés par le Conseil de la Congrégation à communiquer à Sa Grandeur M^{gr} l'Archevêque de Québec, copie de la présente résolution, accompagnée d'une requête, le priant de vouloir bien accéder aux désirs y exprimés ;

3° Que Sa Grandeur M^{gr} l'Archevêque soit respectueusement sollicité de donner son approbation à cette résolution, ce qui, tout en tirant d'embarras les membres de cette Congrégation, serait de nature à rendre hommage à la mémoire des apôtres et des martyrs qui furent les collaborateurs de l'illustre évêque Montmorency-Laval, et à donner un nouveau témoignage de la bienveillance de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque actuel de Québec envers les religieux, dont le zèle et le dévouement s'exercent dans les limites de son diocèse.

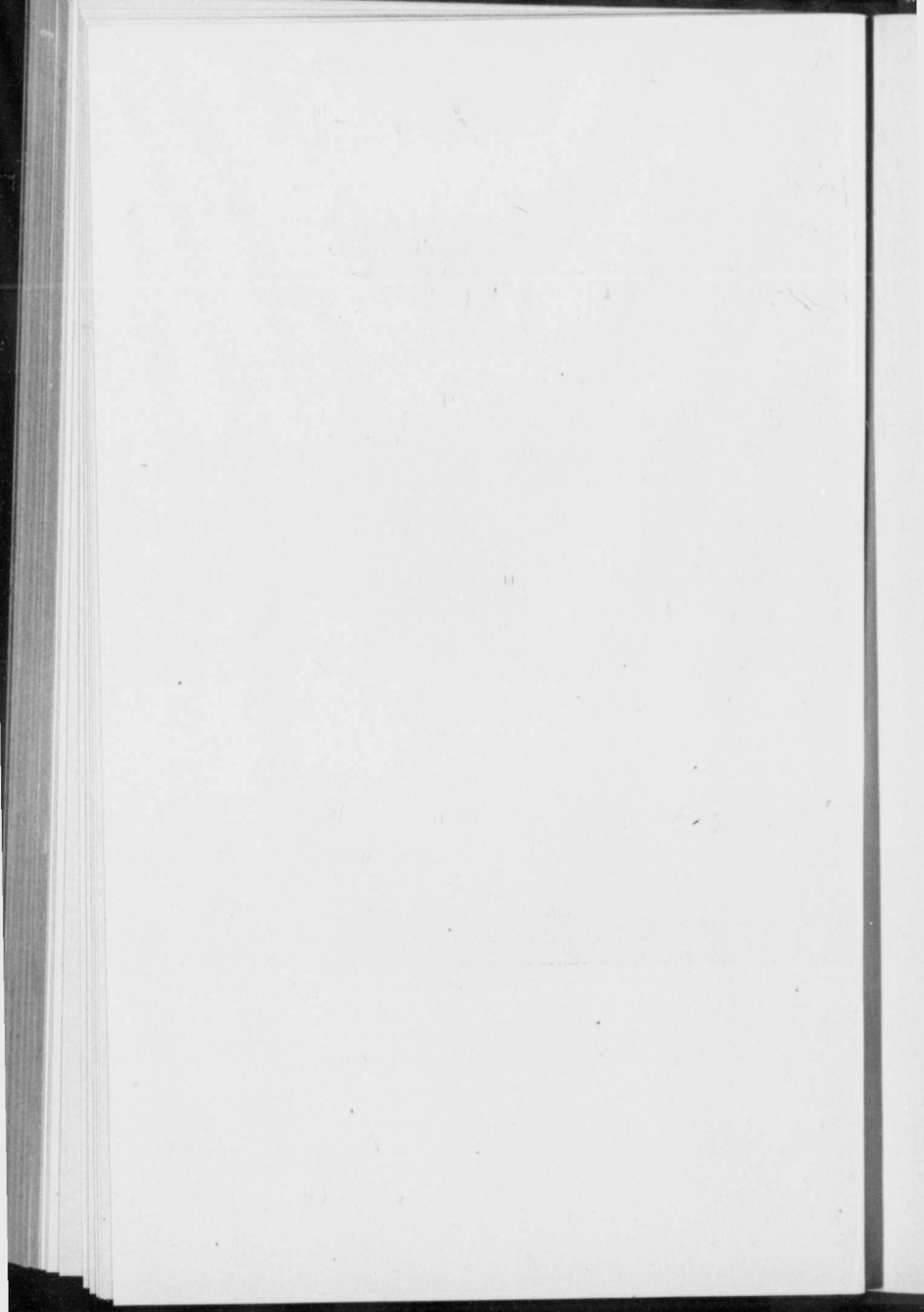
L. CHAMPAGNE, S. J., *Directeur*

L. G. DESJARDINS, *Préfet*,

E. GAGNÉ, *Secrétaire*.



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE



Cette résolution, ayant reçu l'approbation de l'autorité épiscopale, fut soumise à une assemblée générale de la Congrégation de N.-D. de Québec, convoquée dans la chapelle, le 6 octobre 1905. Après avoir été appuyée par les discours de plusieurs congréganistes, notamment par ceux de l'honorable juge A.-B. Routhier et de l'honorable Th. Chapais, elle fut adoptée sans opposition par les membres présents, qui étaient fort nombreux.

Enfin, la Sacrée Congrégation de la Propagande ayant répondu favorablement à la requête que lui avaient envoyée les dignitaires de la Congrégation et qu'avaient contresignée M^{sr} l'Archevêque de Québec et le R. P. Ed. Lecompte, supérieur de la Mission de la Compagnie de Jésus au Canada, on put procéder à l'acte officiel de donation de la chapelle aux RR. PP. Jésuites. C'est ce qui eut lieu le 2 avril 1907, en la résidence des RR. PP. Jésuites et en présence des conseillers et de plusieurs autres membres influents de la Congrégation, comme on pourra s'en rendre compte par les signatures ci-dessous.

Ci-joint l'acte tel que libellé et conservé par M. A. Labrecque, N. P.

L'an mil neuf cent sept, le deux avril
Devant ADOLPHE LABRECQUE, Notaire Public pour la
Province de Québec, résidant et pratiquant à Québec.

COMPARAISSENT :

LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC, corps politique et incorporé, ayant son siège principal en la cité de Québec, ici représentée par Messieurs Jean-Alfred Charlebois, notaire, Désiré-E. Drolet, négociant, et Alexandre Gauvreau, notaire, tous trois de Québec, agissant le premier en sa qualité de préfet, le second en celle de premier assistant, le troisième en celle de second assistant

de la dite Congrégation, et Louis-J. Prégen, de Québec, employé civil, en sa qualité d'ancien préfet, et les membres du conseil soussignés, et dûment autorisés à l'effet des présentes, en vertu d'une résolution passée à une assemblée générale des membres de la Congrégation en date, à Québec, du six octobre mil neuf cent cinq, et dont copie certifiée est annexée à la minute du présent acte, partie de la première part, ci-après appelée Congrégation.

ET LES RÉVÉRENDIS PÈRES JÉSUITES DE QUÉBEC, constitués en corporation sous le nom de *Missionnaires de Notre-Dame de la Société de Jésus*, ici représentés par le révérend Père Adrien Turgeon, supérieur actuel de la dite Corporation à Québec, et dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'une résolution du conseil de cette dernière en date, à Québec, du vingt-huitième jour de mars dernier et dont copie certifiée est annexée au présent acte, partie de la seconde part, ci-après appelée les Pères Jésuites.

Lesquelles parties déclarent ce qui suit :

Attendu que le Conseil de la Congrégation de Notre-Dame de Québec, à une réunion tenue le vingt-septième jour de février, mil neuf cent cinq, a recommandé aux membres de la Congrégation que, dans le but de resserrer davantage les liens de reconnaissance qui attachent la Congrégation aux successeurs des missionnaires Jésuites, qui l'établirent à Québec en l'année 1657, et à raison de l'avantage qui en résultera, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel, de faire donation, sujet à l'approbation de l'ordinaire du diocèse et de la Sacrée Congrégation de la Propagande, aux Révérends Pères Jésuites, constitués en corporation sous le nom « de Missionnaires de Notre Dame de la Société de Jésus », sa chapelle, l'immeuble sur lequel elle est érigée, et de tous les biens meubles qui s'y rattachent, en par les Pères Jésuites s'engageant à assurer, à la satisfaction du conseil et de

l'autorité diocésaine, un service égal à celui qu'ont actuellement les congréganistes, et autres conditions ci-après mentionnées ;

Attendu que les membres de la Congrégation réunis en assemblée générale dans leur chapelle le sixième jour d'octobre mil neuf cent cinq, après avis publiés à la chapelle à la reunion des congréganistes le dimanche, qui a précédé la dite assemblée, et publiés aussi plusieurs fois dans les journaux de cette ville *Le Soleil* et *l'Événement*, ont ratifié la résolution du Conseil de la Congrégation et autorisé le Préfet et ses deux assistants, avec le consentement des membres du conseil, délégués à cet effet, à faire donation des dits biens meubles et immeubles aux conditions approuvées par le conseil ;

Attendu que la Sacrée Congrégation de la Propagande a, le douzième jour de mars de cette année (1907), donné son consentement à la dite donation, tel qu'il appert par la copie authentique de sa lettre ci-annexée ;

Et attendu que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec a aussi donné son consentement à la dite donation, comme il appert par la comparution de Sa Grandeur aux présentes ;

C'est pourquoi la Congrégation, par ces présentes, fait donation entre vifs et irrévocable aux Pères Jésuites, ce acceptant, du lot numéro (2778) deux mille sept cent soixante-dix-huit des plans et livre de renvoi officiels du cadastre pour le quartier St-Louis, de la cité de Québec, étant un terrain situé en la Haute-Ville, faisant le coin des rues Dauphine et d'Auteuil, et mesurant environ cent dix-neuf pieds pouces de front sur la rue Dauphine et cinquante huit pieds un pouce de profondeur sur la rue d'Auteuil, mesure anglaise, tel que spécifié sur le livre de renvoi, ensemble avec la chapelle dessus érigée, et tous les biens meubles qui s'y rattachent.

Lequel immeuble appartient à la dite Congrégation en vertu de certaines lettres patentes émanées le dix-neuf novembre mil huit cent dix-sept par Lord J.-C. Sherbrooke, gouverneur général du Canada, en la cinquante-huitième année du règne de Sa Majesté Georges III. (Statut Provincial 58 Georges III).

Cette donation est ainsi faite par la Congrégation, sujette aux charges et conditions suivantes, auxquelles les Pères Jésuites s'engagent de se conformer, et qu'ils s'obligent exécuter fidèlement, savoir :

1° De nommer un Père de la Congrégation de Jésus, dont les services seront gratuits, qui sera spécialement chargé de la direction de la dite Congrégation, comme par le passé ;

2° D'entretenir en bon ordre la dite chapelle pour les fins de la Congrégation des Hommes de Notre-Dame de Québec, d'y faire des changements ou de lui en substituer une autre au gré et sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique du diocèse de Québec ;

3° De se charger des dettes hypothécaires et chirographaires de la dite Congrégation et de la dite chapelle, ainsi que des arrérages d'icelle et de toutes les obligations de la dite Congrégation et ce à dater du premier avril courant (1907) ;

4° De s'en tenir strictement aux offices et aux heures actuellement en usage pour la desserte de la Congrégation des Hommes, sauf pour y déroger le consentement du conseil de la Congrégation et la permission expresse de l'Archevêque de Québec ;

5° D'assurer, à la satisfaction du conseil de la Congrégation et de l'autorité diocésaine, un service égal à celui que les congréganistes ont actuellement ;

6° De permettre à la Congrégation de célébrer également dans la dite chapelle, en outre des offices ordinaires, toutes

les solennités qui auront reçu l'approbation de l'ordinaire du diocèse ; et les Pères Jésuites, pour ces solennités comme pour tous les autres exercices de la Congrégation, pourvoient aux frais qu'exigeront ces solennités et ces exercices, sans pouvoir exiger de la Congrégation une compensation quelconque pour les dépenses encourues.

Il est spécialement convenu entre les parties que pour les autres exercices du culte dans la dite chapelle les Pères Jésuites devront se conformer à la direction et aux instructions de l'ordinaire du diocèse.

Il est aussi convenu que s'il s'élevait, pour quelque raison que ce soit, quelque conflit entre les parties à cet acte, on aura recours à l'autorité de l'Archevêque, dont la sentence sera définitive et sans appel.

Convenu de plus entre les parties que si les Pères Jésuites, pour quelque raison que ce soit, cessaient de diriger la dite Congrégation, alors tout ce que ci-dessus donné retournera à la dite Congrégation ou, à son défaut ou sur son refus, à l'ordinaire du diocèse ; dans ce cas les Pères Jésuites recevront de la Congrégation ou de l'ordinaire du diocèse, suivant le cas, une compensation, si, avec le consentement de ce dernier, les dits Pères Jésuites avaient fait des déboursés considérables pour l'agrandissement de la dite chapelle ou autres travaux.

Au présent acte est intervenu Sa Grandeur Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, lequel, après avoir pris communication du présent acte de donation, l'approuve et ratifie en tous points, voulant qu'il ait son plein et entier effet, mais sujet aux charges et conditions y mentionnées.

Sont aussi intervenus au même acte Messieurs J.-A. Couture, Cyprien Labrèque, Cyrille Tessier, l'honorable juge A.-B. Routhier, Louis-Georges Desjardins, anciens préfets de la dite Congrégation, et Messieurs L.-A. Paquet,

H.-A. Dauphin, L.-A. Hudon, Dr Magloire Turcot, John Thompson, Félix Gauvreau, Firmin Létourneau, Charles-Edouard Dorion, L.-Emile Hébert, Georges Gagné, Edouard-S. Gagné, Théophile Vermette, Thomas Chapais, J.-Siméon Matte, Edward Foley, tous membres du conseil de la dite Congrégation des Hommes de Notre-Dame de Québec, lesquels l'approuvent et le ratifient.

Dont acte, fait et passé à Québec, sous le numéro huit cent soixante et seize des minutes du notaire soussigné.

En foi de quoi les parties ont signé avec moi, notaire, et en ma présence, lecture faite.

Signé † L.-N., ARCHEVÊQUE de Québec.

J.-A. CHARLEBOIS,	A.-B. ROUTHIER, J. E. C.
D.-E. DROLET,	CY. TESSIER,
ALEX. GAUVREAU,	FIRMIN LÉTOURNEAU,
LOUIS-JOS. PRÉGEN,	LS.-A. PAQUET,
A.-D. TURGEON, S. J.	F.-E. GAUVREAU,
NAP. PARÉ, S. J.	J.-S. MATTE,
J.-E. DÉSY, S. J.	J.-M. TURCOT,
J.-A. COUTURE,	M. TAMISIER, S. J.
THOS CHAPAIS,	THÉOPHILE VERMETTE,
C. LABRÈQUE,	H.-A. DAUPHIN,
C.-E. DORION,	EMILE HÉBERT,
L.-A. HUDON,	GEO. GAGNÉ,
EDOUARD-S. GAGNÉ,	EDWARD FOLEY,
JOHN THOMPSON,	AD. LABRÈQUE, N. P.
L.-G. DESJARDINS,	

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

AD. LABRÈQUE, N. P.

CATALOGUE
DES
MEMBRES DE LA CONGRÉGATION
DE LA
HAUTE-VILLE DE QUÉBEC
1907-1908

MEMBRES DU CONSEIL

<i>Directeur</i>	Révérant Père A.-D. Turgeon,
<i>Préfet</i>	Désiré-E. Drolet,
<i>1er Assistant</i>	Alexandre Gauvreau,
<i>2e Assistant</i>	J.-T. Lachance,
<i>Secrétaire</i>	Edouard-S. Gagné,
<i>Substitut</i>	J.-S. Matte,
<i>Trésorier</i>	Georges Gagné,
<i>Substitut</i>	Firmin Létourneau,
<i>Instructeur des</i> <i>approbanistes</i> ..	Edward Foley,
<i>Substitut</i>	John Thompson,
<i>Auditeurs</i>	Henri Lemieux, A.-O. Pruneau,
<i>Conseillers</i>	Joseph Garneau, L.-A. Pâquet, Théophile Vermette, Roch Terreau, Félix Gauvreau, Edouard Côté,

J.-Magloire Turcot,
Victor Lemieux,
L'hon. P. Boucher de la Bruère
C.-A. Guilbault,
Cyprien Labrecque,
Sir C.-A. P. Pelletier,

Préposés aux

bonnes œuvres... Albert Donaldson,

Honoré Dorion,
Flavien Fréchette,
Adolphe Gagnon,
Louis Lefebvre,
Philéas Gagnon,

Lecteurs...... Philippe Tardivel,

Arthur Bertrand,

Substituts..... Joseph Delisle,

Ch. Lemay,

Sacristains Fortunat Chayé,

Adolphe Jacques,
Herménégilde Hains,

1er Portier..... J.-A. Charlebois,

Portiers..... Joseph-N. Gingras,

François-Xavier Jolin,

Substituts..... Eug. Laroche,

Joseph Paradis,

Placiers..... Albert Donaldson,

Joseph Paradis.

SOUVENIR

DU 250^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉRECTION DE LA

CONGRÉGATION DE N-D DE QUÉBEC.

1657

1907



CONSEIL DE LA CONGRÉGATION

DES HOMMES 3 FÉVRIER 1907

IIIIIIIIII

LISTE DES CONGRÉGANISTES

AVEC DATE DE LEUR ADMISSION JUSQU'AU 1^{er} JUILLET 1907

Amyot, Joseph, marchand.....	9 mai, 1861
Arcand, Dosithée, courtier.....	28 juillet, 1867
Augé, Désiré-L., facteur.....	5 août, 1900
Allaire, Joseph-Octave, agent.....	2 février, 1902
Almeras, Alb.-Alp., commis-voyageur.....	3 avril, 1904
Alain, Adélar, marchand.....	8 décembre, 1905
Archer, Edouard, commis.....	1 ^{er} avril, 1906
Brousseau, J.-Docile, rentier.....	23 février, 1845
Bélanger, Anaclet, rentier.....	30 mai, 1861
Bilodeau, Louis, marchand-cordonnier.....	16 août, 1868
Baillargeon, Jules, marchand.....	25 octobre, 1874
Blouin, Paul, employé civil.....	20 octobre, 1878
Bédard, Thomas, peintre.....	27 juillet, 1879
Bélanger, P.-Emile, notaire.....	8 octobre, 1882
Beauchamp, G., commerçant.....	24 mai, 1885
Bouret, Alexis, meublier.....	25 juillet, 1886
Blagdon, J.-Augustin, commis-voyageur.....	29 mai, 1887
Blanchet, Alphonse, gardien.....	10 décembre, 1889
Bélanger, Uldéric, commis.....	14 juin, 1891
Beaudry, P.-Maurice, commis.....	14 juin, “
Bédard, Octave, barbier.....	16 août, “
Brousseau, Georges, ferblantier.....	16 août, “
Bouffard, Jean, avocat, employé civil.....	6 décembre, 1892
Bilodeau, D.-Siméon, marchand.....	30 juillet, 1893
Burroughs, Ed.-L., député-protonotaire.....	30 juillet, “
Brousseau, Elzéar, menuisier.....	30 juillet, “
Bilodeau, Ignace, tailleur de pierre.....	24 juin, 1894
Burke, Michael, sergent de la police prov.....	16 août, 1896
Baillairgé, G.-Frédéric, rentier.....	5 juin, 1898
Bilodeau, Pierre, menuisier.....	19 juin, “
Boily, Alfred, pressier.....	11 mai, 1899
Bouchard, André, employé civil.....	18 avril, 1901
Bertrand, Arthur-T., commis.....	16 mai, “

Boileau, Uldéric, employé civil.....	18 août,	1901
Bédard, Honoré.....	2 février,	1902
Brousseau, Anselme, rentier.....	18 avril,	"
Bouret, François, marchand.....	18 avril,	"
Bastien, Louis, commis-voyageur.....	19 octobre,	"
Baillargeon, Arthur, pilote.....	8 décembre,	"
Baillargeon, Adjudor, pilote.....	8 décembre,	"
Brousseau, Sem.-P., épiciier.....	22 mars,	1903
Bédard, Alfred, peintre.....	22 mars,	"
Bernier, Camille, pilote.....	12 avril,	"
Boucher, Edmond, commis.....	12 avril,	"
Blais, Frs, forgeron.....	1 ^{er} novembre,	"
Boily, Georges, machiniste.....	8 décembre,	"
Béland, P.-Emile, commis.....	11 septembre,	1904
Beaudette, Jos.-Arthur, commis.....	11 septembre,	"
Berlinguet, F.-X., architecte.....	11 septembre,	"
Boucher de la Bruère, (L'hon. P.).....	8 déc.,	"
Bazin, Fortunat, menuisier.....	8 décembre,	"
Beaudry, Jos.-E., marchand.....	8 décembre,	"
Bertrand, Odilon, commis.....	26 mars,	1905
Béland, Jos., commis.....	1 ^{er} juin,	"
Bertrand, D.-E., agent.....	5 novembre,	"
Breton, Paul, entrepreneur-menuisier.....	8 décembre,	"
Beaudet, Prudent, pilote.....	8 décembre,	"
Blais, Joseph, menuisier.....	9 septembre,	1906
Bell, Honoré, employé civil.....	8 décembre,	"
Bégin, Alf.-E.	27 janvier,	1907
Bourgelas, Côme, journalier.....	3 février,	"
Beaupré, Cyprien, menuisier.....	3 février,	"
Boisseau, François-Eudore, comptable.....	31 mars,	"
Costolow, Georges, menuisier.....	30 mai,	1850
Côté, Syllas, rentier.....	9 mars,	1851
Côté, Edouard, entrepreneur-menuisier.....	20 avril,	"
Charlebois, Jean-Alphonse, notaire.....	18 septembre,	1864
Campeau, Félix, notaire, employé civil.....	24 mars,	1867
Chouinard, H.-J.-B., avocat, emp. civil.....	15 septembre,	1872
Côté, Joseph-Boniface, employé civil.....	20 mars,	1881

Chapais, Thomas (L'hon.), avocat.....	9 avril, 1881
Casgrain, Edmond, dentiste.....	23 mars, 1884
Carbray, Felix, marchand.....	24 juillet, “
Côté, Joseph, relieur.....	14 septembre, “
Côté, Louis-Philippe, collecteur.....	25 mars, 1886
Caron, Louis, employé civil.....	29 mai, 1887
Cantin, J.-B., teneur de livres.....	4 décembre, “
Chayé, Fortunat, messenger.....	3 décembre, 1889
Cantin, Isidore, horloger.....	8 février, 1891
Couture, J.-A., médecin-vétérinaire.....	8 mars, “
Côté, J.-A., manufacturier.....	12 avril, “
Catellier, Laurent, médecin.....	1 ^{er} juin, “
Charest, Elzéar, arch., employé civil.....	7 avril, 1895
Côté, Charles, mouleur.....	16 avril, 1896
Carbray, W.-G., commis.....	28 mars, 1897
Cantin, J.-A., marchand.....	1 ^{er} novembre, “
Carrier, J.-Emile, employé civil.....	19 mai, 1898
Chrétien, François, commis.....	8 décembre, 1900
Caron, Grégoire, charretier.....	18 avril, 1901
Carrier, Léon, marchand.....	16 mai, “
Chouinard, Ernest, avocat, employé civil.....	25 janvier, 1903
Chouinard, Elzéar, employé civil.....	7 juin, “
Côté, J.-Stanislas, agent.....	21 février, 1904
Côté, Téléphore, typographe.....	3 avril, “
Caron, Alfred, peintre.....	3 avril, “
Cimon, l'hon. juge Ernest.....	5 décembre, “
Chénard, Joseph-T., agent.....	8 décembre, “
Couture, Edmond-J., comptable.....	26 mars, 1905
Casgrain, J.-Réné, employé civil.....	1 ^{er} juin, “
Courchesne, A.-E., prof. de musique.....	1 ^{er} juin, “
Campeau, L.-O., comptable.....	30 juillet, “
Carbray, Thos.-J., avocat.....	novembre, 1906
Crépault, Rodolphe-W.....	3 février, 1907
Chartier, Magloire, tailleur.....	3 février, “
Dugal, Georges, agent d'assurance.....	8 octobre, 1843
Drouin, Ferdinand, rentier.....	30 mai, 1850

Darveau, J.-B., peintre.....	15 mars, 1863
Dugal, Alfred-L.-G., chapelier.....	25 mars, 1865
Dionne, N.-E., bibl. de la Législature.....	1 ^{er} juin, 1879
Donati, Frs, peintre.....	5 février, 1882
Donati, Elie, peintre.....	5 février, “
DeVarennes, Ferdinand, entrep.-menuisier.....	15 mars, 1883
Doré, Jos.-N., forgeron.....	15 mars, 1885
Desjardins, L.-G., Greffier Ass. Lég.....	3 mai, 1888
Derome, Jean-N., commis.....	14 juillet, 1889
Dallaire, Philippe, couvreur.....	25 mars, 1890
Dumont, Joseph, employé civil.....	8 février, 1891
Déry, Pierre, sellier.....	1 ^{er} février, 1892
Duval, Edouard, charretier,.....	20 mars, “
Dubois, Georges, employé civil.....	26 mai, 1892
Denis, Victor, menuisier.....	31 juillet, “
Donaldson, Albert, menuisier.....	19 mars, 1893
Dubuc, Godfroi, journalier.....	30 juillet, “
Dorion, Charles-E., avocat.....	25 mai, 1895
Dussault, Etienne, marchand.....	16 avril, 1899
Duquet, F.-X., menuisier.....	16 août, 1896
Dussault, J.-T., agent d'assurance.....	— “
Desroches, A.-Uldéric, commis.....	3 janvier, 1897
Drolet, Ferdinand, journalier.....	5 juin, 1898
Delaney, W.-J., agent d'assurance.....	19 juin, “
Déry, Arthur-Jos., peintre.....	8 décembre, “
Drolet, Désiré-E., marchand.....	20 août, 1899
Dionne, Didier, commis.....	20 août, “
Desjardins, Joseph-Emile, comptable.....	8 décembre, 1901
Dubois, Louis, charretier.....	16 mai, “
Darveau, Joseph, peintre.....	16 mai, “
Dugal, Cyrille, employé au Manège.....	16 juin, “
Dufour, Narcisse, emp. civil.....	16 juin, “
Delagrave, Charles-G., employé civil.....	18 août, “
Dagneau, D.-C., conducteur de malles.....	2 février, 1902
Durand, Pierre, argenteur.....	2 février, “
Dorion, Honoré, entrepreneur-maçon.....	8 mai, “
Daigle, Damase, charretier.....	8 mai, “

Dupuis, Théodule, charretier.....	8 mai, 1902
Delisle, François, jnr, commis.....	19 octobre, “
Denoncourt, Edmond, agent.....	19 octobre, “
Delâge, F.-H.-Elz., commis.....	1 ^{er} mars, 1903
Drolet, Arthur, Emp. Ile d'Anticosti	22 mars, “
Drouin, F.-X., avocat.....	22 mars, “
Dumais, Alphonse, emp. civil retiré.....	21 mai, “
Darveau, Jos.-Arthur, commis.....	21 mai, “
Dauphin, H.-A., gérant Tél. Bell.....	16 août, “
Déry, Cyprien, gardien.....	8 décembre, “
Deblois, Eugène, rentier.....	8 décembre, “
Delisle, Joseph, commis.....	20 mars, 1904
Duval, Pierre, opérateur tél.....	3 avril, “
Drolet, L.-T., barbier.....	11 septembre, “
Drouin, Omer, avocat.....	16 octobre, “
Demers, L.-G., avocat.....	11 décembre, “
Dionne, Stanislas, commerçant.....	1 ^{er} juin, 1905
De la Chevrotière, F.-C., pharmacien	8 décembre, “
Dumas, L.-Léonidas, commis.....	8 décembre, “
Defoy, Joseph.....	septembre, 1906
Deblois, Alfred.....	13 novembre, “
Donati, George, typographe.....	31 mars, 1907
Dubois, André, électricien.....	31 mars, “
Delisle, Hilaire, garde-magasin.....	31 mars, “
Demeule, Louis, journalier.....	9 juin, “
Edge, Philippe, employé civil.....	24 avril, 1904
Fagan, Martin, messenger de banque.....	9 septembre, 1906
Fréchette, Ovide, consul d'Espagne.....	6 janvier, 1869
Foley, Edouard, avocat, emp. civil.....	13 août, 1871
Fréchette, Flavien, commis.....	13 août, “
Fréchette, Alexandre, marchand.....	8 février, 1874
Faguy, Napoléon, commis.....	13 octobre, 1878
Furois, Léger, conducteur de malles.....	5 septembre, 1880
Fortier, Joseph-E., médecin.....	30 janvier, 1881
Fréchette, Georges, employé civil.....	29 juin, 1884

Fortier, G.-E.-René, médecin	15 mai, 1887
Fleury, Damase, cordonnier.....	31 juillet, 1892
Fecteau, Alfred, commis.....	3 janvier, 1897
Fraser, Alexandre, avocat.....	5 février, 1899
Filion, J.-Adélar, commis.....	2 février, 1902
Ferland, Alfred, ébéniste.....	18 avril, “
Flynn, l'hon. E.-J., avocat.....	18 avril, “
Frédéric, Joseph, voyageur.....	avril, 1903
Fortier, Gaudias-M., agent d'assurance.....	15 octobre, “
Fréchette, Basile, charpentier.....	8 décembre, “
Fiset, A., médecin	3 février, 1907
Fiset, Pierre-Michel, mécanicien.....	3 février, “
Fréchette, Gaudiose, charpentier.....	31 mars, “
Fricault, Napoléon, emp. Dépt. de la Marine...	31 mars, “
Garneau, Joseph, menuisier.....	7 juin, 1855
Gagnon, Ernest, employé civil.....	6 octobre, 1861
Gonthier, Pierre, menuisier.....	17 avril, 1864
Gauvreau, Félix-Eug., pharmacien	26 janvier, 1866
Gaboury, Léon, marchand.....	6 mai, 1875
Genest, Édouard, employé au Manège.....	11 novembre, 1877
Godbout, Majorique, menuisier.....	3 février, 1878
Gauvin, C.-E., ingénieur civil.....	2 mai, “
Gagnon, Adolphe, marchand.....	9 juin, “
Gauvreau, Alexandre, notaire.....	24 avril, 1881
Guilbault, Charles, employé civil.....	24 avril, “
Gingras, F.-X., menuisier.....	25 décembre, “
Goulet, Joseph-Oct.....	19 mars, 1882
Gingras, Joseph-N., forgeron.....	28 mai, “
Gingras, Arthur, maître de poste.....	15 mars, 1885
Grenier, J.-B.-Alfred, épicier.....	13 septembre, “
Garneau, F.-X., marchand.....	25 mars, 1886
Gagnon, Ch.-A.-N., employé civil.....	8 février, 1891
Gauvreau, Ed.-Ol., marchand.....	8 février, “
Gauvin, Michel, commerçant.....	26 avril, “
Garneau, Omer, garde-magasin.....	14 juin, “

Garneau, J.-Elzébert, employé civil.....	10 octobre, 1891
Gagnon, Arthur, employé civil.....	26 mai, 1892
Gagnon, Pierre, commis.....	17 juin, 1894
Godin, Liboire, journalier.....	19 juin, 1898
Gagné, Georges, employé civil.....	3 février, 1901
Giguère, F.-X., agent d'assurance.....	18 août, "
Gagné, Edouard, commis de banque.....	25 août, "
Gilbert, Prisque, rentier	2 février, 1902
Guy, Louis-Valère, commis.....	22 mars, 1903
Gagnon, Clément, employé civil.....	12 avril, "
Gaulin, P.-C., tailleur.....	21 mai, "
Giroux, Jos.-Eloi, maçon.....	21 mai, "
Gauvreau, Elzéar, employé civil.....	1 ^{er} novembre, "
Gagnon, David-R., pharmacien	1 ^{er} novembre, "
Gingras, Fortunat, plombier	8 décembre, "
Gravel, Ignace, garde-magasin.....	3 avril, 1904
Gilbert, Sifroi, messenger.....	8 décembre, "
Gravel, Joseph, commerçant.....	8 décembre, "
Gagné, l'hon. juge J.-A.-W.....	11 décembre, 1904
Gagnon, Philéas, emp. au bureau des arch.....	12 mars, 1905
Grondin, Octave, journalier.....	26 mars, "
Gourdeau, Joseph, pilote.....	26 mars, "
Genois, Maxime, cordonnier.....	26 mars, "
Germain, Victor, employé civil.....	24 juin, 1906
Guy, Joseph.....	11 novembre, "
Guy, Ovide.....	11 novembre, "
Garneau, Ernest, teneur de livres.....	31 mars, 1907
Hamel, Narcisse, avocat.....	3 juillet, 1859
Hamel, Auguste, médecin.....	27 septembre, 1874
Hamel, Edmond, rentier.....	16 août, 1891
Hallé, Frs, mécanicien	30 juillet, 1893
Hébert, Emile, commis.....	6 mai, 1900
Hamel, J.-C., rentier.....	23 mars, 1902
Hudon, Lt-Colonel L.-A., rentier.....	12 avril, 1903
Hearn, John-G., rentier	26 mars, 1905
Hudon, L.-É., (Lt-Colonel).....	15 avril, 1906

Hains, Herménégilde, concierge.....	24 juin, 1906
Jobin, Charles, forgeron.....	28 mai, 1882
Jacques, Adolphe, concierge.....	26 mai, 1892
Jolin, F.-X., charcutier.....	1 ^{er} novembre, 1897
Jobin, J.-Bte.....	8 décembre, 1898
Jean, E.-L., commis.....	18 août, 1901
Jobin, Hector, plombier.....	16 août, 1903
Johnston, Daniel, collecteur.....	16 août, 1903
Joncas, Emile, employé civil.....	27 novembre, 1904
Koenig, Charles, capitaine de vaisseau.....	12 août, 1900
Kirwin, Patrick, employé civil.....	25 janvier, 1903
Langlois, Charles, agent d'assurance.....	21 mai, 1846
Langlois, C.-E.-A., agent.....	6 janvier, 1864
Laveau, Charles, agent.....	7 mai, 1865
Lemoine, Gaspard, marchand.....	7 octobre, 1866
Lefebvre, Louis, employé civil.....	18 novembre, “
Lafrance, Pierre-G.....	15 novembre, 1868
Labrecque, Cyprien, notaire.....	21 février, 1869
Lindsay, Charles, avocat.....	26 mai, 1872
Langlois, Ch.-Achille, négociant.....	15 juillet, 1877
Lemieux, Victor, marchand.....	14 octobre, “
Lavery, Jos.-I., avocat.....	21 octobre, “
Langlois, Antoine, jnr, marchand.....	21 avril, 1878
Lavoie, Alphonse, menuisier.....	9 juin, “
Lemay, L.-Pamphile, homme de lettres....	29 décembre, “
Lebel, Alphonse-W., employé civil.....	5 septembre, 1880
Labrie, F.-X., commis.....	29 juin, 1882
Laroche, Robert, comptable.....	29 juin, “
Lortie, Edmond, avocat, employé civil....	31 décembre, “
Létourneau, Firmin, collecteur.....	15 mars, 1885
Lamb, John-Thos, employé civil.....	29 mai, 1887
Lachance, J.-T., agent d'assurance.....	7 juillet, 1888
Lemay, R.-P., architecte.....	14 juillet, 1889
Lemieux, Alexandre, dentiste.....	29 septembre, “

Labrecque, Pierre, serviteur.....	8 décembre, 1889
Légaré, J.-B.-D., agent général.....	12 mai, 1891
Lachance, Philéas, ferblantier.....	16 août, “
Larue, L.-Jos.-H., employé civil.....	8 décembre, “
Larose, Louis, entrepreneur-maçon.....	31 juillet, 1892
Lemieux, Zéphirin, armurier.....	31 juillet, “
Lemieux, Joseph, marchand.....	3 septembre, “
Lavoie, Archange, fondeur.....	8 octobre, “
Lefebvre, Alphonse, commis.....	8 décembre, “
Lefavre, Georges, curateur.....	8 décembre, “
Lemieux, Henri, commis.....	11 mars, 1894
Lafrance, G.-H., relieur.....	27 mai, 1897
Lizotte, Louis, journalier.....	20 mars, 1898
Légaré, J.-Alfred, huissier.....	5 février, 1899
Lévesque, Ludger, employé civil.....	11 mai, “
Laroche, Eugène, charretier.....	16 mai, 1901
Léveillé, F.-X., plombier.....	18 avril, 1902
Lemieux, J.-B., commis.....	29 juin, “
LeBel, Thaddée, photographe.....	19 octobre, “
Livernois, Jules, photographe.....	7 septembre, “
Langlais, Pierre, commis.....	8 décembre, “
Larue, Achille, avocat, employé civil.....	22 février, 1903
Legendre, Lazare, marchand.....	1 mars, “
Légaré, Emile, menuisier.....	1 mars, “
Labbé, Michel, boulanger.....	22 mars, “
Légaré, Alphonse, Horloger.....	12 avril, “
Lacombe, Wilfrid, pâtissier.....	12 avril, “
Lesage, J.-A., cordonnier.....	21 mai, “
Lemay, Charles, commis-marchand.....	4 octobre, “
Lessard, Oscar, employé civil.....	3 janvier, 1904
Laliberté, Edouard, sergent d'armes.....	3 avril, “
Lachance, Pierre, jardinier.....	3 avril, “
Lainé, Nazaire, journalier.....	11 septembre, “
Lemoine, Jules-Edmond, artiste-peintre.....	4 décembre, “
Lépinay, Félix, marchand.....	8 décembre, “
Légaré, Edgar, peintre.....	8 décembre, “
Lachance, Jos.-Honoré, manufacturier.....	8 décembre, “

Lavoie, Alphée, journalier	1 juillet, 1906
Letarte, Laurent-M., commis.....	3 février, 1907
Lavallée, John-Adj	31 mars, “
Marmette, Olivier, rentier.....	18 mai, 1845
Malony, Thos, avocat, employé civil.....	25 janvier, 1880
Marcoux, Maxime, charretier.....	10 septembre, 1882
Marcoux, Joseph, employé civil.....	18 janvier, 1886
Matte, Onésime-Nap., cotiseur.....	13 mai, 1888
Matte, Napoléon, comptable.....	13 mai, “
Martel, Sévérin, épicier	14 juillet, “
Moreau, Théodore, ferblantier.....	12 mai, 1889
Miller, J.-N., employé-civil.....	8 février, 1891
Martel, Jules, marchand, Montréal	23 juin, “
McCone, James, épicier.....	8 décembre, “
Matte, J.-Félix, commis,.....	3 décembre, 1892
Marcoux, L.-Cyrille, Sec.-Trés. C. d'E. N.-D. .	19 mars, 1893
Matte, Octave, plombier.....	2 octobre, “
Marcoux, David, garde-magasin.....	19 juin, 1898
Morency, Louis, doreur	11 septembre, “
Matte, J.-Siméon, teneur de livres.....	2 juillet, 1899
Malette, Alex, employé civil.....	2 février, 1902
Minguy, Jean, marchand	23 mars, “
Matte, Eugène, commis.....	7 septembre, “
Mathieu, Louis-Joseph, architecte.....	8 décembre, “
Martin, André, cocher.....	22 mars, 1903
Mailloux, Joseph, conducteur de tramway....	22 mars, “
Mercier, Louis, tailleur.....	8 novembre, “
Moreau, Louis, commis.....	3 avril, 1904
Matte, Damien, boucher.....	8 décembre, “
Montreuil, L.-P., marchand.....	8 décembre, 1905
Moisan, L.-N., épicier	15 avril, 1906
Morin, Alfred, (Lt-Colonel).....	20 mai, “
Mercier, Napoléon, marchand.....	24 juin, “
Marceau, Amédée, commis.....	31 mars, 1907
Morrisette, Louis, tonnellier.....	31 mars, “

Normand, F.-X., commis-marchand.....	19 septembre, 1875
Noël, Lazare, rentier.....	30 juillet, 1876
Noël, J.-Mastaï, marchand.....	15 avril, 1893
Noël, Samuel, ingénieur.....	1 juin, 1905
Noël, Pierre, plombier.....	9 juin, 1907
Ouellet, Joseph-P., architecte.....	22 septembre, 1889
O'Neil, William, marchand.....	16 mai, 1901
Ouellet, David, architecte.....	novembre, 1902
Ouellet, Nap.....	31 mars, 1907
Paré, Alfred, rentier.....	15 avril, 1858
Poulin, Louis, marchand.....	30 juillet, 1876
Pariseault, Amb., rentier.....	31 juillet, 1881
Plante, Octave, ferblantier.....	26 juillet, 1885
Potvin, Arthur, médecin.....	27 mai, 1888
Pelletier, Jos.-Amable, employé civil.....	21 septembre, 1889
Proulx, Ls-Amable, imprimeur.....	10 novembre, “
Plamondon, Omer, collecteur.....	14 juin, 1891
Proteau, Gustave, brasseur.....	1 ^{er} novembre, “
Pampalon, Wilbrod, menuisier.....	8 décembre, “
Pouliot, Alphonse, cordonnier.....	7 février, 1892
Prégen, Ls-Joseph, employé civil.....	12 novembre, “
Picher, Jos.-Edouard, comptable.....	21 mai, 1893
Patry, Edmond, menuisier.....	17 juin, 1894
Paquet, Ed., menuisier.....	17 juin, “
Pruneau, A.-O., libraire.....	6 janvier, 1895
Picher, Eugène, marchand.....	28 mars, 1897
Picher, Napoléon, commis.....	19 juin, 1898
Poulin, Louis, jnr, commis.....	31 juillet, “
Prémont, Arthur, employé au manège.....	8 décembre, 1902
Paradis, Joseph, solliciteur d'assurances.....	8 décembre, “
Poulin, Ls-Maurice, commis.....	15 février, 1903
Plamondon, L.-E.-Z., marchand.....	12 avril, “
Pouliot, Arthur, cordonnier.....	12 avril, “
Pichette, A.-C., commis.....	21 mai, “
Parent, Napoléon, commis.....	1 novembre, “

Poulin, Siméon, typographe.....	8 décembre,	1903
Pampalon, Wilbrod, teneur de livres.....	8 décembre,	“
Plante, Xénophon, menuisier.....	8 décembre,	“
Peters, Louis-H., entrepreneur-menuisier.....	8 décembre,	“
Postras, Wilfrid, employé civil.....	8 décembre,	“
Pagé, Damase, médecin.....	16 octobre,	1904
Pelletier, l'hon. L.-P., avocat.....	27 novembre,	“
Pelletier, l'hon. juge Cyrias.....	8 décembre,	“
Pelletier, C.-A.-Pantaléon, Sir,.....	8 décembre.	“
Perrin, Georges, briquetier.....	8 décembre,	“
Pacaud, H.-A., courtier.....	8 décembre,	“
Patry, Adélar, employé civil.....	8 décembre.	“
Paquet, C.-Amédée, commis-voyageur.....	8 décembre,	“
Paterson, Georges, chaloupier.....	26 mars,	1905
Plamondon, Apollinaire, négociant.....	1 ^{er} juin,	“
Proulx, Ls-Amable, sur, manchonnier.....	17 septembre,	“
Postras, Pierre, menuisier.....	4 mars.	1906
Paquet, Louis-Alfred, rentier.....	9 septembre,	“
Potvin, Charles, charpentier.....	31 mars,	1907
Patry, Octave, menuisier.....	31 mars,	“
Rouleau, Chevalier Chs-E., emp. de douane.....	8 octobre,	1858
Roy, Ferdinand, rentier.....	12 juillet,	1863
Racine, Archange, fondeur.....	29 juin,	1869
Richard, Samuel, fabricant.....	15 décembre,	1878
Rouillard, Jean, employé civil.....	16 octobre,	1881
Raymond, Ant., messenger.....	24 juin,	1883
Robitaille, Napoléon, commis.....	13 mars,	1887
Rinfret, Tancrede, employé civil.....	8 décembre,	1888
Routhier, l'hon. juge A.-B.....	8 février,	1891
Rouillard, Philippe, marchand.....	1 ^{er} mars,	“
Robitaille, Ferd. instituteur.....	26 mai,	“
Rousseau, Cléophas, messenger B. N.....	14 juin,	“
Rinfret, Gustave, employé civil.....	6 mai,	1900
Richard, Arthur, marchand.....	23 mars.	1902
Rouillard, Eugène, employé civil.....	15 février,	1903
Rochette, F.-X., journalier.....	22 mars,	“

Robin, C.-Hector, commis	21 mai, 1903
Rousseau, Edmond, employé civil.....	16 août, “
Routhier, Edouard, gardien.....	8 décembre, 1904
Racette, F.-X., cocher.....	8 décembre, “
Rondeau, A.-H., commis-voyageur	8 décembre, “
Rochette, Irénée, messenger C. d'E.....	8 décembre, “
Richard, Fortunat, barbier.....	11 novembre, 1906
Sirois, L.-P., notaire.....	14 décembre, 1879
Samson, Jos.-O., marchand.....	7 février, 1892
St-Michel, Georges, architecte, employé civil..	10 sept., 1893
Shipman, George, commis.....	20 août, 1899
Savard, F.-X., constable C. P. R.....	20 août, “
Sauviat, Joseph, barbier.....	1 ^{er} novembre, 1901
Savary, Joseph, relieur	22 mars, 1903
Sanfaçon, Joseph, tailleur.....	11 septembre, 1904
Sylvain, Gaudiose, cordonnier.....	15 avril, 1906
Tessier, Cyrille, notaire.....	12 mars, 1854
Thibaudeau, Misaël, Snr, marchand.....	6 juin, 1860
Tétu, Horace, rentier.....	26 octobre, 1862
Terreau, Roch, fondeur,	13 août, 1871
Trudelle, Edouard, employé civil.....	14 mai, 1874
Terreau, Louis, fondeur.....	19 juillet, “
Trudelle, Alfred, employé civil.....	29 juin, 1875
Turcot, Edwin, médecin.....	20 avril, 1879
Turcot, Magloire, médecin.....	12 décembre, 1880
Turcotte, Joseph, cordonnier.....	27 novembre, 1881
Thibaudeau, J.-Misaël, jnr, commis-voyageur.	11 février, 1883
Taché, Eugène-E., employé civil.....	4 mars, “
Tardivel, P.-Henri, assistant surintendant...1 ^{er}	février, 1885
Turcotte, Jos.-Etienne, menuisier.....	27 novembre, 1887
Turgeon, P.-L., épicier.....	8 décembre, 1889
Turcotte, Georges, concierge.....	31 juillet, 1892
Turcotte, Paul, cordonnier.....	31 juillet, “
Terreau, Charles, commis.....	30 janvier, 1898
Turgeon, Edgar, agent d'assurances.....	1 octobre, 1899

Thompson, John, commis.....	16 mai, 1901
Tanguay, Napoléon, sellier.....	18 avril, 1902
Talbot, Arthur, employé civil.....	8 décembre, “
Thibault, Cyrille, cordonnier.....	22 mars, 1903
Thibaudeau, Joseph-E., médecin.....	22 mars, “
Tardivel, Eugène, peintre.....	12 juillet, “
Thibaudeau, Omer, employé civil.....	12 novembre, “
Thibault, Jos., commis.....	11 septembre, 1904
Turcotte, Abel, épicier.....	4 décembre, “
Tessier, Félix, rentier.....	1 juin, 1905
Tanguay, Alfred, agent.....	12 juillet, “
Tanguay, Joseph, commis-voyageur.....	3 février, 1907
Therrien, Alphonse.....	31 mars, “
Tremblay, Louis, ingénieur.....	31 mars, “
Vohl, Léon, employé civil.....	5 octobre, 1856
Villeneuve, Henri, menuisier.....	6 janvier, 1864
Vézina, Adolphe, rentier.....	24 septembre, 1865
Vézina, Napoléon, commis.....	25 décembre, 1881
Vézina, Ulric, employé civil.....	13 novembre, 1887
Vincent, Gaudiose, employé civil.....	24 mai, 1891
Vermette, Théophile, employé civil.....	16 mai, 1901
Verreault, Jos.-Arthur, contre-maitre.....	4 décembre, 1904
Vallièrre, Philippe, meublier.....	8 décembre, “
Wagner, Joseph, batelier.....	8 décembre, 1904



